



REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

**PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT ET
DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS
LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITE 2013-2020**

Bujumbura, Janvier 2014

Document élaboré dans le cadre du
Projet «*Révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de*
Diversité Biologique et Développement du 5^{ème} Rapport National
à la Convention sur la Diversité Biologique»

(PNUE/FEM)



Institut National pour l'Environnement et
la Conservation de la Nature (INECN)
B.P. 2757 Bujumbura
Tél. 257.22234304
Site web: <http://bi.chm-cbd.net>

Bujumbura, Janvier 2014

Le document est posté sur: <http://bi.chm-cbd.net>

Pour la citation de ce document: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2013) – Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités dans le domaine de la Biodiversité 2013-2020. Bujumbura, 55p.

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
INTRODUCTION.....	7
I. ETAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITE AU BURUNDI	8
I.1. ECOSYSTEMES NATURELS DU BURUNDI	8
I.2. ECOSYSTEMES FORESTIERS ARTIFICIELS.....	8
I.3. AGRO-ECOSYSTEMES DU BURUNDI	8
I.4. ETAT DES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES	9
I.5. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL SUR LA BIODIVERSITE.....	10
I.5.1. Cadre politique	10
I.5.2. Cadre légal	10
I.5.3. Cadre institutionnel.....	11
I.6. ANALYSE CRITIQUE DE L'ETAT DES LIEUX.....	11
II. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER OU A DEVELOPPER DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITE.....	13
II.1. DOMAINES NECESSAIRES DE DEVELOPPEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	13
II.2. EVALUATION DES CAPACITES POUR UNE IMPLICATION ET UN ENGAGEMENT DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES, Y COMPRIS LES DECIDEURS A L'ACTION DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE.....	14
II.2.1. Capacités à renforcer ou à développer au niveau individuel	14
II.2.3. Capacités à renforcer ou à développer au niveau systémique	16
II.3. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER ET OU A DEVELOPPER POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS ET DES TECHNIQUES POUR STOPPER LES PRESSIONS EXERCEES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	17
II.3.1. Capacités à développer ou à renforcer au niveau individuel	18
II.3.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau organisationnel	19
II.3.3. Capacités à développer ou renforcer au niveau systémique	19
II.4. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER OU A DEVELOPPER POUR LA SAUVEGARDE D'UN ENSEMBLE REPRESENTATIF DES ECOSYSTEMES, DES ESPECES ET DES RESSOURCES GENETIQUES DU PAYS	21
II.4.1. Capacités à renforcer ou à développer au niveau individuel	22
II.4.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau organisationnel	26
II.4.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau systémique	27
II.5. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER OU A DEVELOPPER POUR LA VALORISATION DES AVANTAGES TIRES DE LA BIODIVERSITE ET DES SERVICES FOURNIS PAR LES ECOSYSTEMES	28
II.5.1. Capacités à renforcer ou à développer au niveau individuel	29
II.5.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau organisationnel	29
II.5.3. Capacités à renforcer ou à développer au niveau systémique	30
II.6. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER OU A DEVELOPPER EN MATIERE DE PLANIFICATION PARTICIPATIVE, GESTION DES CONNAISSANCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	31
II.6.1 Capacités à renforcer ou à développer au niveau individuel	32
II.6.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau organisationnel	33
II.6.3. Capacités à renforcer ou à développer au niveau systémique	33
III. STRATEGIE ET PLAN D'ACTION DE DEVELOPPEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	39
III.1. VISION DU BURUNDI EN MATIERE DE BIODIVERSITE.....	39
III.2. PRINCIPES DIRECTEURS.....	39
III.3. PRIORITES NATIONALES.....	39
III.4. PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	40

III.4.1. Vision	40
III.4.2. Objectifs spécifiques/actions à mener /indicateurs objectivement vérifiables	40
III.5. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	49
BIBLIOGRAPHIE	50
ANNEXES.....	51

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGUEBU	Association des Guérisseurs du Burundi
ARCOS	Société pour la Conservation du Rift Albertin
ARFIC	Autorité de Régulation de la Filière Café
ATRAPRABU	Association des Tradi-Praticiens du Burundi
BTC	Burundi Tobacco Company
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CHM	Clearing House Mechanism
CITES	Convention sur le Commerce International sur les espèces de Faune et de Flore menacées d'extinction
CNB	Cadre National de Biosécurité
COGERCO	Compagnie de Gérance du Coton
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CRS	Catholic Relief Service
CSLP	Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté
DGEA	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement
DGFE	Direction Générale des Forêts et de l'Environnement
EAC	East African Community
ENS	Ecole Normale Supérieure
FACAGRO	Faculté d'Agronomie
FOCOGAP	Formation Continue en Gestion des Aires Protégées
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
Ha	Hectare
IBN	Initiative du Bassin du Nil
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
INECN	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
IRAZ	Institut de Recherches Agronomiques et Zootechniques
ISABU	l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
MEEATU	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFPDE	Ministère des Finances, de la Planification et du Développement Economique
MINEM	Ministère de l'Energie et Mines
MINAGRIE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MININTER	Ministère de l'Intérieur
MINISANTE	Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le VIS-SIDA
MNV	Système de Surveillance et de Mesures, Notification et Vérification
MSc.	Master of Sciences
MTPE	Ministère des Travaux Publics et de l'Equipeement
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OHP	Office de l'Huile de Palme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OTB	Office du Thé du Burundi
PABV	Projet d'Aménagement des Bassins Versants
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PNK	Parc National de la Kibira
PNRv	Parc National de la Ruvubu
PNRzi	Parc national de la Rusizi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPG	Paysage Protégé de Gisagara
PRASAB	Politique Agricole et de Gestion Durable des Terres
PROCOBU	Produits de Construction du Burundi
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
RNFB	Réserve Nationale Forestière de Bururi
RNFM	Réserve Naturelle Forestière de Monge
SAN	Stratégie Nationale Agricole
SNEB	Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi

SNPA-CHM	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'échange d'information sur la biodiversité
SNPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SNPA-RC/DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique
SNPB	Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité
TDR	Termes de référence
Tec.sup.	Technicien Supérieur
UB	Université du Burundi
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Found

INTRODUCTION

Le Burundi a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique en 1997 et s'est donc engagé à œuvrer à la réalisation de ses trois objectifs qui sont : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et ; (iii) le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques et grâce à un financement adéquat (article 1).

En vue de mettre en œuvre la Convention, le Burundi a élaboré en 2000, une Stratégie Nationale et un Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB) ainsi qu'une Stratégie Nationale et Plan d'Action en Renforcement des Capacités en matière de Diversité Biologique (SNPA-RC/DB), en 2004.

La mise en œuvre de toutes ces stratégies n'a pas atteint les résultats escomptés suite notamment au fait qu'après leur adoption, le Burundi n'a pas mis en place des outils nécessaires à cet effet notamment : (i) un programme assorti d'indicateurs pour opérationnaliser les stratégies et mesurer les progrès réalisés; (ii) une stratégie de communication, d'éducation et sensibilisation du public pour assurer la prise de conscience de toutes les parties prenantes; (iii) des plans sectoriels d'intégration des questions de la biodiversité dans les autres politiques sectorielles; (iv) un plan de financement pour la mise en œuvre de ces stratégies.

Le Burundi vient maintenant de réviser sa Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB) - douze ans après son élaboration - à l'issue d'un processus participatif qui a impliqué tous les acteurs intéressés par le domaine de la biodiversité. Cette révision visait notamment la prise en compte des différents programmes thématiques et les questions transversales de la Convention sur la Diversité Biologique.

La SNPAB 2013-2020 a adopté la vision du Burundi en matière de biodiversité et qui s'énonce comme suit : *« D'ici à 2030, la diversité biologique est restaurée, conservée et utilisée rationnellement par tous les acteurs, en assurant le maintien des services écosystémiques et en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures ».*

L'élaboration de ce Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités dans le domaine de la biodiversité vient donc opérationnaliser la SNPAB et s'inspire des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Elle vise à identifier comment toutes les parties prenantes puissent - d'ici 2020 - acquérir, renforcer, adapter et entretenir des compétences pour assurer la restauration, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Le Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités est articulé autour de 5 axes stratégiques suivants : (i) implication et engagement de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs à l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ; (ii) élaboration et mise en œuvre des outils et des techniques pour stopper les pressions exercées sur la diversité biologique; (iii) sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques du pays; (iv) valorisation des avantages tirés de la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes; (v) planification participative, gestion des connaissances et renforcement des capacités

Les coûts de sa mise en œuvre de ce plan ont été estimés à vingt et un millions de dollars des Etats Unis.

I. ETAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITE AU BURUNDI

Situé au cœur de l'Afrique, le Burundi jouit des influences phytogéographiques diverses ce qui favorise sa diversité biologique sauvage. En effet, coincé entre les domaines oriental et zambézienne de la région soudano-zambézienne, le pays renferme différents écosystèmes qui vont des savanes aux forêts claires et forêts ombrophiles de montagne, sans oublier les diverses zones humides constituées de lacs, de cours d'eaux et de marais. Le Burundi est aussi marqué par les influences guinéo-congolaises.

L'agro biodiversité du Burundi est quant à elle influencée par les conditions éco-climatiques dans ses 11 régions naturelles.

I.1. ECOSYSTEMES NATURELS DU BURUNDI

Les écosystèmes naturels terrestres du pays se retrouvent essentiellement dans les sites classés en aires protégées. Il existe néanmoins d'autres écosystèmes riches et variés en dehors de ces aires protégées dont le classement est une priorité en vue de la sauvegarde des espèces qu'ils abritent.

En partant de l'étage supérieur, on rencontre les forêts ombrophiles de montagne qui se retrouvent dans leur totalité dans le Park National de la Kibira (PNK), la Réserve Naturelle Forestière de Bururi (RNFB), dans la Réserve Naturelle Forestière de Monge (RNFM) et dans la forêt de Mpotsa. Il s'agit des formations rencontrées sur les hautes altitudes entre 1600 et 2600 m d'altitude au niveau de la crête Congo-Nil. Sur beaucoup de chaînes de montagnes non classées en aires protégées, on rencontre des savanes, des forêts claires et des prairies afro montagnardes. Il s'agit des chaînes de montagnes d'Inanzegwe-Kibimbi, de Rukonwe, d'Inanzegwe, de Nkoma, de Mpungwe, de Birime et de Murore. Des pelouses et des steppes qui sont principalement des pâturages dans les régions naturelles de Bututsi, Mugamba et Kirimiro existent également.

Entre 1000 et 1600m d'altitude se retrouvent les forêts claires, les galeries forestières et les savanes. C'est le cas des forêts claires de l'Imbo Sud, de Rumonge à Nyanza-Lac et qui remontent jusqu'à l'extrême Nord de la région de Kumoso. Les galeries forestières se localisent autour des rivières ou dans des ravins humides au niveau de la région de Mumirwa, dans la dépression de Kumoso et dans les plateaux centraux. Cette altitude comprend également les savanes dont les plus importantes se retrouvent à l'Est dans le Parc National de la Ruvubu (PNRv) et dans le Paysage Protégé de Gisagara (PPG) et au Nord où ils alternent avec les bosquets.

Des forêts de basses altitudes situées entre 775 et 1000 m d'altitude comprennent la forêt péri guinéenne de Kigwena et la forêt sclérophylle à *Hyphaene petersiana*, des bosquets et des savanes de la plaine de la Rusizi. Les écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques comprennent des marais, des lacs (lac Tanganyika et lacs du Bugesera dits lacs du Nord.), des mares et étangs ainsi que des cours d'eau. Les marais à *Cyperus papyrus* dominent les plateaux centraux alors que les marais à *Cyperus latifolius* dominent les hautes altitudes.

I.2. ECOSYSTEMES FORESTIERS ARTIFICIELS

Les boisements artificiels occupent une superficie de 164 000 ha dont les boisements domaniaux estimés à 99 000 ha, les boisements communaux à 5 000 ha, l'agroforesterie et les boisements privés estimés à 60 000 ha.

I.3. AGRO-ECOSYSTEMES DU BURUNDI

L'agro-écosystème du Burundi est caractérisé par de petits lotissements d'exploitations agricoles d'une superficie moyenne de 0,5ha. Le système agricole prédominant est un système mixte avec une dominance des cultures vivrières. Dans certaines régions, des cultures de rente ont été développées et façonnent le milieu qu'ils caractérisent actuellement. On peut citer les plantations du thé dans le Mugamba, les plantations de canne à sucre dans le Kumoso et dans l'Imbo Nord ainsi que des plantations de caféier se rencontrant un peu partout dans le pays. Il faut également noter une émergence de la culture intensive de la pomme de terre dans le Mugamba.

I.4. ETAT DES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES

Les études taxonomiques qui ont été réalisées au Burundi sont sporadiques et ont essentiellement concerné les aires protégées et les grands groupes taxonomiques. La flore vasculaire du Burundi déjà inventoriée est estimée à 3125 espèces réparties en 946 genres et 196 familles. La flore non vasculaire reste mal connue. Les bryophytes et les lichens constituent des éléments peu connus de cette flore. En plus de cela, leurs spécimens n'existent pas dans les herbaria nationaux. Les bryophytes sont composées de 19 familles, 41 genres et 68 espèces et les lichens comprenant 6 espèces toutes récoltées dans la forêt de montagne de la Kibira, à Teza.

La flore algale quant à elle fait état de 1489 espèces d'algues, chiffre qui ne reflète pas la réalité, car le groupe le plus étudié concerne les Diatomées. La mycoflore connue compte 110 espèces réparties dans 24 genres et 11 familles et essentiellement composées de Basidiomycètes. Les bactéries les plus étudiées sont celles qui sont pathogènes et/ou utiles sur le plan économique, scientifique ou médical.

Vingt espèces endémiques de plantes sont connues et se répartissent dans 13 familles comprenant 17 genres, les familles renfermant beaucoup d'espèces endémiques étant celles des Rubiaceae et Gentianaceae avec 3 espèces chacune. L'essentiel des plantes endémiques sont repérables en haute altitude dans les forêts de montagne.

L'état et la tendance des espèces ne sont pas bien connus. On signale 7 espèces végétales rares, 36 espèces vulnérables et 40 espèces en danger. Deux espèces sont inscrites sur la liste CITES du Burundi.

Les boisements artificiels sont dominés par 70 espèces introduites ou prédominent celles du genre *Eucalyptus*. Les espèces fruitières introduites sont au nombre de 14. Quelques espèces autochtones participent également dans les programmes de conservation ex-situ.

Les écosystèmes agricoles comptent 74 espèces cultivées. Les cultures vivrières comprennent 23 espèces, les cultures maraichères sont constituées de 27 espèces tandis que les espèces fourragères cultivées sont au nombre de 13.

Presque toutes les plantes cultivées au Burundi ont été introduites et seulement 4 espèces autochtones en régression sont cultivées à très petite échelle.

La faune sauvage comprend : les mammifères avec 143 espèces dont les grands herbivores restent confinés essentiellement au PNRv ; les oiseaux avec 722 espèces dont environ une centaine d'espèces migratrices ; les reptiles avec 115 espèces dont 71 espèces pour les serpents ; les poissons avec 270 espèces ; les amphibiens bien que très peu étudiés comptent 69 espèces.

Les invertébrés doivent constituer une diversité très remarquable compte tenu des résultats actuels. Les plus connus sont les ravageurs des plantes comptant 194 espèces. D'autres groupes sont les araignées avec 143 espèces, les Lépidoptères avec 152 espèces, les Nymphalidae avec 79 espèces, les Hyménoptères avec seulement 60 espèces les Apoïdea avec 40 espèces. Les Homoptères (Puceron) des agro écosystèmes ont fait l'objet de plusieurs études au Burundi et sont connus sur le plan taxonomique. Les Crustacés essentiellement du lac Tanganyika renferment 209 espèces, les Mollusques comprenant 73 espèces et 90 espèces pour les Rotifères.

L'endémicité est très accentuée en haute altitude dans les forêts de montagne (mammifères et oiseaux) et dans le lac Tanganyika (poissons et mollusques).

Suite à de nombreuses menaces pesant sur les écosystèmes naturels du Burundi (déforestation, surexploitation des animaux, pollution, prolifération d'espèces exotiques et changements climatiques), la faune sauvage se trouve dans un état critique. Des études font état de 102 espèces menacées de disparition (45 espèces en danger et 56 espèces vulnérables), 10 espèces de mammifères déjà disparues dont la seule famille des Bovidae compte 4 espèces. 80 espèces globalement menacées sont inscrites sur la liste CITES du Burundi.

Les animaux domestiques sont principalement constitués par des caprins, des volailles, des bovins, des ovins, des lapins et des porcins répartis dans plusieurs races. La pisciculture est dominée par *Oreochromis niloticus* la plus répandue, *Clarias gariepinus* et *Cyprinus carpio*. L'apiculture se pratique de façon sporadique dans toutes les régions du Burundi. C'est *Apis mellifera* qui est l'abeille domestique dominante.

Au Burundi, il n'existe pas à proprement parler de recherches spécifiques ayant été consacrées à l'étude systématique et écologique des bactéries, des levures et des moisissures en milieu naturel. Les seules études dans ce domaine ont été surtout axées sur la recherche, le dénombrement et l'identification des microorganismes bactériens dans l'eau tant de distribution que d'adduction ainsi que d'autres produits alimentaires.

Dans l'agro-écosystème, les bactéries, champignons et virus parasites des plantes cultivées au Burundi sont relativement bien connus. Un inventaire donne une douzaine d'espèces de bactéries, près de 90 espèces de champignons et 18 virus parasites des cultures industrielles et des agrumes.

I.5. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL SUR LA BIODIVERSITE

I.5.1. Cadre politique

La prise de conscience de l'importance de la biodiversité dans la vie socio-économique du Burundi est illustrée par l'intégration des aspects liés à la gestion de la biodiversité dans tous les documents d'orientation politique du pays. En effet, dans la Vision Burundi 2025, l'Etat reconnaît les principaux facteurs qui participent dans la destruction de l'environnement et conduisant de ce fait à l'érosion de la biodiversité. Il envisage des actions prioritaires de renverser les tendances en proposant une gestion efficiente de l'environnement et en prônant une prise de conscience de toutes les couches de la société de l'importance d'un environnement assaini pour le développement durable du pays.

D'autres documents de politiques nationales réservent des chapitres orientés sur la gestion de l'environnement dans sa globalité et certains avec des accents orientés sur la biodiversité. Il convient de noter que la plupart des ministères consommateurs des biens et services de la biodiversité n'ont pas encore intégré la gestion de la biodiversité dans leurs politiques sectorielles. Il s'agit entre autres du Ministère de l'Energie et des Mines, du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, du Ministère en charge du commerce, etc.

I.5.2. Cadre légal

Le Burundi est riche en textes légaux appuyant la conservation de la biodiversité. Ces textes vont de la Constitution, loi organique du pays, aux codes et lois réglementant la gestion de la biodiversité.

La Constitution de la République du Burundi, en son article 35, stipule que «*l'Etat assure la bonne gestion et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays, tout en préservant l'environnement et la conservation de ses ressources pour les générations à venir*». Elle traduit la préoccupation du Burundi en matière d'exploitation et de conservation des ressources naturelles du pays y compris les ressources de la biodiversité.

Il est à noter que ces textes légaux et réglementaires dont la plupart ont été élaborés avant certaines avancées dans le domaine de la conservation, méritent d'être renforcés par des textes d'application ou d'autres lois ou ordonnances en vue de couvrir tous les aspects liés à la gestion de la biodiversité. En effet, les sujets relatifs à la bio prospection, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages liés à la conservation et le paiement des services rendus par les écosystèmes ne sont pas encore couverts, pour ne citer que ceux-là.

I.5.3. Cadre institutionnel

I.5.3.1. Institutions nationales

Au Burundi, beaucoup d'acteurs institutionnels interviennent dans la gestion de la biodiversité sous le regard attentif du Ministère ayant l'environnement dans ses attributions et de celui de l'agriculture et de l'élevage. Il s'agit principalement des Ministères suivants: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU); Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE); Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRE); Ministère de l'Intérieur (MININTER); Ministère des Finances; Ministère de la Justice; Ministère des Télécommunications, de l'information, de la communication et des relations avec le Parlement et Ministère de l'Énergie et des Mines.

Cependant, d'une manière générale, les actions menées par les différentes institutions restent peu coordonnées en l'absence d'un programme de gestion de la biodiversité élaboré sur une base participative et d'un mécanisme de coordination efficace. De plus, la plupart d'entre elles n'ont pas encore intégré la gestion de la biodiversité dans les politiques et plans sectoriels de développement de leurs secteurs respectifs.

I.5.3.2. Organisations régionales, internationales et les bailleurs de fonds

Dans le domaine de la biodiversité sauvage, le Burundi participe dans les initiatives régionales et internationales de coopération. Il est membre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), de l'Initiative du Bassin du Congo, de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui a entre autre comme domaine de coopération l'Environnement et les ressources naturelles.

Les organisations internationales actives au Burundi dans le domaine de la biodiversité sont le FEM, PNUD, PNUE, FAO et la Banque Mondiale. Il faut néanmoins signaler que mis à part le PNUE, les autres interventions restent sporadiques. L'UICN, le FFEM, le WCS et l'ARCOS sont également actives soit à travers le financement des associations locales de conservation ou en tant que partenaire étatique.

D'autres organisations internationales œuvrant au Burundi comme CRS et Concern World Wide collaborent dans l'agro biodiversité ainsi que nombreuses institutions de recherche internationales à travers le monde.

I.5.3.3. Organisations non gouvernementales nationales

Depuis la fin des années 1990, le Burundi a connu la naissance de plusieurs associations nationales actives dans le domaine de la protection de l'environnement. Ces associations appuient dans le plaidoyer et dans l'organisation des communautés à la base mais agissent en ordre dispersé suite notamment aux faibles capacités de coordination du MEEATU.

I.6. ANALYSE CRITIQUE DE L'ETAT DES LIEUX

De par sa localisation au cœur de l'Afrique, le Burundi jouit des influences phytogéographiques diverses qui favorisent sa diversité biologique sauvage mais dont les connaissances sur la taxonomie de ses différentes composantes sont encore limitées. Cette riche biodiversité est malheureusement en dégradation continue malgré les efforts du Gouvernement pour sa conservation dans des parcs et réserves naturelles et en dehors des aires protégées. Sa gestion se heurte à de nombreuses contraintes dont les principales sont liées notamment aux faibles capacités des populations, des institutions et organisations impliquées dans sa conservation, sa restauration et son utilisation durable. En effet :

- Au niveau des parties prenantes concernées par la gestion de la biodiversité, toutes ne sont pas impliquées ni engagées dans l'action de sa conservation et son utilisation durable. C'est ainsi que bien qu'il y ait beaucoup d'institutions publiques impliquées dans le domaine de la biodiversité, la plupart d'entre elles n'ont pas encore intégré la gestion durable de la biodiversité dans leurs politiques et plans sectoriels de développement. De plus, toutes les couches de la population ne sont pas encore sensibilisées sur l'importance et les avantages découlant de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

- Le Burundi a fait des efforts pour sauvegarder un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques du pays à travers la création de nombreuses aires protégées et des sites en dehors des aires protégées, mais se heurte à des problèmes liés à de faibles capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion, la restauration, la conservation et l'utilisation durable des ressources qu'elles contiennent.
- La biodiversité est soumise à de nombreuses pressions et les outils techniques et juridiques de gestion mis en place ne sont pas efficaces pour les arrêter. En effet, il manque des outils techniques d'aménagement et de gestion des écosystèmes naturels élaborés sur une base participative. En ce qui concerne le cadre législatif, malgré l'arsenal juridique important dont dispose le Burundi, ce dernier présente beaucoup de lacunes. La plupart des textes de lois n'ont pas de textes d'application tandis que des aspects importants de la biodiversité ne sont pas encore réglementés. De plus, le Burundi manque de capacités pour faire appliquer les lois et règlements existants.
- Les avantages pouvant être tirés des ressources génétiques et des connaissances y associées ne sont pas encore maîtrisés ni par les décideurs politiques ni par les communautés locales et autochtones détentrices de ces connaissances et cela constitue une des contraintes à la gestion durable de la biodiversité. Il n'y a pas de politique ni de législation en matière d'accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances y associées.
- Enfin l'existence de nombreux acteurs dans le domaine de la biodiversité - qui constitue un atout en soi - nécessite cependant qu'il y ait un cadre global de planification participative permettant d'éviter une dispersion des efforts des uns et des autres et un gaspillage des ressources auquel on assiste actuellement. Malheureusement ce cadre n'existe pas encore. De plus, les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés locales ayant participé dans la conservation de la biodiversité depuis des siècles et actuellement en disparition participent peu ou pas du tout dans la gestion de la biodiversité.

Les capacités à renforcer ou à développer pour une meilleure gestion de la biodiversité évaluées d'une manière détaillée dans le point III ci-dessous.

II. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER OU A DEVELOPPER DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITE

II.1. DOMAINES NECESSAIRES DE DEVELOPPEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le présent Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités est un document qui vient opérationnaliser la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020 en indiquant les stratégies et les actions requises en matière de renforcement des capacités pour la réalisation des priorités nationales et en s'inspirant des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les buts stratégiques poursuivis par les Objectifs d'Aichi et les priorités nationales en matière de biodiversité sont repris dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Buts stratégiques des Objectifs d'Aichi-Priorités nationales pour la biodiversité

Buts stratégiques des Objectifs d'Aichi	Priorités nationales pour la biodiversité (SNPAB 2013-2020)
But stratégique A: Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société	Susciter l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs à l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité
But stratégique B: Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	Mettre en place et utiliser les connaissances, les outils et les techniques efficaces pour arrêter les pressions exercées sur la biodiversité
But stratégique C: Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique	Mettre en défens un ensemble d'écosystèmes représentatifs de la biodiversité nationale
But stratégique D: Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	Valoriser au maximum les avantages tirés de la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes
But stratégique E: Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités	Mettre en place un cadre de planification participative, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités

Ainsi, les axes stratégiques de développement et de renforcement des capacités qui découlent des priorités nationales et des Objectifs d'Aichi ont été formulés comme suit :

- Implication et engagement de toutes les parties prenantes y compris les décideurs dans l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité
- Elaboration et mise en œuvre des outils et techniques efficaces pour arrêter les pressions exercées sur la diversité biologique
- Sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques du pays
- Valorisation des avantages tirés de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes
- Planification participative, gestion des connaissances et de renforcement des capacités.

Pour chaque domaine retenu, l'évaluation des capacités a été faite systématiquement à trois niveaux:

- Niveau individuel (connaissances, expériences, compétences techniques)
- Niveau organisationnel (cadre institutionnel, procédures, systèmes, règlements)
- Niveau systémique (politiques, législation, usages, normes social)

II.2. EVALUATION DES CAPACITES POUR UNE IMPLICATION ET UN ENGAGEMENT DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES, Y COMPRIS LES DECIDEURS A L’ACTION DE CONSERVATION ET D’UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Les parties prenantes à l’action de conservation et d’utilisation durable de la biodiversité sont nombreuses et comprennent les institutions publiques, le secteur privé, les ONG et les associations locales, les populations locales et autochtones qui vivent des ressources de la biodiversité et les décideurs politiques.

Cependant, le constat que l’on peut faire est que les écosystèmes, les espèces et les gènes continuent à régresser à cause de : l’ignorance des populations et de leur faible niveau de sensibilisation ; la non prise en compte de la conservation et de l’utilisation durable de la biodiversité dans les plans et politiques sectoriels des institutions publiques concernées ainsi que l’absence d’un environnement incitatif.

II.2.1. Capacités à renforcer ou à développer au niveau individuel

II.2.1.1. Capacités existantes au niveau individuel

De manière générale, les populations burundaises à tous les niveaux ignorent le concept de biodiversité et le rôle de cette dernière dans la vie de tous les jours. En effet, les populations à la base, utilisatrices directes des ressources naturelles ne sont pas suffisamment sensibilisées sur les valeurs de la biodiversité dans la vie courante, les techniciens impliqués dans sa conservation et les organisations de la société civile n’ont pas une technicité confirmée de gestion et de sensibilisation des autres parties prenantes et enfin les décideurs constatant que la biodiversité participe très faiblement dans le PIB ne lui accorde pas une importance significative. Ainsi, toutes les ressources de la biodiversité sont en dégradation continue malgré les actions d’éducation et de sensibilisation qui sont menées par plusieurs acteurs mais de manière dispersée.

II.2.1.2. Lacunes

Les lacunes / contraintes qui font que les populations n’assurent pas la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité sont notamment les suivantes:

- Faible niveau de sensibilisation et de formation des toutes les parties prenantes sur les questions de la biodiversité;
- Ignorance des risques de la mauvaise utilisation des ressources biologiques;
- Manque d’informations sur les risques de dégradation et de perte de la biodiversité;
- Méconnaissance des techniques d’exploitation non destructrice des ressources biologiques;
- Non maîtrise des mesures et pratiques pour l’utilisation durable des ressources biologiques.

II.2.1.3. Opportunités

Des outils de formation et de sensibilisation existent et comprennent la presse écrite, la radio, la télévision, le cinéma, le livre, etc. et certains d’entre eux comme la radio peuvent atteindre une grande partie de la population burundaise. Il reste qu’ils ne diffusent pas suffisamment les thèmes relatifs à la biodiversité en qualité et en quantité suite au fait que même ceux qui les utilisent n’ont pas de connaissances suffisantes en la matière.

II.2.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau organisationnel

II.2.2.1. Capacités existantes au niveau organisationnel

Les acteurs institutionnels qui interviennent dans la formation, l’information et la sensibilisation en vue de la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité sont principalement : le Ministère de l’Eau, de l’Environnement, de l’Aménagement du Territoire et de l’Urbanisme qui agit à travers l’Institut National pour l’Environnement et la Conservation de la Nature et la Direction Générale des Forêts et de l’Environnement ; le

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui intervient à travers ses structures de l'administration centrale et les sociétés parapubliques sous sa tutelle et à travers les projets de développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture ; le Ministère de l'Intérieur qui intervient à travers les communes qui constituent des entités de base du développement ; le Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie ; le Ministère en charge de la Communication et les Ministères en charge de l'Éducation.

Mis à part le MEEATU dont les missions en matière de conservation de la biodiversité sont bien définies, les missions de la plupart des autres ministères, leurs politiques et stratégies sectorielles n'intègrent pas les préoccupations de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. De plus, il n'existe ni de cadre de coordination horizontale qui permettrait d'échanger des expériences et d'éviter des chevauchements dans les activités, ni de programme de référence.

En ce qui concerne les institutions de formation, le constat que l'on peut faire est que les programmes d'enseignement au primaire et au secondaire n'intègrent pas suffisamment le concept de biodiversité. Les modules d'éducation environnementale qui avaient été élaborés conjointement par le Ministère en charge de l'environnement et le Ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire - avec l'appui du projet d'Action Environnementale Transfrontalière de l'Initiative du Bassin du Nil en 2008 - n'ont jamais été pris en compte dans les programmes d'enseignement suite notamment à une faible appropriation de ces modules par le Ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire en l'absence de stratégies et de moyens pour accompagner la réforme qui s'imposait.

Les ONG et les associations environnementales qui interviennent dans la formation et la sensibilisation n'ont pas suffisamment de compétences en matière de biodiversité. Elles disposent de moyens limités et agissent de façon dispersée en l'absence d'un programme de référence.

II.2.2.2. Lacunes

Les lacunes qui font que les institutions ne jouent pas un rôle important pour l'implication et l'engagement des populations à l'action de conservation sont notamment les suivantes :

- Méconnaissance de l'importance de la biodiversité par les divers secteurs;
- Non prise en compte des questions de la biodiversité dans la définition des missions des ministères autres que celui de l'environnement;
- Non prise en compte des valeurs de la biodiversité dans les programmes, stratégies, plans sectoriels et locaux de développement;
- Manque de synergie et de collaboration effective des ministères concernés par la biodiversité;
- Manque d'un plan de suivi et d'évaluation et d'un cadre de coordination des interventions en rapport avec la biodiversité;
- Manque d'un programme de référence en matière de conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- Faible intégration de la biodiversité dans les programmes d'éducation classique;
- Insuffisance d'outils de communication, d'éducation et sensibilisation par groupe cible;
- Faible engagement des décideurs sur la prise en compte de la loi sur les études d'impacts environnementaux.

II.2.2.3. Opportunités

Parmi les opportunités pouvant être capitalisées pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, on pourrait citer notamment :

- l'existence du ministère en charge de l'environnement qui doit jouer un rôle de premier plan pour l'intégration effective des préoccupations en matière de conservation de la biodiversité dans les politiques et programmes sectoriels des autres ministères et dans la coordination des actions de tous les intervenants;
- l'existence au niveau du Parlement d'une commission en charge de l'agriculture et de l'environnement et qui pourrait donc contribuer à susciter l'engagement des décideurs en faveur de la conservation de la biodiversité;

- l'existence de nombreux média publics et privés (radios, télévisions, journaux,..) quoiqu'ils ont des moyens très limités;
- la forte implication de la société civile à travers les nombreuses associations environnementales.

II.2.3. Capacités à renforcer ou à développer au niveau systémique

II.2.3.1. Capacités existantes au niveau systémique

- ***Cadre politique***

Les principaux documents de politiques qui abordent la formation, l'information et la sensibilisation du public aux fins d'une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité en particulier comprennent - à part le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP II) qui est du niveau national - des politiques et stratégies sectorielles dont la majorité ont été élaborées par le Ministère en charge de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Burundi.

- ***Cadre légal***

Les textes de lois et règlements contenant des dispositions en rapport direct avec l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont notamment les suivants: la Constitution de la République du Burundi, le Code de l'environnement, le Code de l'eau, la loi portant régime de mesures incitatives pour le maintien de l'intégrité des aires protégées au Burundi.

Constitution de la République du Burundi

La Constitution de la République du Burundi, en son article 35, stipule que «*l'Etat assure la bonne gestion et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays, tout en préservant l'environnement et la conservation de ses ressources pour les générations à venir* ». Elle traduit la préoccupation du Burundi en matière d'exploitation et de conservation des ressources naturelles du pays y compris les ressources de la biodiversité.

Loi No.1/100 du 30 juin 2000 portant Code de l'environnement de la République du Burundi

En matière d'éducation environnementale, le code de l'environnement, en son article 31, stipule que le Ministre ayant l'environnement en charge, seul ou conjointement avec les autres Ministres habilités à cet effet, met en œuvre des programmes d'éducation, de formation et de vulgarisation à tous les niveaux, de l'aménagement et de la conservation des sols et diffuse aussi largement que possible des renseignements et des connaissances concernant l'érosion des sols et les méthodes permettant de l'enrayer, tant au niveau des exploitations agricoles qu'à l'échelle des bassins versants, en soulignant l'importance des ressources en sols pour les populations et pour le développement national.

La loi portant régime de mesures incitatives pour le maintien de l'intégrité des aires protégées au Burundi

La loi énonce des mesures incitatives de dissuasion à l'endroit des décideurs pour qu'ils se préoccupent de la conservation des aires protégées. Il stipule notamment qu'il est interdit de faire des promesses liées aux aires protégées lors des campagnes politiques, de faire recours aux aires protégées pour développer des activités économiques privées, de procéder à la modification du statut légal d'une aire protégée dans le but de s'approprier des terres ou de disponibiliser des terres pour une activité publique autre que la conservation de la biodiversité sans que toutes les parties prenantes en soient consultées et averties, d'exproprier des populations lors de la création des aires protégées avant leur indemnisation.

Conventions internationales ratifiées par le Burundi

Il s'agit particulièrement de la Convention sur la Diversité Biologique et Protocole de Cartagena, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la Désertification

II.2.3.2. Lacunes

Au niveau politique, la principale lacune réside dans le fait que les Ministères autres que ceux en charge de l'environnement et de l'agriculture n'intègrent pas dans leurs politiques et stratégies sectorielles les préoccupations en rapport avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Au niveau légal, les principales lacunes sont liées à :

- Absence d'une loi sur les mesures incitatives pour la conservation de la biodiversité ;
- Inexistence d'une loi sur la biodiversité;
- Inexistence d'une loi sur l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation durable des ressources naturelles;
- Inexistence d'une loi sur les mesures incitatives pour l'implication des populations riveraines dans la gestion des boisements;
- Manque de textes d'application des lois existantes;
- Non diffusion et vulgarisation des textes de lois à tous les niveaux;
- Non traduction des textes de lois en Kirundi.

II.2.3.3. Opportunités

Les opportunités pouvant être capitalisées pour un engagement plus accrue des parties prenantes dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont notamment:

Au niveau légal:

- Le projet de loi sur les mesures incitatives en rapport avec la biodiversité des Aires Protégées mais qui ne couvre pas l'ensemble de la biodiversité;
- Le fait que le Burundi ait ratifié les trois conventions de Rio lui ouvre des opportunités d'appuis de la part de la communauté internationale pour conduire des actions susceptibles d'amener toutes les parties prenantes à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- Le fait que le Burundi soit membre des organisations régionales intéressées par la gestion de la biodiversité et qui ambitionnent d'harmoniser leurs politiques et législations;
- Le projet de loi sur la biodiversité en cours d'élaboration.

II.3. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER ET OU A DEVELOPPER POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS ET DES TECHNIQUES POUR STOPPER LES PRESSIONS EXERCEES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

La diversité biologique est soumise à beaucoup de pressions directes dont les plus importantes sont les suivantes: prélèvement incontrôlé des ressources biologiques; défrichement cultural et pratiques culturales inappropriés; exploitation anarchique du sous-sol; feux de brousse; extension de l'habitat; surpâturage; chasse et pêche illicites; rejet des déchets liquides et solides d'origine industrielle et d'unités artisanales dans la nature; introduction sans contrôle et commerce d'espèces envahissantes. Ces pressions sont favorisées notamment par le manque d'outils et le faible niveau d'adoption des techniques de gestion durable de la biodiversité.

Au niveau de la planification de l'utilisation du territoire national, le Burundi n'a pas de Plan Directeur National d'Aménagement du Territoire pour orienter tous les programmes de développement socio-économiques. Les investissements se font de façon désordonnée au détriment de la biodiversité. Des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire ont été récemment élaborés pour 10 provinces dans la cadre du programme PRASAB, mais n'ont pas encore été adoptés pour qu'ils puissent s'imposer à tous les intervenants dans le développement du pays.

Au niveau sectoriel, le Burundi dispose de 15 aires protégées dont seulement 4 d'entre elles disposent d'un plan d'aménagement et de gestion actualisée et élaboré sur une base participative. Il faut noter néanmoins que la mise en œuvre de ces plans reste un grand défi pour le pays.

En ce qui concerne les boisements, une quinzaine dispose de plans d'aménagement mais pas encore de plans de gestion. La plupart de ces plans viennent d'être élaborés dans le cadre du Projet d'Aménagement des Bassins Versants (PABV) mais nécessitent d'être validés.

Pour ce qui est des ressources halieutiques du lac Tanganyika et des lacs du Nord, leur exploitation ne respecte aucun plan établi suite aux faibles capacités des services en charge de la pêche pour évaluer les stocks disponibles et élaborer un plan de prélèvement durable en concertation avec les pays voisins avec lesquels le Burundi partage ces ressources.

Enfin, le Burundi manque de capacités pour évaluer le niveau de pollutions des eaux et des sols qui affectent négativement la biodiversité terrestre et aquatique. Le laboratoire de l'INECN qui devait suivre l'évolution du niveau de pollution de l'eau vient de passer plus d'une dizaine d'années sans fonctionner par manque de ressources humaines, matérielles et financières. Il est actuellement en cours de réhabilitation dans le cadre du Projet de Gestion des Eaux Usées de la ville de Bujumbura.

II.3.1. Capacités à développer ou à renforcer au niveau individuel

II.3.1.1. Capacités existantes au niveau individuel

La plupart des outils de gestion des ressources naturelles qui sont élaborés actuellement le sont dans le cadre des projets du Gouvernement appuyés par les partenaires techniques et financiers qui apportent les ressources financières requises ainsi que l'expertise internationale qui n'est pas disponible localement. Cependant, d'une manière générale, les institutions publiques concernées disposent de ressources humaines de formation diversifiée mais qui restent très générique (agronomes, biologistes, forestiers, géographes, géologues,...). La plupart n'ont pas l'expertise en matière d'élaboration de ces différents outils.

II.3.1.2. Lacunes

Les principales lacunes au niveau individuel sont les suivantes:

- Insuffisance des capacités humaines et techniques pour le suivi de l'évolution des ressources biologiques végétales et de la dynamique de l'habitat sous les effets des changements climatiques ;
- Méconnaissance de l'état et des tendances des ressources biologiques végétales dans et en dehors des aires protégées;
- Manque de ressources humaines pour assurer le contrôle des espèces exotiques importées à l'aéroport de Bujumbura et dans tous les postes douaniers;
- Méconnaissance des zones affectées et l'ampleur de l'infestation par les espèces exotiques envahissantes;
- Faibles capacités humaines et techniques pour le contrôle des mouvements transfrontaliers des ressources biologiques;
- Méconnaissance de l'état et tendance des espèces et des stocks de poissons et des crustacés dans le lac Tanganyika et les lacs du Nord;
- Insuffisance du personnel pour faire fonctionner le laboratoire de l'INECN;
- Faibles capacités humaines en matière de gestion intégrée de la fertilité des sols;
- Méconnaissance des bonnes pratiques en matière de conservation de l'agro biodiversité suivant l'approche par écosystème.

II.3.1.3. Opportunités

L'existence de quelques projets en cours dans le secteur de l'environnement et de l'agriculture ayant des activités de renforcement des capacités des institutions partenaires constitue une opportunité pour renforcer les compétences des ressources humaines disponibles. Il s'agit notamment du Projet d'Aménagement des Bassins Versants et de Résilience Climatique qui formera les cadres en matière d'inventaires forestiers et élaboration des plans d'aménagement et gestion des boisements, du projet « Biodiversité » du PNUD qui appuie dans l'intégration de l'approche de gestion participative et d'encadrement des populations riveraines des aires protégées et du projet « Système de Surveillance et de Mesures, Notification et Vérification » (MNV) qui appuiera nettement dans la cartographie des sites dégradés.

II.3.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau organisationnel

II.3.2.1. Capacités existantes au niveau organisationnel

De nombreuses institutions publiques et privées sont interpellées pour limiter les pressions sur la diversité biologique (voir le point 1.5.3). Cependant, leurs actions se heurtent à un faible niveau de coordination des intervenants, un manque d'outils de planification et de gestion des ressources et un manque / mauvais fonctionnement d'infrastructures pour le suivi et contrôle de l'état de la biodiversité.

II.3.2.2. Lacunes

Les principales lacunes sont notamment les suivantes:

- Manque de plans de gestion des aires protégées et de plans d'exploitation rationnelle des ressources biologiques qu'elles contiennent;
- Absence des plans d'occupation du territoire et de gestion durable des agro écosystèmes, des zones sylvicoles et aquacoles;
- Faible capacité de la station d'épuration de Buterere pour traiter les eaux usées de toute la ville de Bujumbura et limiter ainsi la pollution du lac et son impact sur sa riche biodiversité;
- Laboratoire d'analyse de pollution de l'INECN non opérationnel depuis plus de 10 ans;
- Manque d'unités de prétraitement des déchets liquides dans les industries;
- Manque d'un système de contrôle strict des pêcheries au niveau national et régional.

II.3.2.3. Opportunités

La maîtrise des pressions exercées sur la biodiversité pourrait être soutenue par les opportunités suivantes :

- Le laboratoire de l'INECN est en cours de réhabilitation dans le cadre du Projet de Gestion des Eaux Usées de la ville de Bujumbura, ce qui permettra de suivre la pollution des eaux et des sols.
- Il existe des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire pour 10 provinces élaborés dans le cadre du PRASAB qu'il conviendra d'adopter et d'appliquer.
- Il existe des plans d'aménagement réalisés pour une dizaine de boisements qui devraient être révisés. Leurs plans de gestion devraient être élaborés.
- Il existe des Comités de pêche à renforcer.
- Projet amélioration de l'efficacité de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi qui appuie l'INECN pour une meilleure gestion de deux grands parcs nationaux (Kibira et Ruvubu)

II.3.3. Capacités à développer ou renforcer au niveau systémique

II.3.3.1. Capacités existantes au niveau systémique

- *Cadre politique*

La Vision Burundi 2025 et le CSLP II traduisent les préoccupations du Gouvernement pour gérer durablement les ressources naturelles et l'environnement y compris la biodiversité et donnent des orientations y relatives.

Vision Burundi 2025

Face à la destruction de l'environnement, la Vision « Burundi 2025 » stipule « qu'un certain nombre de solutions sont envisagées notamment un bon aménagement du territoire et une urbanisation rationnelle, une gestion efficiente des problèmes fonciers, la restauration des écosystèmes par un reboisement intensif, la protection de la faune et de la flore, une meilleure exploitation des ressources énergétiques, une gestion maîtrisée de l'eau, une prise de conscience des populations et des pouvoirs publics sur les enjeux de l'environnement ».

Cadre Stratégique de Croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP II)

Le CSLP II reconnaît que « les boisements et les ressources agro-forestières, les écosystèmes naturels forestiers et les milieux naturels riches en faune sont un patrimoine important qu'il convient de préserver pour consolider les bases d'un développement durable ».

- **Cadre légal**

Au niveau du cadre légal, il existe beaucoup de textes de lois contenant des dispositions / ou prévoyant des outils qui permettraient de limiter fortement les pressions exercées sur la diversité biologique.

Loi N°1/10 du 30 Mai 2011 portant création et gestion des aires protégées au Burundi

La loi exige des plans de gestion et d'aménagement qui sont des outils importants dans la conservation des aires protégées (articles 26 à 33), les droits d'usage sur certaines ressources exercés d'une façon contrôlée, l'éducation et la sensibilisation en faveur des communautés riveraines des aires protégées, la promotion du développement socio-économique en faveur des communautés riveraines des aires protégées comme mesures incitatives en faveur des communautés riveraines des aires protégées.

Décret n° 100/114 du 12 avril 2011 portant délimitation du paysage aquatique protégé du Nord

Le décret stipule en son article 6 qu'il est obligatoire d'élaborer, en consultation avec les parties prenantes, un plan de gestion et d'aménagement de l'aire protégée qui pourra déterminer certains droits d'usage susceptibles d'être exercés par les populations riveraines sans pour autant mettre en danger les objectifs de conservation.

Projet de Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Le projet de Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme fixe les principes qui régissent l'aménagement et l'urbanisme sur l'ensemble du territoire national. Au chapitre de protection des sites particuliers, le projet de Code stipule qu'il est interdit de construire à une distance inférieure à cent cinquante mètres (150m) à partir du domaine public lacustre, dans les zones du littoral et du domaine public hydraulique. Dans son article 51, il stipule que le permis d'extraction ne peut en aucun cas être délivré lorsqu'il est avéré que les extractions envisagées risquent de compromettre, directement ou indirectement des plages, littorales, falaises, marais, zones d'herbiers, frayères, gisements naturels de coquillage vivants.

II.3.3.1. Lacunes

Au niveau légal, les principales lacunes sont notamment les suivantes:

- Manque d'un cadre juridique pour assurer la conservation des éléments de la biodiversité utiles, vulnérables et/ou menacés;
- Absence de la loi régissant l'accès aux ressources biologiques des aires protégées;
- Absence d'une loi nationale contraignante sur l'exploitation des ressources biologiques en dehors des aires protégées;
- Le code forestier révisé n'est pas encore adopté par le Gouvernement;
- Manque de textes d'application de la loi phytosanitaire

II.3.3.2. Opportunités

Les principales opportunités sont liées aux améliorations apportées par les lois et les règlements récemment adoptées ou en cours d'élaboration. Nous citerons notamment:

- l'ordonnance Ministérielle n°770/989/CAB/2010 du 21 juin 2010 portant instauration de la gestion participative des boisements domaniaux au Burundi;
- le code forestier en cours de révision;
- projet de loi nationale sur la biodiversité en cours d'élaboration.

II.4. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER OU A DEVELOPPER POUR LA SAUVEGARDE D'UN ENSEMBLE REPRESENTATIF DES ECOSYSTEMES, DES ESPECES ET DES RESSOURCES GENETIQUES DU PAYS

Biodiversité sauvage

Au cours de ces deux dernières décennies, le Burundi s'est investi dans l'identification et le classement des sites de conservation de la biodiversité sauvage. Actuellement, il compte 15 aires protégées réparties dans 4 catégories comprenant : 3 Parcs Nationaux ; 5 Réserves Naturelles ; 2 Monuments Naturels et 5 Paysages Protégés totalisant environ une superficie d'environ 157 923 ha, soit 5,6% du territoire national et représentant environ 31% du total de la superficie des écosystèmes naturels disponibles. Il existe également des aires communautaires et privées en défens notamment un bois sacré et deux arboreta.

Il convient de noter qu'il y a encore des écosystèmes et des espaces riches en biodiversité qui ne sont pas encore intégrés dans le réseau d'aires protégées.

L'état actuel de conservation des sites ne garantit pas, à long terme, leur sauvegarde et celle des espèces qu'ils contiennent suite à leurs tailles très réduites et à leur isolement. En effet, les possibilités de connectivité entre sites n'ont pas été explorées et la gestion transfrontalière qui commence à être initiée se fait très timidement. Des efforts remarquables de collaboration avec le Rwanda s'observent, mais les zones riches en biodiversité transfrontalières avec la RDC et la Tanzanie ne sont pas actuellement concernées par aucune initiative de gestion transfrontalière.

Les espèces sauvages en dehors des aires protégées sont sauvegardées dans les arboreta, les jardins botaniques, les peuplements forestiers et les boisements en plein, les deux derniers n'abritant qu'un nombre très limité des espèces autochtones.

La conservation ex situ se heurte à un grand problème de manque de moyens humains et financiers ce qui ne garantit pas à long terme la sauvegarde des sites et des espèces. Dans différentes régions naturelles, il s'observe des essences autochtones qui ont été sauvegardées par la population pour différents usages socio-économiques.

Boisements artificiels

Les boisements artificiels occupent une superficie totale de 164 000 ha comprenant les boisements domaniaux (99 000 ha), les boisements communaux (5 000 ha), l'agroforesterie et les boisements privés (60 000 ha). Ils sont dominés par 70 espèces introduites dont 52 du genre *Eucalyptus*, 6 du genre *Cupressus*, 6 du genre *Callitris* et 6 du genre *Pinus*.

Les espèces agro forestières sont au nombre de 24 et les espèces fruitières introduites sont au nombre de 14. Quelques espèces autochtones participent également dans les programmes de conservation *ex-situ*.

Ces réalisations sont celles d'un vaste programme de reboisement entrepris depuis 1978 par le Gouvernement du Burundi avec l'appui des bailleurs de fonds. Elles ont été endommagées par la crise sociopolitique qui a éclaté en 1993 et qui a duré plus de dix ans.

Actuellement le taux de déboisement est estimé à 2% par an. Parallèlement, des efforts sont menés dans le cadre du Programme National de Reboisement avec un objectif d'atteindre une couverture forestière de 15% à l'horizon 2015.

Agro biodiversité

Plantes cultivées

L'agro biodiversité du pays est confinée dans les 11 régions naturelles où le système agricole prédominant est un système mixte dominé par les cultures vivrières intégrant un système d'élevage extensif, des micro-boisements et les cultures de rente. Un système semi intensif caractérisé par l'intégration agro-sylvo-zootechnique commence à émerger sans qu'il y ait des mesures strictes pour son application. Les cultures vivrières occupent environ 1 210 000 ha soit environ 43,4% de la superficie nationale alors que les cultures de

rente occupent 104 000 ha soit 3,7% de tout le territoire national. Les marais cultivés comprennent environ 81 403 ha, soit 2,9% de la superficie du pays (MINAGRIE, 2008).

D'une manière globale, les plantes vivrières cultivées représentent 87%, le café 8%, le coton, le thé et la canne à sucre 1,7% et les autres 3,3%. Presque toutes les plantes cultivées au Burundi ont été introduites et seulement 4 espèces autochtones en régression sont cultivées à très petites échelles.

Du point de vue agro-écosystème, il s'observe un appauvrissement général des terres arables suite aux problèmes d'érosion occasionnée par un manque de vulgarisation des techniques d'aménagement intégré des terres.

Animaux d'élevage

Les animaux domestiques rencontrés au Burundi sont, par ordre d'importance numérique, principalement constitués par les caprins, des volailles, des bovins, des lapins, des ovins et des porcins répartis dans plusieurs races. Pour les bovins, les races importées par ordre d'importance sont: Frisonne (Holstein), Montbéliarde, Brune de Suisse, Jersey et Guernesey. Les ovins restent peu élevés, probablement pour des raisons culturelles. Les animaux piscicoles sont constitués de poissons rencontrés dans les étangs. Trois espèces sont exploitées à savoir *Oreochromis niloticus* la plus répandue, *Clarias gariepinus* et *Cyprinus carpio*. L'apiculture se pratique de façon sporadique dans toutes les régions du Burundi. Néanmoins, on y a émergence de quelques centres qui commencent à améliorer la production mellifère.

Sauvegarde des gènes

La sauvegarde des gènes se fait au niveau des banques de gènes de l'ISABU, de l'IRAZ et du Département des Forêts. L'ISABU dispose d'une banque de gènes pour les cultures vivrières et fourragères. Il envoie régulièrement des accessions des variétés diffusées dans la Chambre Forte Semencière Mondiale «Salvard Global Seed Vault», située en Norvège, pour la conservation pour usage utile d'avenir. L'IRAZ fait la collection des gènes des végétaux et animaux de la région des Grands Lacs. Le Département des Forêts dispose d'une centrale de graines équipée d'une chambre froide ayant un volume de 40 m³. Cette chambre froide est utilisée pour la conservation des graines dont la durée varie suivant les espèces (moyenne de vingt ans).

L'autre mode de conservation ex-situ des espèces forestières se fait sous forme de boisements en plein, de peuplements semenciers, d'arboreta et de jardins botaniques. Actuellement, les banques de gènes existantes souffrent d'un manque d'équipement adéquat qui fait que seul un petit échantillon de spécimen soit conservé. De plus, le personnel mérite d'être renforcé quantitativement et qualitativement.

II.4.1. Capacités à renforcer ou à développer au niveau individuel

II.4.1.1. Capacités humaines pour la gestion des écosystèmes naturels

La gestion des écosystèmes naturels est sous la responsabilité de l'INECN en collaboration avec les autres parties prenantes. Au niveau de l'administration central, le personnel de la Direction Technique qui s'occupe spécialement des aires protégées comprend, en plus du Directeur technique, des unités répartis en 3 services à savoir:

- le Service surveillance et gestion des aires protégées avec un seul (1) cadre de niveau d'étude universitaire;
- le Service d'Aménagement des Aires Protégées et écotourisme avec un seul (1) cadre de niveau d'étude universitaire;
- le Service de Recherche en Biodiversité, avec deux (2) cadres de niveau d'étude universitaire et un technicien supérieur spécialiste en gestion de la faune.

Avec une expérience de travail allant de 7 à plus de 20 ans dans le domaine de conservation, ces cadres semblent bien outillés dans les différents domaines d'attache.

Au niveau des parcs et réserves, le personnel de l'INECN est composé de 9 chefs de parcs et autres catégories d'aires protégées, 12 chefs de secteurs, 7 secrétaires-comptables, 4 guides touristiques, 190 gardes, 1 chauffeur et 12 sentinelles (voir les tableaux 2 et 3 ci-dessous). Ce personnel reste largement insuffisant et certaines fonctions indispensables ne sont pas pourvues en ressources humaines. Les profils qui manquent sont notamment les suivants:

- le chargé de la surveillance et protection des ressources naturelles qui aurait comme tâche principale le maintien de l'intégrité des ressources;
- le chargé du monitoring sur la biodiversité qui appuierait le service de recherche au niveau central pour la collecte et l'analyse des données récoltées au niveau du site;
- le service vétérinaire : celui-ci peut ne pas être représenté dans toutes les AP du pays mais devrait être doté de moyens pour les descentes sur toutes les AP d'attache;
- le chargé de l'écotourisme, de la valorisation et de la gestion durable des ressources naturelles;
- le chargé de l'information et de l'éducation à l'environnement: celui-ci travaillerait beaucoup plus avec le milieu environnant pour renforcer l'acceptation de l'AP au public;
- le chargé de l'administration et de la comptabilité qui intégrerait également le suivi du personnel.

Tableau 2: Ressources humaines disponibles et souhaitées à l'INECN : niveau central

Niveau de formation	Biologistes, Ingénieurs agronomes et forestiers	Techniciens supérieurs	Techniciens forestiers (A ₂)	Assistants forestiers (A ₃)
Situation actuelle	5	2	0	0
Situation souhaitée	14	6	18	6

Tableau 3: Fonctions actuellement occupées dans les aires protégées du Burundi

	Situation actuelle							Situation souhaitée																
	CP	CS	S/C	Gui	Gar	Cha	Sent	Catégorie de Direction						Catégorie de Collaboration				Exécution						
								CF	CFA	C/R	C/val	C/IEC	Vet	CAF	CS	S/C	Tax.	Gui	Gar	pist	Cha	Sent		
Parc National de la Ruvubu	1	2	1		43		2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	2	2	16	60	16	2	4
Paysage protégé de Gisagara	1				5				1	1	1	1	1			1					6			
Parc National de la Kibira	1 (MSc)	4(1Te. sup.)	1	1	55	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	4	2	2	16	120	16	2	4	
Parc National de la Rusizi	1 (Ir)	1	1	3	14		2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	8	21	4	1	2	
Réserve naturelle forestière de Monge	1				11											1	1		2	12				
Réserve naturelle forestière de Bururi	1 (Tec. sup.)	1	1		12		3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	4	12	4	2	3	
Réserve naturelle de Vyanda		1	1		3				1	1	1	1				1			2	6	4			
Réserve naturelle de Rumonge		1	1		3		1		1	1	1	1				1	1	2	2	6			1	
Réserve naturelle de Kigwena					3				1	1	1	1				1			2	6				
Réserve naturelle de Nkayamba					3				1	1	1	1				1				6				
Paysage protégé de Makamba	1	1			10				1	1	1	1				2	1		2	12				
Monuments naturels de l'Est	1 (Tec. sup.)		1		3			1	1	1	1	1	1	1		2	1	2	8	8		1		
Réserve naturelle de la Malagarazi					3			1	1	1	1	1				1			2	6				
Paysage aquatique protégé du Nord	1 (Tec. sup.)	1			22			1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	2	8	30		1		
Total	9	12	7	4	190	1	12	9	14	14	13	13	5	4	25	12	14	72	311	44	9	14		

CP : Chef du parc ; **CS** : Chef de secteur ; **S/C** : Secrétaire / Comptable ; **Gui** : guide ; **Gar** : garde forestier ; **Cha** : chauffeur ; **Sent** : sentinelle ; **CF** : Conservateur en chef ; **CFA** : Conservateur adjoint ; **C/R** : Chargé du suivi écologique ; **C/val** : chargé de la valorisation des ressources naturelles ; **C/IEC** : Chargé de information, éducation et communication ; **Vet** : vétérinaire ; **CAF** : Chargé de l'administration et finances ; **Tax.** : Taxidermiste

Le tableau 3 est établi en considérant que : (i) certaines aires protégées méritent d'être regroupées en une unité de conservation ; (ii) les normes usuelles son : 1 garde forestier pour 1000 ha de savane ; 3 gardes forestiers pour 1000 ha de forêt dense ; une unité de garde égale au minimum à 6 gardes forestiers.

II.4.1.2. Capacités humaines pour la gestion des boisements artificiels

Les ressources humaines dont dispose le Département des Forêts pour la gestion des boisements artificiels sont constituées de 11 Ingénieurs A₀ et 17 Ingénieurs A₁, 64 techniciens forestiers A₂, 30 assistants forestiers A₃ et 128 gardes forestiers. Elles sont en quantité insuffisante si l'on considère la superficie totale des boisements (164 000 ha) et les normes admises de 1 ingénieur pour 1000 ha assisté par de 4 techniciens de niveau A₂ et de 16 techniciens de niveau A₃. Les besoins requis pour une bonne gestion des boisements artificiels sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 4: Ressources humaines disponibles et souhaitées au Département des Forêts (2012)

Niveau de formation	Ingénieurs forestiers (A ₀ /A ₁)	Techniciens forestiers (A ₂)	Assistants forestiers (A ₃)	Gardes forestiers
Situation actuelle	11 / 17	64	30	128
Situation souhaitée	70 ingénieurs forestiers	140 techniciens forestiers	420 assistants forestiers (*)	700

(*) Les assistants forestiers de niveau A₃ ne sont plus formés.

II.4.1.3. Lacunes

Au niveau de la gestion des écosystèmes naturels on peut noter les lacunes suivantes:

- Insuffisance des ressources humaines qualitativement et quantitativement pour le suivi de l'évolution des habitats, des populations et des espèces;
- Faibles capacités dans l'identification des aires protégées et l'élaboration des projets de conservation;
- Insuffisance des connaissances sur l'érosion génétique et le niveau de vulnérabilité des espèces domestiquées;
- Méconnaissance des espèces menacées et leur classement suivant le degré de menace
- Faible capacités de reconstituer les espèces menacées ou celles disparues.

II.4.1.4. Opportunités

Le Burundi dispose d'institutions qui forment des cadres et techniciens pouvant servir dans la gestion des écosystèmes naturels ou artificiels. Il s'agit notamment de:

- Plus d'une dizaine d'instituts techniques agricoles qui forment des techniciens de niveau A₂ en agronomie, génie rural et foresterie;
- Faculté d'Agronomie de l'Université du Burundi et celle de l'Université de Ngozi qui forment des ingénieurs de niveau A₀;
- L'Institut Supérieur d'Agriculture qui forme des Ingénieurs Industriels de niveau A₁;
- Faculté des Sciences de l'Université du Burundi qui forme des bacheliers biologistes (Bac+3) et des lauréats de niveau Master en environnement.
- Il existe également des opportunités pour la formation au niveau régional notamment dans les institutions suivantes :
 - Kitabi College for Conservation and Environment Management au Rwanda : collège qui accueille actuellement un groupe d'agents de l'INECN ;
 - Mweka College for Conservation (quelques agents de l'INECN l'ont déjà fréquenté dans le passé) ;
 - Ecole de Faune de Garoua (quelques agents l'ont déjà fréquenté dans le passé) ;
 - FOCOGAP de l'UICN au Burkina Faso : formation de courte durée (3mois) en techniques de gestion des Aires Protégées ;
 - Master en Conservation de la nature à l'Université du Rwanda, en Uganda et en Tanzanie.

II.4.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau organisationnel

II.4.2.1. Capacités existantes au niveau organisationnel

- *Ecosystèmes naturels*

La gestion du réseau des aires protégées est assurée par l'INECN et celle des boisements artificiels par le Département des Forêts qui sont tous sous la tutelle du Ministère en charge de l'environnement. La gestion des ressources halieutiques est quant à elle sous la responsabilité du Département des Pêches et Piscicultures sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

L'INECN est organisé en deux départements : un département de l'environnement, de l'éducation et de la recherche environnementale et un département technique chargé de l'aménagement des parcs et réserves naturels. Ce dernier comprend les services suivants : recherche en biodiversité ; suivi de la biodiversité ; aménagement et écotourisme ; surveillance et gestion des Aires Protégées.

L'INECN accuse un manque de frais de fonctionnement pour couvrir les coûts des mesures requises pour la conservation ce qui limite l'efficacité de la conservation de la biodiversité au Burundi. Ceci entraîne un certain délaissement de la plupart des tâches attendues du conservateur qui privilégie seulement la surveillance qui n'est pas elle-même bien exécutée.

En ce qui concerne les infrastructures de base dans les Aires Protégées, elles sont non existantes pour la plupart d'entre elles et là où elles existent, elles sont vétustes. Nous pouvons signaler un manque pour tous les sites des abris forestiers, des postes d'entrée et des bureaux en mauvais état un peu partout, des pistes de pénétration en mauvais état, sauf pour le cas du PNRzi et de la RNFB, des sentiers touristiques et sites de camping non existant, sans oublier les moyens de locomotion et de communication qui n'existent pas.

Les infrastructures qui amélioreraient l'attrait touristique et ainsi la valorisation durable de la conservation n'existent pas sauf au niveau du PNRzi et des Monuments Naturels de l'Est où des efforts ont été consentis même si ils restent insuffisants. Il faut néanmoins signaler qu'au PNK elles méritent une réhabilitation et renforcement.

Le tableau en annexe 1 montre la situation des diverses infrastructures et équipements dans les aires protégées du Burundi.

- *Boisements artificiels*

Le Département des Forêts en charge des boisements artificiels est organisé au niveau central en 3 services à savoir: service ressources humaines et matériel; service aménagement et gestion des ressources forestières et service développement et extension des ressources forestières.

Au niveau déconcentré, l'administration forestière comprend 16 inspections provinciales et 6 inspections régionales.

II.4.2.2. Lacunes

Les lacunes au niveau de la gestion des aires protégées sont entre autres les suivantes:

- Les aires protégées manquent d'infrastructures pour faciliter leur gestion et la valorisation des ressources qu'elles abritent (abris forestiers, postes d'entrée et bureaux, pistes de pénétration, sentiers touristiques et sites de camping, moyens de locomotion et de communication). De plus, les différents sites manquent de plans de gestion;
- Les services du Département des Forêts méritent d'être redynamisés pour une meilleure sauvegarde des stocks disponibles et leur enrichissement;
- Il y a un manque criant des moyens matériel et financier que ce soit pour la gestion des forêts naturelles qu'artificiels;
- Faible implication des communautés riveraines dans la gestion des ressources naturelles ;;
- Insuffisance de contrôle des espèces et variétés nouvelles cultivées;
- Coordination lacunaire de la filière semencière.

II.4.1.3. Opportunités

Dans le domaine de la sauvegarde des écosystèmes et des espèces qu'elles abritent, des efforts sont en train d'être menés bien que non suffisant et inégalement réparties. Dans le cadre d'exécution du projet « Biodiversité », le PNUD appuie l'INECN dans la sauvegarde du PNRv et PNK en initiant l'efficacité de gestion de ces deux grandes aires protégées du pays. Il est prévu que les leçons apprises de ce projet soient transférées dans la gestion des autres sites du pays.

Quelques autres sites comme le PNRzi et la RNFB jouissent des appuis externes bien que sporadiques. Pour la RNFB, l'exécution prochaine d'un grand projet de la Banque Mondiale viendra sans doute renverser les tendances de gestion passive en gestion active. Le projet MNV qui appui conjointement l'INECN et le Département des Forêts participera sans aucun doute pour l'amélioration de la protection des écosystèmes.

Dans le domaine de l'agro-écosystème, plusieurs projets initiés dans le cadre de la coopération bilatérale sont actifs. Il faut y ajouter des microprojets initiés le plus souvent par les ONG et associations locales qui participent dans l'encadrement des populations au travers les activités de gestion intégrée des terres.

Les principales opportunités en matière d'organisation de la gestion forestière sont notamment :

- la déconcentration de l'administration forestière sur toute l'étendue du territoire national avec 6 inspections forestières régionales et 16 inspections forestières provinciales;
- la présence d'autres ministères et acteurs qui contribuent dans la mise en œuvre des activités dans ce secteur. Il s'agit des Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage, l'Intérieur. Parmi les autres acteurs figurent les collectivités territoriales, le secteur privé, les ONG et associations;
- le Projet d'Aménagement des Bassins Versants et de Résilience Climatique qui vient d'être lancé en 2013 contribuera à l'amélioration de l'état des ressources forestières;
- la création depuis 2013 de l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences.

II.4.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau systémique

II.4.2.1. Capacités existantes au niveau systémique

- *Cadre politique*

La volonté politique du Gouvernement de sauvegarder les écosystèmes naturels, les espèces et les ressources génétiques du pays est bien exprimé dans les nombreux documents nationaux tels que la Vision « Burundi 2025 », le CSLP II et la SNEB. C'est au niveau sectoriel que cette volonté n'est pas traduite dans des politiques et stratégies sectorielles, exception faite du Ministère en charge de l'environnement.

- *Cadre légal*

Le cadre légal en rapport avec la sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques comprend plusieurs textes les uns relatifs à la biodiversité sauvage, les autres relatifs à la biodiversité domestiquée (voir le point 1.5.2). Toutefois, ces écosystèmes sont en dégradation continu suite notamment au fait que la législation existante est une émanation des services publics en charge de la conservation, sans que les populations locales et autochtones aient participé à son élaboration. De plus, il manque à l'INECN des ressources humaines suffisantes pour veiller à son application.

II.4.2.2. Lacunes

La grande faiblesse du cadre politique est que les préoccupations de conservation des écosystèmes naturels ne sont pas traduites dans les politiques et stratégies sectorielles. Bien plus, il s'observe une certaine complicité de certains décideurs politiques dans des actions destructrices des écosystèmes naturels y compris les aires protégées.

En ce qui concerne le cadre légal, des lacunes qui subsistent sont notamment les suivantes:

- les organismes génétiquement modifiés ne sont pas réglementés alors qu'ils constituent des menaces sérieuses pour la biodiversité;
- le manque de statut juridique pour certaines aires protégées et des zones spéciales représentatives de la biodiversité;
- le manque de volonté de mise en œuvre des lois régissant les aires protégées.

II.4.2.2. Opportunités

Les opportunités à capitaliser sont notamment:

- la volonté politique bien exprimée dans notamment le CSLP II où le Gouvernement s'engage à « mettre en place un cadre juridique favorisant la protection des espèces et populations menacées, la protection des zones riches en biodiversité ou d'intérêt particulier, la promotion d'un usage traditionnel des ressources biologiques compatible avec les impératifs de leur conservation et de leur utilisation durable et l'introduction d'espèces exotiques sans effets dégradateurs ou nuisibles»;
- les initiatives en cours portant sur la gestion transfrontalière des écosystèmes naturels entre le Burundi et le Rwanda.

II.5. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER OU A DEVELOPPER POUR LA VALORISATION DES AVANTAGES TIRES DE LA BIODIVERSITE ET DES SERVICES FOURNIS PAR LES ECOSYSTEMES

Les écosystèmes du Burundi ont une grande richesse due à leur situation phytogéographique et à la diversité des conditions écologiques régnant sur le territoire du pays. Ces écosystèmes qui fournissent des ressources biologiques très variées que l'homme utilise pour satisfaire à ses besoins divers et qui participent dans divers processus écologiques en procurant biens et services ont une valeur qui n'est malheureusement pas tenue en considération lors de l'évaluation des rendements économiques. En effet, la contribution du secteur forestier au PIB qui est de 2% ne considère que le bois exploitable sans jamais penser à la valeur ajoutée des biens et services générés par les écosystèmes.

En effet, différents groupes des riverains des aires protégées et des boisements artificiels bénéficient des multiples avantages générés par ces écosystèmes sans un contrat formellement établi dans la grande majorité des cas. Ainsi, le prélèvement de certaines ressources renouvelables notamment les produits de pêche, les produits utilisés dans la vannerie, dans la médecine traditionnelle, tuteurs, bois de chauffe et d'œuvre... et dans l'alimentation sont régulièrement exploités sans contrôle suffisante par l'autorité gestionnaire des sites de provenance. Ceci se fait sans étude préalable qui permettrait d'orienter sur les méthodes d'exploitation durable des ressources en déterminant les quotas d'exploitation pour chaque espèce. Il en découle donc que la capacité de charge pour chaque site et pour une espèce donnée et sa dynamique de régénération qui devraient orienter toute forme d'exploitation ne sont pas connues.

De même, différentes institutions et usines bénéficient des services rendus par les écosystèmes mais ne participent pas dans la conservation de ces derniers. Il faut noter des droits d'entrée dans les aires protégées qui sont octroyés sans donner des précisions sur le travail à mener et les résultats à atteindre. Les résultats de la recherche ne sont pas communiqués faute des memoranda l'exigeant et il n'y a pas de suivi de la finalité des résultats de recherche.

L'accès aux ressources biologiques du pays par les étrangers se manifeste par des exportations des produits divers et par le tourisme. Cependant, le Burundi ne profite pas pour autant ou pas assez, des bénéfices découlant de ces produits ni de la technologie nécessaire pour la valorisation de ses ressources biologiques. Néanmoins noter qu'un nombre limité de memorandum d'accord a été signé entre l'INECN et quelques centres de recherche comme le Centre International pour l'Ecologie et la Physiologie des Insectes basé à Nairobi au Kenya, prévoyant le partage des bénéfices résultant de la recherche et du développement, le Musée de Tervuren en Belgique sur les Invertébrés non-insectes, etc.

Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, l'ISABU et les centres de recherche avec lesquels il collabore sont actifs dans la vulgarisation du matériel génétique en vue d'améliorer les productions. Enfin, plusieurs recherches se faisant par des enquêtes liées au savoir faire de la communauté locale contribuent pour le développement de la recherche mais le contributeur paysan ne voit aucune forme d'avantage alors que dans ce cas il joue un rôle important dans la finalité de la recherche.

II.5.1. Capacités à renforcer ou à développer au niveau individuel

II.5.1.1. Capacités existantes au niveau individuel

La notion d'accès et de partage des avantages issus des ressources biologiques est encore nouvelle au Burundi et non encore maîtrisée par les décideurs et les communautés autochtones détentrices. Il en est de même du concept de valorisation des services fournis par les écosystèmes. De nombreuses lacunes sont donc à combler en matière de connaissances, de compétences et de maîtrise de techniques et pratiques pour une meilleure gestion et valorisation des ressources et des écosystèmes.

II.5.1.2. Lacunes

Les lacunes en rapport avec les capacités pour la valorisation des avantages tirés de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes sont notamment:

- Méconnaissance des enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation;
- Faible niveau de sensibilisation sur l'importance du Protocole de Nagoya;
- Faible capacité de négociation, à tous les niveaux, à juste titre des avantages découlant de l'accord d'accès aux ressources génétiques;
- Manque des connaissances pour restaurer certaines ressources biologiques en disparition;
- Non maîtrise des effets des changements climatiques sur les écosystèmes et les espèces;
- Ignorance de pouvoir d'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques et capacités de séquestration du carbone;
- Ignorance des capacités de charges des sites pour chaque ressource.

II.5.1.3. Opportunités

Beaucoup de détenteurs des connaissances sur les ressources biologiques médicinales sont connus et sont regroupés en associations (entre autres l'Association des Guérisseurs du Burundi et l'ATRAPRABU), ce qui constitue un atout important pour le travail d'inventaire et de préservation de ces connaissances qui s'impose.

II.5.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau organisationnel

Le cadre organisationnel de gestion des écosystèmes et des ressources qu'ils abritent a été souvent mis en place sans privilégier la participation des communautés locales et autochtones. Cette situation a conduit à une dégradation continue des ressources de la biodiversité et des fonctions écologiques qui étaient assurées par ces écosystèmes.

II.5.2.1. Lacunes

Les principales lacunes sont liées à l'absence de mécanismes permettant une valorisation des avantages tirés de la biodiversité. Il s'agit de:

- Manque d'accès facile des communautés aux ressources biologiques des aires protégées les obligeant de recourir aux méthodes clandestines irrationnelles;
- Absence d'une gestion participative des écosystèmes impliquant les communautés bénéficiaires;
- Non prise en compte de la valeur des connaissances traditionnelles dans le domaine de la biodiversité;
- Faible niveau de valorisation des ressources biologiques et des attraits éco touristiques pour assurer le financement des interventions sur la biodiversité.

II.5.2.2. Opportunités

- Le Burundi dispose d'institutions de recherche pouvant appuyer dans la détermination des capacités de charges, de la dynamique et des statuts des espèces (Université du Burundi, INECN);
- Des initiatives d'impliquer les populations locales et autochtones dans la gestion des écosystèmes sont initiées par l'INECN, le Département de Forêts à travers la création des groupements de gestion des forêts, le Département de pêche à travers les comités de pêche et quelques ONG locales. Certaines de ces pratiques peuvent être considérées comme de meilleures pratiques qui pourraient être étendues à d'autres sites;
- L'initiation timide des memoranda d'accord pour la recherche sur la biodiversité.

II.5.3. Capacités à renforcer ou à développer au niveau systémique

II.5.3.1. Capacités existantes au niveau systémique

- *Cadre politique*

Le cadre politique en rapport avec la valorisation des avantages tirés de la biodiversité et les avantages fournis par les écosystèmes comprend notamment : le Cadre National de Biosécurité (CNB) ; la Stratégie Agricole Nationale ; la Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation.

Le Cadre National de Biosécurité constitue une stratégie d'orientation pour une utilisation rationnelle sans danger des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) au Burundi. Ce cadre prévoit le choix d'importer et d'utiliser ou non les organismes génétiquement modifiés.

La Stratégie Agricole Nationale (SAN) prévoit la promotion rapide de la production et l'application rationnelle des biofertilisants, la protection durable du patrimoine génétique, la relance et la promotion de la pêche et de la pisciculture en préservant le germoplasme halieutique.

Le Plan d'Actions et Stratégies pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Recherche et de l'Innovation Technologique 2013-2017 place parmi ses priorités de recherche « la biotechnologie et les connaissances indigènes ».

- *Cadre légal*

Le cadre légal burundais comporte plusieurs lacunes eu égard aux perspectives de la valorisation des avantages tirés de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes. Certaines d'entre elles sont reprises dans les lignes ci-dessous.

II.5.3.2. Lacunes

Elles consistent notamment en:

- Absence d'une gestion participative des écosystèmes impliquant les communautés bénéficiaires (qui leur permettraient l'accès facile aux ressources biologiques);
- Absence des lois et politiques nationales sur l'accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques;
- Les aspects de bio prospection, d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages découlant de leur utilisation n'existent pas encore dans nos textes légaux;
- La protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques n'est pas encore régie par une loi;
- La notion de payement des services rendus par les écosystèmes ne figure pas dans la loi nationale.

II.5.3.3. Opportunités

Parmi les opportunités, on peut noter:

- La Loi N°1/13 du 28 Juillet 2009 relative à la protection industrielle au Burundi représente une avancée significative parce qu'elle vient protéger les savoirs traditionnels des populations locales qui ne l'étaient pas jusqu'à présent. Ainsi les savoirs traditionnels peuvent être enregistrés comme des droits de propriétés industrielles et être commercialisés. L'article 258, prévoit déjà que le mode de répartition des bénéfices résultant de l'exploitation des savoirs traditionnels au sein de chaque communauté locale est établi conformément aux pratiques coutumières de la communauté. Néanmoins, il faudrait que cette loi soit également applicable au domaine de la biodiversité;
- Politique forestière qui vient d'être adoptée par le Gouvernement en 2013 et dont l'un des objectifs spécifiques est la gestion participative des formations naturelles et qui préconise de généraliser les programmes de gestion participative des boisements par les comités locaux créés autour des boisements;
- Expérience de l'INECN et de la Direction des Forêts (quoique modeste) respectivement en matière de gestion participative des formations naturelles et des boisements;
- Projet de loi sur les mesures incitatives pour la gestion des aires protégées en cours d'adoption;
- Projet de loi nationale sur la biodiversité;
- Code forestier en cours de révision et qui prévoit notamment la gestion participative des boisements par l'administration communale, le Département des Forêts et les groupements de gestion forestière.

II.6. EVALUATION DES CAPACITES A RENFORCER OU A DEVELOPPER EN MATIERE DE PLANIFICATION PARTICIPATIVE, GESTION DES CONNAISSANCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

La planification en matière de biodiversité telle qu'elle est faite à ce jour n'implique pas tous les intervenants. De plus, elle ignore complètement les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles qui devraient servir de base dans la conservation des écosystèmes et des ressources génétiques. Les contraintes à la planification participatives sont notamment :

- l'absence d'un cadre global de planification participative de la mise en œuvre de la CDB et d'un programme de référence avec des indicateurs efficaces pour son suivi et évaluation;
- la déconsidération des connaissances, innovations, pratiques traditionnelles des communautés autochtones dans les activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité alors qu'elles ont participé dans la conservation de la biodiversité depuis des siècles. Actuellement, ces éléments seraient en voie de disparition et participent peu ou pas du tout dans la gestion de la biodiversité en faveur des pratiques introduites non maîtrisées par les communautés et souvent à effets pervers.

La gestion de la biodiversité reste rudimentaire et n'est pas basée sur des données et méthodes scientifiques mises en place. Les connaissances en taxonomie des différentes composantes spécifiques de la diversité biologiques sont limitées.

L'amélioration des connaissances, des informations scientifiques et des technologiques sur la biodiversité se heurtent aux barrières d'ordre humain, technique et institutionnel. Il s'agit notamment de:

- Connaissances insuffisantes des éléments constitutifs des grands groupes de la biodiversité dans tous les écosystèmes;
- Manque de programme de recherche sur la biodiversité au niveau national;
- Manque d'un centre de recherche en biodiversité au niveau national;
- Manque de taxonomistes spécialisés dans les différentes branches de la biodiversité;
- Insuffisance de para-taxonomistes et autres techniciens formés et employés pour les inventaires biologiques.

Il faut noter cependant que l'Université du Burundi a élaboré en 2013 un Plan d'Actions et Stratégies pour la mise en œuvre de la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique 2013-2017 et dont une des priorités porte sur la recherche en « biotechnologie et connaissances traditionnelles ».

En ce qui concerne le **systeme d'information et de communication des connaissances sur la biodiversité**, le Burundi dispose d'une Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Information sur la Biodiversité pour l'horizon 2020 (SNPA-CHM), un outil qui vise le renforcement d'un CHM-burundais. Ce dernier n'est pas seulement un système de diffusion de l'information, mais sert également de facilitateur et de catalyseur pour mener des actions concrètes de conservation de la biodiversité, d'utilisation durable des ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages qui en découlent. Le CHM-Burundais est également *un outil d'aide à la décision*. Il est aussi *un outil de communication, d'éducation et de sensibilisation* et une vitrine nationale qui permet la sensibilisation du public et la vulgarisation des savoirs traditionnels. Le CHM devra inciter les politiques à changer leur vision et le public à adopter des mesures responsables pour la préservation de la biodiversité.

Cependant, la SNPA-CHM n'est pas encore mise en œuvre suite au manque d'outils d'accompagnement. L'échange et la communication efficaces des informations et des connaissances sur la biodiversité au Burundi sont handicapés par les éléments suivants :

- Manque d'outils non web pour échanger et communiquer les informations, les connaissances et les technologies sur la biodiversité;
- Insuffisance de ressources humaines et matérielles à la bibliothèque de l'INECN retenue comme centre de documentation en biodiversité ;
- Faibles capacités du CHM pour diffuser davantage les connaissances sur la biodiversité au Burundi;
- Manque d'un musée national pour la conservation et l'exposition du matériel biologique représentatif de la biodiversité nationale en vue de le faire mieux connaître du public;
- Faible niveau de coopération avec les pays et les institutions spécialisées pour le transfert de technologie et des connaissances dans le domaine de biodiversité.

II.6.1 Capacités à renforcer ou à développer au niveau individuel

La planification participative de la conservation de biodiversité, l'amélioration des connaissances et des informations scientifiques et des technologiques sur la biodiversité, l'échange et la communication efficaces des informations et des connaissances sur la biodiversité et le financement de la conservation de la biodiversité font face à de nombreuses lacunes au niveau individuel.

II.6.1.1. Lacunes

Elles sont relatives à:

- l'ignorance des communautés locales et autochtones sur leur droit de propriété sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en rapport avec la biodiversité;
- l'absence d'inventaire des connaissances, innovations, pratiques traditionnelles des communautés autochtones utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité;
- le manque d'études sur l'état et les tendances des métiers traditionnels;
- l'insuffisance des lexiques vernaculaires Rundi sur la biodiversité;
- des connaissances insuffisantes des éléments constitutifs des grands groupes de la biodiversité dans tous les écosystèmes;
- une insuffisance des taxonomistes spécialisés dans les différentes branches de la biodiversité;
- une insuffisance de para-taxonomistes et autres techniciens formés et employés pour les inventaires biologiques;
- insuffisance de connaissances/technicités des gestionnaires de la bibliothèque de l'INECN retenue comme centre de documentation en biodiversité.

II.6.1.2. Opportunités

Au niveau de la médecine traditionnelle, plusieurs associations de tradipraticiens sont reconnues et des recherches sur l'inventaire floristique des plantes médicinales et la phytochimie sont régulièrement menées à l'Université du Burundi

Des recherches sur l'inventaire floristique des plantes sauvages comestibles du Burundi et leur valeur alimentaire font objet de plusieurs mémoires de fin d'étude à l'Université du Burundi. L'ISABU et l'INECN s'intéressent également aux recherches sur les plantes sauvages comestibles.

Le Burundi possède des spécialistes et pourrait, avec l'appui des bailleurs de fonds, créer un centre de biotechnologie et de connaissances indigènes pour la sélection d'espèces végétales et animales plus performantes et adaptées aux conditions climatiques du Burundi et aussi créer un centre de production de biopesticides basé sur les connaissances indigènes.

II.6.2. Capacités à renforcer ou à développer au niveau organisationnel

II.6.2.1. Capacités existantes au niveau organisationnel

D'une manière générale, le cadre institutionnel pour l'amélioration des connaissances et des informations scientifiques et des technologiques sur la biodiversité, l'échange et la communication efficaces des informations et des connaissances sur la biodiversité et le financement de la conservation de la biodiversité présente beaucoup de lacunes au niveau des équipements et des mécanismes nécessaires.

II.6.2.2. Lacunes

Les principales lacunes sont notamment:

- Manque d'un centre de recherche en biodiversité au niveau national;
- Manque d'un musée national pour la conservation et l'exposition du matériel biologique représentatif de la biodiversité nationale en vue de le faire mieux connaître au public;
- Absence de collaboration entre les spécialistes des différents domaines de la biotechnologie et des connaissances indigènes;
- Manque d'équipement suffisant et de produits de laboratoire pour mener les recherches sur la culture des tissus et l'extraction de substances actives des plantes médicinales les plus utilisées au Burundi;
- Absence d'un département de phytopharmacie à l'Université du Burundi;
- Faibles capacités du CHM pour diffuser davantage les connaissances sur la biodiversité au Burundi;
- Faibles capacités de la Bibliothèque de l'INECN retenue comme Centre de documentation en Biodiversité.

II.6.2.3. Opportunités

Parmi les opportunités à capitaliser, on pourrait signaler:

- L'existence d'un CHM quoiqu'ayant des capacités limitées de diffuser de l'information;
- L'existence d'un centre national de documentation en biodiversité à l'INECN.

II.6.3. Capacités à renforcer ou à développer au niveau systémique

L'environnement incitatif souffre de nombreuses lacunes qui relèvent en grande partie du cadre politique.

II.6.3.1. Lacunes

Les principales lacunes consistent notamment en :

- Manque de politique de valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés locales et autochtones sur la biodiversité;
- Inexistence d'un plan d'investissement et de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre de la CDB;
- Faible niveau de communication au niveau national, régional et international;
- Manque d'un cadre de coordination de l'aide extérieure pour la conservation de la biodiversité;
- Manque d'un mécanisme pour mobiliser des taxes écologiques.

II.6.3.2. Opportunités

Le Burundi dispose d'une Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Information sur la Biodiversité pour l'horizon 2020 (SNPA-CHM) qu'il conviendra de mettre en œuvre pour que le CHM puisse contribuer efficacement à la communication, l'éducation et la sensibilisation et ainsi inciter toutes les parties prenantes y compris les décideurs à adopter des comportements responsables pour la préservation de la biodiversité.

Tableau 5 : Synthèse des lacunes et opportunités pour le développement et le renforcement des capacités dans le domaine de la biodiversité

Niveau d'évaluation	Lacunes /contraintes	Opportunités
Implication et engagement de toutes les parties prenantes y compris les décideurs à l'action de conservation d'utilisation durable de la biodiversité		
<i>Au niveau individuel</i>	Faible niveau de sensibilisation et de formation de toutes les parties prenantes sur les questions de la biodiversité	Existence des outils de formation et de sensibilisation (radios, télévisions, journaux,...)
	Ignorance des risques de la mauvaise utilisation des ressources biologiques	
	Manque d'informations sur les risques de dégradation et de perte de la biodiversité	
	Méconnaissance des techniques d'exploitation non destructrice des ressources biologiques	
	Non maîtrise des mesures et pratiques pour l'utilisation durable des ressources biologiques	
<i>Au niveau organisationnel</i>	Méconnaissance de l'importance de la biodiversité par les divers secteurs	Existence du ministère en charge de l'environnement qui doit jouer un rôle de premier plan pour l'intégration effective des préoccupations en matière de conservation de la biodiversité dans les politiques et programmes sectoriels des autres ministères et dans la coordination des actions de tous les intervenants
	Non prise en compte des questions de la biodiversité dans la définition des missions des ministères autres que celui de l'environnement	
	Non prise en compte des valeurs de la biodiversité dans les programmes, stratégies, plans sectoriels et locaux de développement	
	Manque de synergie et de collaboration effective des ministères concernés par la biodiversité	
	Manque d'un plan de suivi et d'évaluation et d'un cadre de coordination des interventions en rapport avec la biodiversité	
	Manque d'un programme de référence en matière de conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	
	Faible intégration de la biodiversité dans les programmes d'éducation classique	
	Insuffisance d'outils de communication, d'éducation et sensibilisation par groupe cible	Existence de nombreux média publics et privés (radios, télévisions, journaux,...) quoi que la plupart d'entre eux ont des moyens très limités
	Faible engagement des décideurs sur la prise en compte de la loi sur les études d'impacts environnementaux	Existence au niveau du Parlement d'une commission en charge de l'agriculture et de l'environnement et qui pourrait donc contribuer à susciter l'engagement des décideurs en faveur de la conservation de la biodiversité
<i>Au niveau systémique</i>	Absence d'une loi sur les mesures incitatives pour la conservation de la biodiversité	
	Inexistence d'une loi sur la biodiversité	Projet de loi sur la biodiversité en cours d'élaboration
	Inexistence d'une loi sur l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation durable des ressources naturelles ;	Ratification par le Burundi des trois conventions de Rio lui ouvre des opportunités d'appuis de la part de la communauté internationale
	Inexistence d'une loi sur les mesures incitatives pour l'implication des populations riveraines dans la gestion des boisements	Existence d'un projet de loi sur les mesures incitatives en rapport avec la biodiversité des Aires Protégées mais qui ne couvre pas l'ensemble de la biodiversité.
	Manque des textes d'application des lois existantes	
	Non diffusion et vulgarisation des textes de loi à tous les niveaux	
	Non traduction des textes de lois en Kirundi	

Niveau d'évaluation	Lacunes /contraintes	Opportunités
Elaboration et mise en œuvre des outils et des techniques pour stopper les pressions exercées sur la diversité biologique		
<i>Au niveau individuel</i>	Insuffisance des capacités humaines et techniques pour le suivi de l'évolution des ressources biologiques végétales et de la dynamique de l'habitat sous les effets des changements climatiques	
	Méconnaissance de l'état et des tendances des ressources biologiques végétales dans et en dehors des aires protégées	
	Manque de ressources humaines pour assurer le contrôle des espèces exotiques importées à l'aéroport de Bujumbura et dans tous les postes douaniers	
	Méconnaissance des zones affectées et l'ampleur de l'infestation par les espèces exotiques envahissantes	
	Faibles capacités humaines et techniques pour le contrôle des mouvements transfrontaliers des ressources biologiques	
	Méconnaissance de l'état et tendance des espèces et des stocks de poissons et des crustacés dans le lac Tanganyika et les lacs du Nord	
	Insuffisance du personnel pour faire fonctionner le laboratoire de l'INECN ;	
	Faibles capacités humaines en matière de gestion intégrée de la fertilité des sols	
	Méconnaissance des bonnes pratiques en matière de conservation de l'agro biodiversité suivant l'approche par écosystème	
<i>Au niveau organisationnel</i>	Manque de plans de gestion des aires protégées et de plans d'exploitation rationnelle des ressources biologiques qu'elles contiennent	Projet « amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité qui appuie l'INECN pour une gestion participative de 2 grands parcs nationaux (PNRv et PNK)
	Absence des plans d'occupation du territoire et de gestion durable des agro écosystèmes, des zones sylvoles et aquacoles	Existence des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire pour 10 provinces qu'il conviendra d'adopter et d'appliquer Existence de plans d'aménagement réalisés pour une dizaine de boisements qui devraient être révisés et leurs plans de gestion devraient être élaborés
	Faible capacité pour traiter les eaux usées de toute la ville de Bujumbura et limiter ainsi la pollution du lac Tanganyika et son impact sur sa riche biodiversité	Existence d'une station d'épuration des eaux usées dans la ville de Bujumbura pouvant traiter 38 % des eaux usées de la ville
	Laboratoire d'analyse de pollution de l'INECN non opérationnel depuis plus de 10 ans	Laboratoire de l'INECN actuellement en cours de réhabilitation
	Manque d'unités de prétraitement des déchets liquides dans les industries	
	Manque d'un système de contrôle strict des pêcheries au niveau national et régional	Existence des Comités de pêche mais qui doivent être renforcés
<i>Au niveau systémique</i>	Manque d'un cadre juridique pour assurer la conservation des éléments de la biodiversité utiles, vulnérables et/ou menacés	Projet de loi nationale sur la biodiversité en cours d'élaboration Existence de plusieurs textes de lois mais incomplets parce que n'intégrant pas plusieurs aspects tels que les espèces menacés, les espèces d'exportation et les espèces exotiques envahissantes
	Absence de la loi régissant l'accès aux ressources biologiques des aires protégées	
	Absence d'une loi nationale contraignante sur l'exploitation des ressources biologiques en dehors des aires protégées	
	Le code forestier révisé n'est pas encore adopté par le Gouvernement	Ordonnance Ministérielle n°770/989/CAB/2010 du 21 juin 2010 portant instauration de la gestion participative des boisements domaniaux au Burundi
	Manque de textes d'application de la loi phytosanitaire	

Niveau d'évaluation	Lacunes /contraintes	Opportunités
Sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques du pays		
<i>Au niveau individuel</i>	Insuffisance des ressources humaines qualitativement et quantitativement pour le suivi de l'évolution des habitats, des populations et des espèces	Possibilités de formation de cadres et techniciens au niveau national et au niveau régional
	Faibles capacités dans l'identification des aires protégées et l'élaboration des projets de conservation	
	Insuffisance des connaissances sur l'érosion génétique et le niveau de vulnérabilité des espèces domestiquées	
	Méconnaissance des espèces menacées et leur classement suivant le degré de menace	
	Faible capacités de reconstituer les espèces menacées ou celles disparues	
<i>Au niveau organisationnel</i>	Aires protégées manquent d'infrastructures pour faciliter leur gestion et la valorisation des ressources qu'elles abritent	
	Services du Département des Forêts méritent d'être redynamisés pour une meilleure sauvegarde des stocks disponibles et leur enrichissement.	Déconcentration de l'administration forestière
	Manque criant des moyens matériel et financier que ce soit pour la gestion des forêts naturelles qu'artificiels	Le Projet d'Aménagement des Bassins Versants et de Résilience Climatique qui vient d'être lancé en 2013 contribuera à l'amélioration de l'état des ressources forestières
	Faible implication des communautés riveraines dans la gestion des ressources naturelles	
	Insuffisance de contrôle des espèces et variétés nouvelles cultivées	Création depuis 2013 de Office National de Contrôle et de Certification des Semences
	Coordination lacunaire de la filière semencière	
<i>Au niveau systémique</i>	Organismes génétiquement modifiés non réglementés alors qu'ils constituent des menaces sérieuses pour la biodiversité.	Existence d'une volonté politique pour conserver et utiliser rationnellement la biodiversité Initiatives en cours portant sur la gestion transfrontalière des écosystèmes naturels entre le Burundi et le Rwanda
	Manque de statut juridique pour certaines aires protégées et des zones spéciales représentatives de la biodiversité	
	Manque de volonté de mise en œuvre des lois régissant les aires protégées	
Valorisation des avantages tirés de la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes		
<i>Au niveau individuel</i>	Méconnaissance des enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	La plupart des détenteurs des connaissances sur les ressources biologiques médicinales sont connus et sont regroupés en associations.
	Faible niveau de sensibilisation sur l'importance du Protocole de Nagoya	
	Faible capacité de négociation, à tous les niveaux, à juste titre des avantages découlant de l'accord d'accès aux ressources génétiques	
	Manque des connaissances pour restaurer certaines ressources biologiques en disparition	
	Non maîtrise des effets des changements climatiques sur les écosystèmes et les espèces	
	Ignorance de pouvoir d'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques et capacités de séquestration du carbone	
	Ignorance des capacités de charges des sites pour chaque ressource	Le Burundi dispose d'institutions de recherche pouvant appuyer dans la détermination des capacités de charges, des dynamiques et des statuts des espèces (Université du Burundi, INECN)
	<i>Au niveau organisationnel</i>	Manque d'accès facile des communautés aux ressources biologiques des aires protégées les obligeant de recourir aux méthodes clandestines irrationnelles;
Absence d'une gestion participative des écosystèmes impliquant les communautés bénéficiaires ;		
Non prise en compte de la valeur des connaissances traditionnelles dans le domaine de la biodiversité		
Faible niveau de valorisation des ressources biologiques et des attraits éco touristiques pour assurer le financement		Initiation encore timide des memoranda d'accord pour la recherche sur la biodiversité

Niveau d'évaluation	Lacunes /contraintes	Opportunités
	des interventions sur la biodiversité	
<i>Au niveau systémique</i>	Absence d'une gestion participative des écosystèmes impliquant les communautés bénéficiaires (qui leur permettraient l'accès facile aux ressources biologiques)	Expérience de l'INECN et de la Direction des Forêts respectivement en matière de gestion participative des formations naturelles et des boisements. Politique forestière adoptée en 2013 et dont l'un des objectifs spécifiques est la gestion participative des formations naturelles et qui préconise de généraliser les programmes de gestion participative des boisements par les comités locaux créés autour des boisements.
	Absence des lois et politiques nationales sur d'accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques	
	Aspects de bio prospection, d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages découlant de leur utilisation n'existent pas encore dans nos textes légaux.	Projet de loi nationale sur la biodiversité en cours d'élaboration Projet de loi nationale sur la biodiversité en cours d'élaboration
	La protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques n'est pas encore régie par une loi.	Loi N°1/13 du 28 Juillet 2009 relative à la protection industrielle et qui vient protéger les savoirs traditionnels des populations locales.
	La notion de paiement des services rendus par les écosystèmes ne figure pas dans la loi nationale.	
Planification participative, gestion des connaissances et renforcement des capacités		
<i>Au niveau individuel</i>	Ignorance des communautés locales et autochtones sur leur droit de propriété sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles en rapport avec la biodiversité	Il existe plusieurs associations de tradipraticiens reconnues.
	Absence d'inventaire des connaissances, innovations, pratiques traditionnelles des communautés autochtones utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité	Existence de scientifiques de diverses spécialités relatives à la biodiversité à l'Université du Burundi
	Manque d'études sur l'état et les tendances des métiers traditionnels	
	Insuffisance des lexiques vernaculaires Rundi sur la biodiversité	
	Connaissances insuffisantes des éléments constitutifs des grands groupes de la biodiversité dans tous les écosystèmes	Nombreux résultats de recherches sur l'inventaire floristique des plantes sauvages comestibles du Burundi et leur valeur alimentaire
	Insuffisance des taxonomistes spécialisés dans les différentes branches de la biodiversité	
	Insuffisance de para-taxonomistes et autres techniciens formés et employés pour les inventaires biologiques	
	Insuffisance de connaissances/technicités des gestionnaires de la bibliothèque de l'INECN retenue comme centre de documentation en biodiversité	
<i>Au niveau organisationnel</i>	Manque d'un centre de recherche en biodiversité au niveau national	
	Manque d'un musée national pour la conservation et l'exposition du matériel biologique représentatif de la biodiversité nationale en vue de le faire mieux connaître au public	
	Manque d'un cadre consultatif de différents acteurs pour la mise en œuvre de la SNPA-DB	
	Manque de plans sectoriels et locaux pour la mise en œuvre et la révision de la SNPA-DB	
	Manque d'indicateur efficaces pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPA-DB	
	Absence de collaboration entre les spécialistes des différents domaines de la biotechnologie et des connaissances indigènes	
	Manque d'équipement suffisant et de produits de laboratoire pour mener les recherches sur la culture des tissus et l'extraction de substances actives des plantes médicinales les plus utilisées au Burundi	
	Absence d'un département de phytopharmacie à l'Université du Burundi	
	Faibles capacités du CHM pour diffuser davantage les connaissances sur la biodiversité au Burundi	Existence d'un CHM quoiqu'ayant des capacités limitées de diffuser de l'information

Niveau d'évaluation	Lacunes /contraintes	Opportunités
	Faibles capacités de la Bibliothèque de l'INECN retenue comme Centre de documentation en Biodiversité.	Existence d'un centre national de documentation en biodiversité à l'INECN
<i>Au niveau systémique</i>	Manque de politique de valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés locales et autochtones sur la biodiversité	
	Inexistence d'un plan d'investissement et de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre de la CDB	
	Faible niveau de communication au niveau national, régional et international	Existence d'une Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Information sur la Biodiversité pour l'horizon 2020 (SNPA-CHM)
	Manque d'un cadre de coordination de l'aide extérieure pour la conservation de la biodiversité	
	Manque d'un mécanisme pour mobiliser des taxes écologiques.	

III. STRATEGIE ET PLAN D'ACTION DE DEVELOPPEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

III.1. VISION DU BURUNDI EN MATIERE DE BIODIVERSITE

La Vision du Burundi en matière de biodiversité telle qu'adoptée dans la SNPAB 2013-2020 s'énonce comme suit :

Vision : D'ici à 2030, la diversité biologique est restaurée, conservée et utilisée rationnellement par tous les acteurs, en assurant le maintien des services écosystémiques et en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures.

III.2. PRINCIPES DIRECTEURS

Dix principes directeurs ont également été définis pour l'opérationnalisation de la SNPAB:

- 1. Les écosystèmes naturels et ressources biologiques du pays doivent être considérés comme des biens économiques, socioculturels et leurs fonctions écologiques doivent être maintenues;*
- 2. La conservation de la biodiversité doit être participative et basée sur un partenariat entre les différentes parties prenantes particulièrement les communautés locales et autochtones;*
- 3. Les connaissances traditionnelles sur les ressources biologiques et les pratiques et valeurs traditionnelles et socioculturelles dans la conservation des espèces doivent être protégées et valorisées;*
- 4. L'exploitation des agroécosystèmes doit se faire de manière à garantir un équilibre écologique avec les écosystèmes naturels;*
- 5. La mise en place des structures de coordination des actions de conservation de la biodiversité doit être soutenue;*
- 6. L'élaboration d'une loi spécifique à la biodiversité et son application effective est un impératif pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;*
- 7. Un renforcement des capacités à tous les niveaux pour tous les acteurs en matière de gestion et de conservation de la diversité biologique doit être largement promu;*
- 8. La protection des écosystèmes transfrontaliers et la promotion du tourisme régional doivent entrer dans la droite ligne de l'intégration régionale de la biodiversité;*
- 9. La mise en place des procédures d'accès aux ressources génétiques doit se faire de manière à garantir un partage juste et équitable des avantages qui en découlent;*
- 10. Les politiques nationales, les stratégies, et programmes nationaux et sectoriels doivent intégrer les questions en rapport avec la biodiversité dont les valeurs doivent être tenues compte dans les comptes nationaux.*

III.3. PRIORITES NATIONALES

Le Burundi s'est fixé cinq priorités nationales suivantes:

- *Susciter l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs à l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité;*
- *Mettre en place et utiliser les connaissances, les outils et les techniques efficaces pour arrêter les pressions exercées sur la biodiversité;*
- *Mettre en défens un ensemble d'écosystèmes représentatifs de la biodiversité nationale;*
- *Valoriser au maximum les avantages tirés de la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes;*
- *Mettre en place un cadre de planification participative, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités.*

Le plan stratégique de développement et de renforcement des capacités dans le domaine de la biodiversité doit donc identifier les objectifs et les actions à mener pour réaliser les priorités fixées.

III.4. PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

III.4.1. Vision

La vision du Plan stratégique de développement et de renforcement des capacités dans le domaine de la biodiversité est formulée comme suit:

D'ici 2020, toutes les couches de la population, les institutions et organisations acquièrent, renforcent, adaptent et entretiennent leurs compétences et aptitudes dans la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle de la biodiversité.

III.4.2. Objectifs spécifiques/actions à mener /indicateurs objectivement vérifiables

Au total 24 objectifs spécifiques ont été définis pour chaque axe stratégique de renforcement des capacités en tenant compte des trois niveaux d'analyse (individuel, organisationnel, environnement incitatif) et plusieurs actions ont été identifiées ainsi que leurs indicateurs de performance (voir tableau 6). Ces objectifs spécifiques viennent opérationnaliser la SNPAB 2013-2020. Les numéros des objectifs spécifiques nationaux de la SNPAB auxquels ils se rapportent sont indiqués entre parenthèses. La liste des objectifs nationaux (ON) figure en annexe 1.

Tableau 6: Plan stratégique de développement et de renforcement des capacités

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
Axe stratégique 1 : Implication et engagement de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs à l'action de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité					
Objectif 1 : D'ici 2020, les populations burundaises sont conscientes de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'elles peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable (ON 1)	Former des formateurs chargés de sensibiliser sur les valeurs de la biodiversité et des mesures à prendre pour la conservation et l'utilisation durable	Nombre de formateurs formés	MEEATU	MINAGRIE Ministère de la Communication MESRS	60 000
	Former, informer et sensibiliser les populations sur la valeur de la biodiversité et des mesures qu'elles peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable	Nombre d'ateliers organisés Nombre de personnes formées par catégorie	MEEATU	MINAGRIE, Ministère de la Communication, MESRS MINTER, MINEM	80 000
	Former et informer les populations locales et autochtones sur les techniques d'exploitation non destructrices et d'utilisation durables des ressources biologiques	Nombre d'ateliers organisés Nombre de personnes formées.	MEEATU	MINAGRIE, MININTER MESRS	60 000
	Intégrer les questions de la biodiversité dans les curricula de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	Nombre de modules sur la biodiversité intégrés dans les curricula	MESRS	MEEATU, MINAGRIE	100 000
	Créer des sections/ filières/ options spécifiques pour les gestionnaires de la biodiversité au niveau de l'enseignement secondaire et universitaire	Nombre de sections/ filières/ options créées	MESRS	MEEATU, MINAGRIE	100 000
Objectif 2 : D'ici 2018, les Ministères en charge de la gestion des ressources de la biodiversité, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables de ces ressources (ON2)	Elaborer sur une base participative et appliquer des plans d'aménagement et de gestion de toutes les Aires Protégées du Burundi	Plans d'aménagement et de gestion des Aires Protégées disponibles	MEEATU	MINAGRIE, Communautés locales, MESRS ONG nationales	200 000
	Elaborer sur une base participative et appliquer des plans d'aménagement et de gestion de tous les boisements domaniaux et Communaux	Plans d'aménagement et de gestion des boisements domaniaux et communaux disponibles	MEEATU	MINAGRIE, MESRS ONG nationales, Communautés locales	100 000
	Former le personnel du Département de pêche en technique d'évaluation du potentiel de stock de poissons dans le lac Tanganyika et les lacs du Nord et d'élaboration d'un plan concerté des prélèvements.	Potentiel du stock de poissons dans le lac Tanganyika et les lacs du Nord connu Plan de prélèvement disponible et appliqué	MINAGRIE	MEEATU, Associations des pêcheurs, MESRS	30 000
	Equiper le département de pêche en matériel d'évaluation du potentiel de stock de poissons dans le lac Tanganyika	Matériel d'évaluation du potentiel de stock disponible	MINAGRIE	MEEATU, Association des pêcheurs	200 000

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
	Appuyer l'élaboration des PCDC tenant en compte la gestion de la biodiversité	40 communes riveraines des sites importants de conservation de la biodiversité dotées de PCDC tenant en compte la gestion de la biodiversité	MININTER	MEEATU PTF	300 000
Objectif 3 : D'ici 2018, les politiques et plans sectoriels des ministères concernés ainsi que les Plans Communaux de Développement Communautaires (PCDC) intègrent les valeurs de la diversité biologique (ON 2, 5)	Revoir les politiques et plans sectoriels des ministères concernés ainsi que les PCDC pour qu'ils intègrent les valeurs de la biodiversité	Documents de politiques, de plans sectoriels et de PCDC intégrant les valeurs de la biodiversité disponibles	Ministère en charge de la planification,	MEEATU MININTER	15 000
Objectif 4 : D'ici 2018, des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées (ON 3,4)	Promulguer, traduire en Kirundi et diffuser largement la loi sur les mesures incitatives sur les aires protégées	Loi promulguée et disponible en langue nationale. Toutes les parties prenantes disposent de cette loi.	Ministère de la Justice	MEEATU	10 000
	Promulguer, traduire en Kirundi et diffuser largement le code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme disponible	Ministère de la Justice	MEEATU, MINAGRIE MININTER MTPE	30 000
Axe stratégique 2 : Elaboration et mise en œuvre des outils et des techniques pour stopper les pressions exercées sur la diversité biologique					
Objectif 5 : D'ici 2018, les ressources humaines pour le suivi de l'évolution de la biodiversité et pour le contrôle du mouvement des espèces exotiques importées sont formées et fonctionnelles (ON 6,7)	Former des cadres et techniciens de l'INECN en matière de suivi de l'évolution des ressources biologiques végétales et animales	Tous les cadres et techniciens affectés dans la conservation sont formés.	INECN		30 000
	Former les industriels dans la gestion des effluents en vue d'atténuer leurs impacts sur la diversité biologique des écosystèmes aquatiques	Nombre d'industriels formés	MEEATU	MININTER Ministère en charge de l'industrie et artisanat	20 000
	Doter et former des agents du MEEATU et les affecter sur les postes frontaliers pour contrôler le mouvement des espèces sauvages	Un agent du MEEATU est en fonction sur chaque poste frontalier	MEEATU	Ministère en charge du commerce	50 000
	Doter et former le personnel de l'INECN sur les méthodes de surveillance active des ressources naturelles	Nombre d'agent recrutés et formés	INECN	MESRS	20 000
	Doter et former le personnel du Département des Forêts sur les méthodes de surveillance des boisements artificiels	Nombre d'agents recrutés et formés	Département des Forêts	MESRS	20 000

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
	Doter et former le personnel du Département de Pêches en technique de surveillance active et monitoring des ressources halieutiques	Nombre d'agents recruté et formés	Département de Pêche	MEEATU MESRS	20 000
	Renforcer et/ou créer des comités de gestion des ressources naturelles dans leur milieu riverain	Nombre de comités de gestion fonctionnel	INECN	Communauté locale et autochtone Département des Forêts Département de Pêche	20 000
	Renforcer et/ou créer des comités de gestion des boisements artificiels	Nombre de comité de gestion fonctionnels	Département des forêts	MESRS MINAGRIE	10 000
	Renforcer et/ou créer des comités de gestion des pêcheries	Nombre de comité de gestion fonctionnels	Département de pêche	MEEATU MESRS	10 000
	Organiser des formations pour les agents de terrains en charge de la surveillance des ressources naturelles et les doter des moyens adéquats de travail pour adopter le système de surveillance utilisé dans les pays EAC	Nombre d'agents formés Nombre d'agents assermentés	INECN	Ministère de la Justice et Garde Sceaux Ministère de la sécurité publique Département de pêche	200 000
	Former les agents sur l'utilisation des bases de données sur le monitoring des espèces envahissantes	Nombre d'agents formés	MEEATU	MINAGRIE MESRS	20 000
	Former les membres des associations d'agri-éleveurs sur la gestion intégrée de la fertilité des sols	Nombre d'agri-éleveurs formés	MINAGRIE	MEEATU	50 000
Objectif 6 : D'ici 2020 les infrastructures de lutte contre la pollution des eaux sont créées / ou réhabilités et sont fonctionnels (ON 9)	Agrandir et multiplier les stations d'épuration des eaux usées dans les villes.	Stations d'épuration des eaux usées construites et fonctionnelles	MININTER	MEEATU MINISANTE MINAGRIE PTF	15 000 000
	Mettre en place des unités de prétraitement des effluents dans les industries	Chaque industrie polluante dispose d'une installation de prétraitement des effluents	Industriels	Ministère en charge de l'industrie et artisanat	Pris en charge par les industriels
	Doter le laboratoire de l'INECN de moyens humains et financiers suffisants pour remplir sa mission.	2 Cadres et 5 Techniciens sont recrutés Budget de fonctionnement accordé par le Gouvernement	INECN	MFPDE	30 000
Objectif 7 : D'ici 2015, des outils techniques de gestion des ressources naturelles sont mis en place et utilisés	Elaborer et mettre en application des plans d'occupation du territoire et de gestion durable des agro écosystèmes, des zones sylvoles et	Plans élaborés et suivis	MINAGRIE	MEEATU PTF	500 000

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
(ON 5,8)	aquacoles.				
	Elaborer et adopter une loi reconnaissant les agents forestiers assermentés	Loi élaborée et promulguée	Ministère de la Justice et Garde Sceaux	MEEATU Ministère de la Sécurité Publique Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	15 000
	Former les agents impliqués dans la gestion des ressources naturelles en technique de télédétection	Nombre d'agents formés	MEEATU	MINAGRIE MESRS	20 000
	Doter des institutions chargées de gestion des ressources naturelles des outils de télédétection	Logiciels et outils techniques disponibles	MEEATU	MINAGRIE MESRS	50 000
Objectif 8 : D'ici 2018, des lois spécifiques en ce qui concerne : les éléments de la biodiversité utiles, vulnérables et/ou menacés ; l'exploitation des ressources biologiques en dehors des aires protégées; les espèces exotiques envahissantes et leur mouvement transfrontalier; sont élaborées, promulguées et appliquées (ON 10)	Elaborer, promulguer et vulgarisée une loi sur la conservation des éléments de la biodiversité utiles, vulnérables et/ou menacés	Loi sur la conservation des éléments de la biodiversité utiles, vulnérables et/ou menacés disponible et vulgarisée	MEEATU	MINAGRIE Ministère de la Justice et Garde Sceaux	20 000
	Elaborer, promulguer et vulgariser une loi sur les espèces exotiques envahissantes et leur mouvement transfrontalier	Loi sur les espèces exotiques envahissantes disponible et vulgarisée	MEEATU	MINAGRIE Ministère de la Justice et Garde Sceaux	20 000
	Promulgation et vulgarisation de la loi sur la biosécurité	Loi promulguée et vulgarisée	MEEATU	MINAGRIE Ministère de la Justice et Garde Sceaux	10 000
	Elaborer, promulguer et vulgariser une loi sur l'exploitation des ressources biologiques en dehors des aires protégées	Loi sur l'exploitation des ressources biologiques en dehors des aires protégées disponible et vulgarisée	MEEATU	Ministère de la Justice et Garde Sceaux	20 000
	Promulguer et vulgariser la loi régissant l'accès facile aux ressources biologiques des aires protégées.	Loi régissant l'accès facile aux ressources biologiques des aires protégées disponible et vulgarisée	Ministère de la Justice	MEEATU	15 000
	Axe stratégique 3 : Sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques du pays.				
Objectif 9 : D'ici 2015, les espèces sauvages menacées d'extinction sont inventoriées et classées suivant le degré de menace (ON 12)	Former les agents en système d'inventaire pour dresser une liste des espèces menacées d'extinction au niveau nationale	Nombre d'agents formés Liste des espèces menacées d'extinction classées suivant le degré de menace disponible	MEEATU	MINAGRIE MESRS Communauté locale PTF	100 000

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
Objectif 10 : D'ici 2015, les connaissances sur l'érosion génétique et le niveau de vulnérabilité des espèces domestiquées sont améliorées (ON 14)	Améliorer les connaissances sur l'érosion génétique et la vulnérabilité des espèces domestiquées	Résultats de recherche publiés	MINAGRIE	MEEATU MESRS PTF	50 000
	Améliorer / acquérir des connaissances scientifiques en vue d'orienter la sauvegarde des gènes locaux	Résultats de recherche publiés	MINAGRIE	MESRS MEEATU PTF	50 000
	Former les agents en charge des centrales de gènes et équiper/ moderniser les centrales existant	Nombre d'agents formés et centrales équipés	MINAGRIE	MESRS MEEATU	200 000
Objectif 11 : D'ici 2015, l'INECN est dotée de moyens humains et techniques pour assurer le suivi de l'évolution des habitats, des populations et des espèces et pour reconstituer le stock des espèces menacées ou disparues (ON 6)	Doter et former les agents de l'INECN en suivi de la dynamique de l'habitat et des populations	Nombre d'agents formés dans la dynamique de l'habitat et des populations	INECN	MFPDE MESRS PTF	100 000
	Former les agents du MEEATU et du MINAGRIE en matière de repeuplement des stocks d'espèces menacées ou disparues sur base d'études réalisées	Nombre d'agents formés Nombre d'espèces réintroduites au pays	MEEATU	MFPDE MESRS MINAGRIE PTF	50 000
Objectif 12 : D'ici 2018, toutes les Aires Protégées sont dotées d'infrastructures nécessaires à leur gestion efficace et des mesures sont prises pour assurer leur maintenance en bon état.	Réhabiliter et mettre en place les infrastructures nécessaires pour une bonne gestion de toutes les aires protégées	Nombre d'infrastructures réhabilitées/mises en place	INECN	MFPDE PTF	600 000
Objectif 13 : D'ici 2020, la coopération transfrontalière est initiée entre les aires protégées du Burundi et des pays riverains et les possibilités de connectivités des aires protégées intérieures sont explorées notamment par adoption de l'approche de gestion à l'échelle du paysage (ON 11)	Initier une coopération avec les pays riverains en vue de créer les aires protégées transfrontalières	Nombre d'aires protégées transfrontalières créées Memoranda d'accords de coopération signés avec les pays riverains	MEEATU	Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération PTF	50 000
	Sensibiliser les communautés locales sur l'importance de créer des connections entre les aires protégées internes à travers l'approche de gestion à l'échelle du paysage	Nombre d'aires protégées connectées entre elles	INECN	Communautés locales	30 000
	Créer des réseaux des gestionnaires des aires protégées et adhérer dans des réseaux internationaux déjà existants	Nombre de réseaux créés Nombre de réseaux auxquels l'INECN a adhéré	INECN	Communautés locales	100 000
Objectif 14 : D'ici 2015, le cadre juridique de toutes les Aires Protégées et autres zones spéciales	Donner un statut juridique à certaines aires protégées qui en sont dépourvues et aux zones spéciales représentatives de la biodiversité	Toutes les aires protégées et zones spéciales de conservation de la biodiversité ont un statut	Ministère de la justice	MEEATU PTF Communauté locale et	50 000

Objectifs spécifiques	Actions à mener	Indicateurs de performance	Responsable	Partenaires	Coût (en US\$)
représentatives de la biodiversité est élaboré et appliqué (ON 8)		juridique		autochtones Secteur Privé	
Axe stratégique 4 : Valorisation des avantages tirés de la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes					
Objectif 15: D'ici 2015, toutes les populations ont acquit des connaissances suffisantes des enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (ON 17)	Former des formateurs en matière d'enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques.	100 cadres des institutions publiques et de la société civile formés.	MEEATU	MINAGRIE MESRS PTF	30 000
	Organiser des ateliers de formation/sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.	1000 personnes de toutes les catégories sont formées.	MEEATU	MINAGRIE, Ministère en charge de l'Industrie et artisanat	50 000
Objectif 16 : D'ici 2015, les ressources humaines en charge de la conservation ont acquis des connaissances sur le pouvoir d'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques et capacités de séquestration du carbone ainsi que des connaissances pour restaurer certaines ressources biologiques en disparition (ON 16)	Former les cadres et techniciens de l'INECN et des ONG et associations en charge de la conservation des aires protégées sur la résilience des écosystèmes aux changements climatiques et la restauration des espèces en disparition.	50 cadres et techniciens formés	INECN	ONG nationales MESRS PTF	50 000
Objectif 17 : d'ici 2015, un plan de valorisation des ressources naturelles est mis sur pieds et une unité de valorisation des ressources naturelles est créée (ON 15)	Elaborer un plan de valorisation des ressources naturelles	Plan de valorisation des ressources disponible	MEEATU	MFPDE	35 000
	Mettre en place une unité chargée de la valorisation des ressources naturelles	Unité de valorisation existante	MEEATU	MFPDE	15 000
Objectif 18 : D'ici 2015, une politique de partage des retombées découlant de la conservation de la biodiversité est adoptée (ON 17)	Adopter une politique de paiement des services rendus par les écosystèmes	Nombre d'institutions bénéficiaires des services écosystémiques et qui les payent	MEEATU	MINAGRIE	25 000
	Elaborer et adopter une loi sur le partage équitable des avantages découlant de la conservation	Loi sur le partage équitable des avantages adoptée et appliquée	Ministère de la Justice	MEEATU	25 000
	Elaborer une loi sur la bio prospection	Loi élaborées et adoptées	Ministère de la Justice	MEEATU	25 000

Axe stratégique 5 : Planification participative, gestion des connaissances et renforcement des capacités					
Objectif 19 : D'ici 2015, les connaissances, les innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable (sont connues et valorisées (ON 19)	Diffuser et vulgariser les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	Connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales adoptées et vulgarisées	MEEATU	MINAGRIE Communautés locales et autochtones Associations des tradipraticiens.	60 000
Objectif 20 : D'ici 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées. (ON 20,21)	Améliorer les connaissances scientifiques sur la diversité biologique	Rapports /articles scientifiques en rapport avec la biodiversité publiés	MEEATU	MINAGRIE MESRS PTF	100 000
	Améliorer les connaissances sur des composantes de la biodiversité en mettant l'accent sur les groupes les moins connus notamment les arthropodes	Résultats d'études publiés	MEEATU	MESRS PTF	100 000
	Former les agents sur les méthodes appropriées de traitements des données dans des banques de données existantes	Nombre d'agents formés et nombre de banques de données exploitées	MEEATU	MESRS PTF	35 000
Objectif 21 : D'ici 2020, des spécialistes en matière de biodiversité sont formés (taxonomistes et para-taxonomistes) (ON 12,7)	Former des spécialistes en matière de biodiversité	20 spécialistes de niveau Master sont formés	Université du Burundi	MEEATU, MINAGRIE MESRS	200 000
	Renforcer les agents de terrain dans la collecte et l'analyse des informations en utilisant les outils adaptés	Nombre d'agents formés dans les nouvelles techniques de collecte et d'analyse d'information (logiciels pour les GIS, les statistiques, le suivi écologiques, ...)	MEEATU	MESRS MINAGRIE	35 000
	Doter des outils de collecte et d'analyse d'information au personnel impliqué dans la recherche et aux agents des aires protégées	Nombre d'ordinateurs disponible Nombre de GPS et logiciels de traitement des données disponible	MEEATU	MFPDE PTF	150 000

Objectif 22 : D'ici 2020, les infrastructures pour améliorer et partager les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont créés/renforcés (ON 20)	Créer un Centre National de Recherche en Biodiversité	Centre de Recherche en Biodiversité créé et fonctionnel au sein de l'INECN	MEEATU	MINAGRIE MESRS MFPDE	350 000
	Créer un laboratoire multidisciplinaire en biotechnologie (bioinformatique, biogénétique, biologie moléculaire)	Laboratoire fonctionnel	MINAGRIE	MEEATU MFPDE PTF	1 000 000
	Créer un musée national pour la conservation et l'exposition du matériel biologique représentatif de la biodiversité nationale en vue de le faire mieux connaître du public	Musée National fonctionnel	MEEATU	MINAGRIE MFPDE PTF	500 000
	Renforcer les capacités du CHM pour diffuser davantage les connaissances sur la biodiversité au Burundi	Nombre de cadres animant le CHM formés Equipement fourni	INECN	PTF	200 000
	Renforcer les capacités de la Bibliothèque de l'INECN retenue comme Centre de documentation en Biodiversité et les bibliothèques des autres institutions ayant trait à la biodiversité	Un bibliothécaire professionnel recruté Equipement informatique fourni Une documentation existante	INECN	MFPDE PTF	100 000
Objectif 23 : D'ici 2015, un cadre politique de valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés locales et autochtones sur la biodiversité est mis en place et fonctionnel (ON19)	Elaborer une politique de valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles des communautés locales et autochtones sur la biodiversité	Politique de valorisation des connaissances, des innovations et des pratiques traditionnelles élaborée et mis en œuvre	MEEATU	MINAGRIE PTF Communautés locales et autochtones	30 000
Objectif 24 : D'ici 2015, des outils technique de planification des investissements en matière de biodiversité et instruments de mobilisations des financements sont mis en place (ON 18,22)	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement et de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre de la SNPAB	Plan d'investissement et de mobilisation de fonds élaboré et mis en œuvre	MFPDE	MEEATU MINAGRIE	25 000
	Mettre en place un cadre de coordination de l'aide extérieure pour la conservation de la biodiversité	Cadre de coordination de l'aide extérieure pour la conservation de la biodiversité fonctionnelle	MEEATU	MFPDE PTF	20 000
	Instaurer et appliquer des taxes écologiques	Texte légal qui instaure des taxes écologiques disponible et appliqué	MEEATU	MINAGRIE PTF	20 000
Total					21 000 000

III.5. Mise en œuvre du plan stratégique de développement et renforcement des capacités

La responsabilité de la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités est partagée entre plusieurs acteurs et exige la contribution de plusieurs partenaires. Il va falloir donc adopter des stratégies appropriées notamment :

- l'élaboration d'un Programme National de Renforcement des Capacités dans le domaine de la biodiversité avec la participation de toutes les parties prenantes ;
- la mise en place d'un cadre de coordination, de suivi et évaluation du Programme National de Renforcement des Capacités ;
- la mobilisation des ressources financières disponibles pour le Burundi et destinées au renforcement des capacités ;
- l'utilisation efficiente des compétences humaines déjà disponibles localement ;
- l'augmentation des ressources financières que le Gouvernement alloue au secteur de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Elaboration d'un Programme National de Renforcement des Capacités dans le domaine de la biodiversité

Il s'agit d'un programme de référence qui vient opérationnaliser le Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités et qui devrait être approuvé par toutes les parties prenantes.

Mise en place d'un cadre de coordination, de suivi et évaluation du Programme National de Renforcement des Capacités

Etant donné le nombre important de partenaires dans la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités, ce cadre de coordination s'impose pour suivre régulièrement l'exécution du programme. Il pourrait être sous la présidence du Ministère en charge de l'environnement et regrouper les représentants des principales parties prenantes.

Mobilisation des ressources financières disponibles pour le Burundi et destinées au renforcement des capacités

Comme il a été relevé dans le document, plusieurs projets - appuyés par les partenaires techniques et financiers du Gouvernement- sont en cours et d'autres vont voir le jour et comportent des volets de renforcement des capacités dans le domaine de la conservation des écosystèmes naturels, des boisements et de l'agro biodiversité. Il faudrait donc que toutes ces ressources financières soient inventoriées et qu'elles soient utilisées judicieusement pour répondre aux priorités du Programme National de Renforcement des Capacités.

Utilisation efficiente des compétences humaines déjà disponibles localement

Le Gouvernement a déjà consacré beaucoup d'efforts pour former des ressources humaines dans les différents domaines en rapport avec la gestion et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. Il serait opportun d'analyser – au niveau de l'organisation interne des institutions - comment ces ressources peuvent être utilisés dans les secteurs pour lesquels ils détiennent des connaissances et des compétences requises.

De plus ces ressources humaines pourraient être utilisées pour la formation de leurs jeunes collègues sans devoir attendre des appuis pour la formation à l'étranger.

Augmentation des ressources financières que le Gouvernement alloue au secteur de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité

Le Gouvernement affiche une volonté politique de lutter contre la dégradation des écosystèmes et des ressources génétiques à travers les grands documents de politique tels que la Vision « Burundi 2025 » et le CSLP II. Il devrait donc se doter de moyens financiers pour la réalisation de sa politique et augmenter notamment les budgets alloués aux institutions concernées pour qu'elles puissent répondre à leurs besoins prioritaires.

BIBLIOGRAPHIE

- BIGAWA S. & NDORERE V., Evaluation des besoins en matière de formation forestière au Burundi, Bujumbura, 2002
- ISABU, Plan Directeur de la recherche : vision stratégique 2010-2020, Bujumbura, 2010
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, Stratégie Agricole Nationale. Bujumbura, 2008
- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, Répertoire des institutions de recherche au Burundi, Bujumbura, 2010
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, Plan d'Actions et Stratégies pour la mise en œuvre de la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique 2013-2017
- PRESCOTT J., Gauthier B., Nagahuedi J. M.S. Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable, Septembre 2000
- REPUBLIQUE DU BURUNDI, Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation, Bujumbura, Mars 2009.
- REPUBLIQUE DU BURUNDI, Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020, Bujumbura, Janvier 2013
- RÉPUBLIQUE DU BURUNDI, Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) ,15 janvier 2012
- REPUBLIQUE DU BURUNDI, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Plan d'Actions et Stratégies pour la mise en œuvre de la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique 2013-2017. Bujumbura, Juillet 2013.
- REPUBLIQUE DU BURUNDI, Vision Burundi 2025, Avril 2010
- SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, Décision X/2 : Plan stratégique 2011-2020 et objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique
- SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi « *Vivre en harmonie avec la nature* »
- TRIPLET P. (ed), Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone. Awely, Paris, 2009

ANNEXES

Annexe 1 : Objectifs nationaux par axe stratégique (SNPAB 2013-2020)

Axe stratégique 1: Gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux	Objectif 1: D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement
	Objectif 2: D'ici à 2016, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies, plans et programmes nationaux, sectoriels et locaux de développement et de lutte contre la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux
	Objectif 3: D'ici à 2018, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont réduites progressivement, afin d'atteindre un niveau minimum des impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont identifiées, vulgarisées et appliquées
	Objectif 4: D'ici à 2020 au plus tard, le Gouvernement burundais, les entreprises, les partenaires de développement et autres parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures et ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres
Axe stratégique 2: Réduction des pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable	Objectif 5: D'ici à 2015, le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, y compris les forêts et les marais est sensiblement réduit et ramené à près de zéro
	Objectif 6: D'ici à 2016, tous les stocks de poissons et crustacés sont inventoriés et l'état des espèces est connu, des plans et de mesures de récolte contrôlée sont mis en place et appliqués pour éviter la surpêche et faciliter la reconstitution des espèces épuisées ou menacées
	Objectif 7: D'ici à 2016, toutes les étendues et les espèces de plantes aquatiques sont inventoriées et l'état des espèces est connu; des plans de prélèvement durable sont mis en place et appliqués pour éviter l'épuisement des espèces et faciliter la reconstitution des écosystèmes vulnérables
	Objectif 8: D'ici à 2018, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont précisées dans des plans provinciaux et communaux d'aménagement du territoire et gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique
	Objectif 9: D'ici à 2018, la pollution des eaux et des sols notamment celle causée par les engrais chimiques, les pesticides et les eaux usées à l'origine d'excès d'éléments nutritifs, est évaluée avec des outils appropriés et ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les écosystèmes et les espèces
	Objectif 10: D'ici à 2015, les étendues des espèces exotiques envahissantes et de leurs voies d'introduction sont identifiées, des mesures pratiques et une loi appropriée sont mises en place pour contrôler et éradiquer les espèces les plus dangereuses
Axe stratégique 3: Amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique	Objectif 11: D'ici à 2015, au moins 10% des zones terrestres et d'eaux intérieures notamment le Lac Tanganyika, y compris les zones spéciales riches en biodiversité et présentant d'importants services écosystémiques, sont conservées et reliées en réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs, d'ici à 2018, gérées efficacement et équitablement et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et aquatique
	Objectif 12: D'ici à 2015, les espèces menacées sont connues et classées suivant les degrés de menace, leur état de conservation est amélioré pour éviter leur extinction et faciliter leur reconstitution.
	Objectif 13: D'ici à 2015, un système de monitoring de la dynamique de la biodiversité nationale est en place et fonctionnel pour suivre l'état et des tendances des habitats, des populations et des espèces
	Objectifs 14 : D'ici à 2016, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et des parents sauvages, y compris celle des espèces à valeur socio-économique ou culturelle indéniable, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique
Axe stratégique 4: Renforcement pour tous, des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	Objectif 15: D'ici à 2015, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, les ressources halieutiques et les ressources forestières, sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière à garantir le bien-être des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables
	Objectif 16: D'ici à 2017, la contribution de la biodiversité nationale aux stocks de carbone est évaluée et des mesures pour son amélioration sont prises notamment par le renforcement de la résilience des écosystèmes et la restauration de ceux dégradés
	Objectif 17: D'ici à 2015, les connaissances sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sont améliorées, le Protocole de Nagoya est ratifié et une loi nationale y relative est en vigueur
Axe stratégique 5: Renforcement de la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités	Objectif 18: D'ici 2014, le Burundi a commencé à mettre en œuvre sa Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique en tant qu'instrument de politique nationale et a mis en place des mécanismes participatifs pour le suivi de sa mise en œuvre et son actualisation régulière
	Objectif 19: D'ici à 2016, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que leur utilisation traditionnelle durable, sont respectées et protégées sur base des dispositions légales nationales élaborées d'une manière participative et intégrant des obligations internationales en vigueur
	Objectif 20: D'ici 2015, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité sont améliorées et appliquées
	Objectif 21: D'ici à 2018, les informations sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques sur la biodiversité sont collectées, largement partagées et transférées
	Objectif 22: D'ici 2015, le Burundi adopte une stratégie d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité

Annexe1.a : Infrastructures existants et besoins pour les aires protégées du Burundi

Besoins en infrastructures par site		PNRv	PNK	PNRzi	RNFB
Bureau de l'AP	Existant	Pas digne pour un parc national	Pas suffisant	Pas assez	Pas assez
	Besoin	Nouveaux bâtiments + équipements	A agrandir et équiper	A construire dans le secteur palmeraie	A réhabiliter
Poste d'entrée (nombre)	Existant	Pas digne pour un parc	Mauvais état	Imparfait	Imparfait
	Besoin	A réfectionner et équiper pour chaque entrée officielle	A réfectionner et équiper pour chaque entrée officielle	A améliorer et équiper pour chaque entrée officielle	A installer et équiper pour chaque entrée officielle
Site de camping (nombre)	Existant	Non	Non	Non	Non fonctionnel
	Besoin	A réhabiliter et créer dans les 4 secteurs	A réhabiliter et créer dans les 4 secteurs	A créer dans tous les secteurs	A réhabiliter
Abris forestiers	Existant	Non	Non	Non	Non
	Besoin	A créer dans tous les secteurs			
Pistes de pénétration (Km linéaire)	Existant	Oui	Oui	5km	Oui
	Besoin	A réhabiliter	A réhabiliter	A améliorer	A améliorer
Sentiers touristiques	Existant	Incomplets	Incomplets	Incomplets	Incomplets
	Besoin	A créer dans tous les secteurs			
Miradors (nombre)	Existant	Non	Non	Oui	En mauvais état
	Besoin	A construire dans les 4 secteurs	A créer une piste canopée	A construire dans le secteur palmeraie	A réhabiliter et créer une piste canopée
Balises (pancartes et panneaux d'orientation) (nombre)	Existant	Non	Non	Non	Non
	Besoin	A installer partout dans le parc			
Coupe feu (km linéaire)	Existant	Non	Non	Non complet	Non
	Besoin	A installer dans tous les secteurs	A installer dans tous les secteurs	A installer dans tous les secteurs	A installer
Infrastructures locomotives (nombre et natures) (ajouter autant de lignes)	Existant	Non	Non	Non	Non
	Besoin	Véhicule 4x4 (4) Benne (1)	Véhicule 4x4 (4) Benne (1)	Véhicule 4x4 (3) Benne (1)	Véhicule (4x4) Benne (1)
Infrastructure de communication (nombre)	Existant	Non	Non	Non	Non
	Besoin	Radio call (hand set) (1 par équipe de 4 éco gardes) + centrale au siège de l'INECN	Radio call (hand set) (1 par équipe de 4 éco gardes) + centrale au siège de l'INECN	Radio call (hand set) (1 par équipe de 4 éco gardes) + centrale au siège de l'INECN	Radio call (hand set) (1 par équipe de 4 éco gardes) + centrale au siège de l'INECN
Limites clairement définies (km linéaires)	Existant	Pas complet	Pas complet	Pas complet	Pas complet
	Besoin	Délimitation physique	Délimitation physique	Délimitation physique	Délimitation physique

Besoins en infrastructures par site		PNRv	PNK	PNRzi	RNFB
Ordinateurs et accessoires (nombre)	Existant	Insuffisants	Insuffisants	Insuffisants	insuffisants
	Besoin	6 PC 4 laptop 5 imprimantes 1 Photocopieuse	6 PC 4 laptop 5 imprimantes 1 Photocopieuse	4 PC 3 laptop 3 imprimantes 1 Photocopieuse	3 PC 2 laptop 2 imprimantes 1 Photocopieuse
GPS (nombre)	Existant	Insuffisant (Insuffisant (Insuffisant (3)	Non
	Besoin	1 par équipe de 4 éco gardes 4 pour les chefs de secteur 1 pour le chef du parc	1 par équipe de 4 éco gardes 4 pour les chefs de secteur 1 pour le chef du parc	1 par équipe de 4 éco gardes 2 pour les chefs de secteur 1 pour le chef du parc	1 par équipe de 4 éco gardes 1 par chef de secteur 1 pour le chef du parc
Autres équipements	Besoin	Appareils photo numériques (1 par secteur)	Appareils photo numériques (1 par secteur)	Appareils photo numériques (1 par secteur)	Appareils photo numériques (1 par secteur)
		1 Fusil pour 2 éco gardes	1 Fusil pour 2 éco gardes	1 Fusil pour 2 éco gardes	1 Fusil pour 2 éco gardes
		1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes
		Des lits portatifs (1 par garde)	Des lits portatifs (1 par garde)	Des lits portatifs (1 par garde)	Des lits portatifs (1 par garde)
		Des sacs de couchage (1 par garde)	Des sacs de couchage (1 par garde)	Des sacs de couchage (1 par garde)	Des sacs de couchage (1 par garde)

Annexe1.b: Infrastructures existants et besoins pour les aires protégées du Burundi (suite)

Besoins en infrastructures par site		RNRg	RNKg	RNVy	RNNk	RNFM	PAPN	MNE et RNMalag	PPM	PPG
Bureau de l'AP	Existant	Non								
	Besoin	A construire								
Gîte de passage et guérites	Existant	Non								
	Besoin	A construire								
Sites de camping	Existant	Non								
	Besoin	A créer								
Pistes de pénétration (Km linéaire)	Existant	Non	Oui	Non						
	Besoin	A tracer	A réaménager	A tracer						
Miradors	Existant	Non								
	Besoin	Pas nécessaire								
Balises (pancartes et panneaux d'orientation)	Existant	Non								
	Besoin	A installer								
Coupe feu (km linéaire)	Existant	Non								
	Besoin	A installer								
Infrastructures locomotives (nombre et natures)	Existant	Non								
	Besoin	Véhicule 4x4 (1)	1 moto							
Infrastructure de communication (nombre)	Existant	Non								
	Besoin	Radio call (1 par équipe) pouvant communiquer avec le siège	Radio call (1 par équipe) pouvant communiquer avec le siège	Radio call (1 par équipe) pouvant communiquer avec le siège	Radio call (1 par équipe) pouvant communiquer avec le siège	Radio call (1 par équipe) pouvant communiquer avec le siège	Radio call (1 par équipe) pouvant communiquer avec le siège	Radio call (1 par équipe) pouvant communiquer avec le siège	Radio call (1 par équipe) pouvant communiquer avec le siège	Radio call (1 par équipe) pouvant communiquer avec le siège
Limites clairement définies (km linéaires)	Existant	Non								
	Besoin	Limites physiques								
Ordinateurs et accessoires (nombre)	Existant	Non								
	Besoin	2 PC + imprimante 1 laptop	2 PC + imprimante 1 laptop	2PC+ imprimante 1 laptop	2 PC + imprimante 1 laptop	2 PC + imprimante 1 laptop	2 PC + imprimante 1 laptop	2 PC + imprimante 1 laptop	2 PC + imprimante 1 laptop	2 PC + imprimante 1 laptop
GPS (nombre)	Existant	Non								
	Besoin	1 par équipe de gardes								

Besoins en infrastructures par site		RNRg	RNKg	RNVy	RNNk	RNFM	PAPN	MNE et RNMalag	PPM	PPG	
Autres équipements	Besoin	Appareils photo numériques (1 par secteur)									
		1 Fusil pour 2 éco gardes	1 Fusil pour 2 éco gardes								
		1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes	1 tente par équipe de 4 éco gardes
		Des lits portatifs (1 par garde)	Des lits portatifs (1 par garde)								
		Des sacs de couchage (1 par garde)	Des sacs de couchage (1 par garde)								



REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

STRATEGIE DE COMMUNICATION, D'EDUCATION ET
DE SENSIBILISATION DU PUBLIC SUR LA BIODIVERSITE
AU BURUNDI (CESPB)

Bujumbura, Janvier 2014

Document élaboré dans le cadre de:

PROJET REVISION DE LA
STRATEGIE NATIONALE ET PLAN
D'ACTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE ET
DEVELOPPEMENT DU 5^{EME}
RAPPORT NATIONAL A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE

PNUE/FEM



PROJET AMELIORATION DE
L'EFFICACITE DU SYSTEME DE
GESTION DES AIRES PROTEGEES
POUR LA CONSERVATION DE LA
BIODIVERSITE AU BURUNDI A
TRAVERS L'ENGAGEMENT DES
PARTIES PRENANTES

FEM/PNUD



Institut National pour l'Environnement et
la Conservation de la Nature (INECN)

B.P. 2757 Bujumbura

Tél. 257.22234304

Site web: <http://bi.chm-cbd.net>

Bujumbura, Janvier 2014

Le document est posté sur: <http://bi.chm-cbd.net>

Pour la citation de ce document: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2014) - Stratégie de Communication, d'Education et de sensibilisation du public sur la Biodiversité. Bujumbura, 55 pages.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION	4
I. ETAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITE AU BURUNDI	5
I.1. FLORE ET FAUNE	5
I.2. ETAT ET TENDANCE DES ECOSYSTEMES	5
I.3. SERVICES DES ECOSYSTEMES ET LE BIEN-ETRE HUMAIN.....	6
I.4. CAUSES ET CONSEQUENCES DE LA DEGRADATION DE LA BIODIVERSITE	7
I.5. GESTION DE LA BIODIVERSITE.....	7
I.6. CONTRAINTES ET BARRIERES A LA GESTION DE LA BIODIVERSITE.....	8
II. ETAT DES LIEUX DE LA CESPB AU BURUNDI.....	10
II.1. CESPB SUR LA BIODIVERSITE DANS LE MONDE.....	10
II.2. COMMUNICATION SUR LA BIODIVERSITE AU BURUNDI.....	10
II.2.1. Evolution de la communication, éducation et sensibilisation	10
II.2.2. Canaux de communication, d'éducation et de sensibilisation	12
II.2.2.1 Acteurs en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la biodiversité.....	12
II.2.2.2. Centres de communication, éducation, sensibilisation sur la biodiversité.....	15
II.2.3. Outils de communication sur la biodiversité	17
II.2.3.1. Documents liés à l'éducation et la sensibilisation	17
II.2.3.2. Organisation et animation des réunions, ateliers et séminaires	17
II.2.3.3. Productions médiatiques	18
II.3. RESSOURCES HUMAINES POUR LA CESPB	18
II.3.1. Capacités humaines au MEEATU	18
II.3.2. Capacités humaines au MINAGRIE.....	19
II.3.3. Autres ressources humaines jouant un rôle en CESPB	19
II.4. ANALYSE DES CONTRAINTES ET LACUNES EN CESPB AU BURUNDI.....	19
II.4.1. Faiblesse des capacités humaines en CESPB	19
II.4.2. Manque d'outils pédagogiques adéquats et attrayants en communication	20
II.4.3. Insuffisance et faible niveau d'exploitation des canaux de communication	21
II.4.4. Non prise en compte des groupes-cibles spécifiques en CESP.....	21
II.4.5. Manque de coordination et de collaboration entre les différents acteurs en charge de la communication, d'éducation et de sensibilisation pour la biodiversité	22
II.4.6. Inconscience de certains acteurs et faible niveau de soutien des interventions en CESP	23
III. ELEMENTS DE STRATEGIE EN CESPB	24
III.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	24
III.2. VISION DE LA CESPB	24
III.3. APPROCHE STRATEGIQUE	25
III.3.1. Etablissement et renforcement de la collaboration.....	25
III.3.2. Groupes-cibles à atteindre	25
III.3.3. Messages-clés	26
III.3.4. Messagers	26
III.3.5. Canaux de communication	27
III.3.6. Outils de communication.....	27
III.3.7. Lieux à privilégier pour la CESPB	28
III.3.8. Moments appropriés pour communiquer.....	28
III.4. INDICATEURS D'IMPACTS EN CESPB	28
III.5. AXES STRATEGIQUES DE LA CESPB.....	29
III.6. PLAN D'ACTION.....	31
III.6.1. Plan d'action proprement dit	32
III.6.2. Plan opérationnel.....	40
III.7. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE	53
BIBLIOGRAPHIE	53
ANNEXES	54

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACVE	: Action Ceinture Verte pour l'Environnement
CSLP	: Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CCD	: Convention Contre la Désertification
CESPB	: Communication, Education et Sensibilisation du Public sur la Biodiversité
CFCIB	: Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi
CHM	: Clearing Housing Mechanism
CNB	: Cadre National de Biodiversité
CCNU-CC	: Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
DGMAVA	: Direction Générale pour la Mobilisation, l'Auto Développement et la Vulgarisation Agricole.
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et de l'Agriculture
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population.
INECN	: Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature.
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
MARP	: Méthode Accélérée de Recherche Participative
MDC	: Ministère du Développement Communal
MEEATU	: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MEM	: Ministère de l'Energie et des Mines
MEPSEMFPFA	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation.
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MREXT	: Ministère des Relations Extérieures
OGM	: Organismes Génétiquement Modifiés.
OMAC	: Organisation des médias de l'Afrique Centrale
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
PCDC	: Plan Communal de Développement Communautaire
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPIA	: Plan Provincial d'Investissement Agricole
SNPA-CHM	: Stratégie Nationale et Plan d'Action pour le Clearing Housing Mechanism
SNPA-DB	: Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SNPA-EES	: Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et Sensibilisation
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication.
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

La biodiversité se dégrade à un rythme accéléré au Burundi. Cela se fait au vu et au su de toutes les couches de la population, les décideurs aux différents niveaux y compris. Il y a un manque criant de prise de conscience pour la sauvegarde de la biodiversité pour les générations présentes et à venir.

Des actions de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) sont constamment menées mais ne parviennent pas à inverser les tendances. Pourtant l'éducation et la sensibilisation restent des approches très appropriées pour pousser les populations à adopter des attitudes et des pratiques concrètes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

Dans son Quatrième Rapport produit en Mars 2009, le Burundi a mis en relief la nécessité de formuler une stratégie de communication, éducation et sensibilisation du public dans le domaine de la biodiversité. Cela fait partie des raisons importantes qui ont poussé le Burundi à entreprendre la révision de la Stratégie Nationale et plan d'Action en matière de Biodiversité (SNPAB). Ce document de politique sur la biodiversité validé en Février 2013 met en relief la nécessité pour une prise de conscience de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, sur l'importance de la biodiversité et susciter leur engagement ferme et leur participation à l'action de lutte contre la dégradation de la biodiversité. Ainsi, l'objectif premier de la SNPAB est la suivante : *D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement.*

Dans ce domaine de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la biodiversité, Ahmed Djoghal, Secrétaire Exécutif de la Convention sur la Biodiversité Biologique (2005-2012), a été très précis : *« On dit qu'une population éduquée ne saurait être asservie. Cela vaut pour les liens noués entre l'homme et la nature. En fait, l'ensemble des parties prenantes commence à saisir les effets de leurs actes et à accepter leur responsabilité envers les générations futures quant à la préservation de la diversité biologique. La communication et l'éducation sont essentielles à cet égard. Elles permettent de faire comprendre ce qu'est la diversité biologique et la place qu'elle occupe dans nos vies. Il s'agit donc d'outils précieux pour parvenir à un développement qui soit réellement durable. Les personnes informées, motivées et déterminées peuvent nous aider à atteindre les objectifs de la Convention et notamment par la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux. Pour communiquer de manière efficace, il faut avoir au préalable une idée précise des connaissances, attitudes et comportements que l'on souhaite changer. Le message, son messager, son ton ou encore son choix de média; tout compte. Traditionnellement, les autorités et les organisations non gouvernementales demandent au public et aux autres parties prenantes de modifier leurs habitudes de vie. L'information transmise est souvent imprécise, négative, didactique, abstraite ou encore empreinte de catastrophisme. Cette manière de communiquer sur la biodiversité risque de démotiver les gens au lieu de les inciter à agir. L'expérience démontre que la communication doit être stratégique, positive et adaptée aux circonstances et aux contextes culturels ».*

Ainsi, cette stratégie en matière de CESP au Burundi doit être utilisée pour améliorer les connaissances du public sur les enjeux de la biodiversité et susciter des actions qui vont préserver la biodiversité et les services écosystémiques. La présente stratégie de CESP va donc appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité du Burundi.

La stratégie en CESP est articulée sur trois points principaux suivants :

- Etat des lieux de la biodiversité au Burundi;
- Etat des lieux de la CESP au Burundi;
- Eléments de stratégie en CESP.

I. ETAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITE AU BURUNDI

I.1. FLORE ET FAUNE

Le Burundi est très riche en biodiversité mais seulement 7038 espèces sont connues. Actuellement, la flore comprend plus de 4798 espèces dont 20 endémiques et 96 menacées. La faune sauvage fait état de 2240 espèces dont 313 endémiques et 203 menacées. Les connaissances actuelles sur la flore et la faune restent donc fragmentaires.

- **Bilan floristique**

Les connaissances actuelles sur la flore du Burundi restent fragmentaires malgré les nombreuses explorations botaniques qui ont été réalisées. Les régions les plus explorées correspondent à la plaine de la Rusizi, à la région du Kumoso et aux régions comprenant les aires protégées. Actuellement, les écosystèmes naturels étudiés renferment plus de 4798 espèces déjà identifiées comprenant la flore algale, la mycoflore et la flore vasculaire.

L'endémicité concerne des espèces typiques du pays et celles repérables dans les milieux environnants des pays limitrophes. Une liste actualisée donne 20 espèces endémiques regroupées dans 13 familles comprenant 17 genres. L'essentiel des plantes endémiques sont repérables en haute altitude dans les forêts de montagne.

Actuellement, on dénombre 26 espèces en voie d'extinction, 35 espèces en danger et 35 espèces vulnérables.

- **Bilan faunistique**

Dans l'ensemble, les listes des espèces faunistiques connues au Burundi font état de 2240 espèces, un nombre très loin de traduire la réalité. Les vertébrés comprennent les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les batraciens et les poissons avec 1319 espèces actuellement connues.

L'endémicité est très accentuée en haute altitude dans les forêts de montagne (mammifères et oiseaux) et dans le lac Tanganyika (poissons et mollusques). Pour le reste des groupes, l'endémicité est mal connue. Les mammifères endémiques sont regroupés en 17 espèces réparties en 15 genres et 5 familles. Les oiseaux comprennent 23 espèces endémiques du Rift albertin. Cela confère au pays une importance particulière de conservation de ces espèces partagées dans cette écorégion. En ce qui concerne les poissons, le nombre d'endémiques est estimé à 201 dans tout le lac Tanganyika. La famille des Cichlidae est la plus largement représentée avec 170 espèces. L'endémicité dans le groupe des amphibiens jusqu'ici connus se limite à 2 espèces de la rivière Malagarazi. Pour les invertébrés, l'endémicité la plus citée est celle des mollusques avec la quasi totalité des espèces déjà inventoriées dans le lac Tanganyika.

Actuellement, on connaît 12 espèces de mammifères disparues. Le bilan faunistique montre 203 espèces menacées dont 56 espèces en voie d'extinction, 64 en danger et 83 vulnérables. Les mammifères comptent 55 espèces menacées (25 espèces en voie d'extinction, 23 en danger et 7 vulnérables). Les oiseaux comprennent 55 espèces menacées (9 espèces en voie d'extinction, 24 en danger et 22 vulnérables). Pour les reptiles, on dénombre 31 espèces menacées (10 espèces en voie d'extinction, 3 en danger et 18 vulnérables). Les batraciens comptent 34 espèces menacées (8 espèces en voie d'extinction, 4 en danger et 22 vulnérables), et les poissons 28 espèces menacées (4 espèces en voie d'extinction, 10 en danger et 14 vulnérables).

I.2. ETAT ET TENDANCE DES ECOSYSTEMES

Les écosystèmes sont répartis en trois grands groupes à savoir les écosystèmes naturels, les boisements artificiels et les écosystèmes agricoles.

- **Ecosystèmes naturels**

Les écosystèmes naturels comprennent 504116 ha, soit 17,5% du territoire national. Il existe actuellement 15 aires protégées avec une superficie d'environ 157923 ha, soit 5,6% du total du territoire national et soit 31% du total de 504116 ha d'écosystèmes naturels disponibles. Il existe encore des écosystèmes et des espaces riches en biodiversité qui ne sont pas encore intégrés dans le réseau d'aires protégées.

La situation évolutive des écosystèmes diffère d'un écosystème à l'autre. Pratiquement, toutes les forêts de montagne se trouvent dans les aires protégées. Les forêts claires du type zambézien ont connu une légère réduction dans les aires protégées. Les savanes connaissent une évolution régressive. Depuis 2000, le Parc National de la Rusizi a perdu plus de 6000 ha de savanes converties en terres agricoles. Les galeries forestières n'existent que dans le Parc National de la Ruvubu.

- **Boisements artificiels**

Les boisements artificiels occupent une superficie de 133500 ha soit 4,7% du territoire national. Le mode de conservation génétique couramment utilisé est la conservation des graines dans la chambre froide disponible, ainsi que la conservation ex-situ comme des boisements en plein, des peuplements semenciers, des arboreta et des jardins botaniques.

Les formations artificielles ont évolué progressivement dans le temps depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Le reboisement a permis de relever le taux de la couverture forestière. En vue de satisfaire les besoins socio-économiques et écologiques du pays, la politique forestière visait de porter la couverture forestière de 44500 hectares à 500000 hectares, soit 20% de la superficie du pays à l'horizon 2000. Mais en 2000, on était à 120000 ha, soit une augmentation de 75000 ha seulement.

- **Agroécosystèmes**

Les agroécosystèmes occupent environ 1395403 ha soit environ 50% de la superficie nationale. Une exploitation agricole occupe en moyenne de 0,5 ha sur lesquels il est pratiqué une agriculture de subsistance orientée vers l'autoconsommation. Les animaux domestiques sont, par ordre d'importance numérique, principalement constitués par des caprins, des volailles, des bovins, des ovins, des lapins et des porcins répartis dans plusieurs races. L'apiculture se pratique de façon sporadique dans toutes les régions. La conservation et l'amélioration génétique en matière agricole sont réalisées par les institutions de recherche. Le Burundi dispose d'une banque de gènes pour les cultures vivrières et fourragères. Les rendements et les productions végétales, animales et halieutiques affichent toujours une tendance en baisse et ne parviennent plus à couvrir les besoins nutritionnels et financiers d'une population en perpétuelle croissance. Selon le Cadre National de Lutte contre la Pauvreté (2011), de 1982 à 2010, la production annuelle brute en vivres par habitant a baissé de 26% alors que sur la même période la population a augmenté de 45%.

Depuis de nombreuses années, les politiques et interventions dans le secteur de l'élevage ont toutefois mis un accent particulier sur l'amélioration génétique de la race locale, Ankolé, à travers des croisements d'absorption par des races importées. Aujourd'hui, on s'interroge si le Burundi possède encore la race Ankolé pure. Le système de reproduction parentale longtemps tolérée a affecté le cheptel notamment par la réduction de taille chez les caprins.

I.3. SERVICES DES ECOSYSTEMES ET LE BIEN-ETRE HUMAIN

Les écosystèmes fournissent des services écologiques et socio-économiques très variées. Les principaux services écologiques sont notamment ceux fournis par la biodiversité des sols dans la production agricole, dans la biodépollution des sols dégradés et contaminés et dans la mycorrhization des arbres. Les écosystèmes jouent le rôle de régulation hydrologique et climatologique et servent comme filtres contre l'érosion, la pollution et les inondations. Ils sont indispensables à la perpétuation de la biodiversité dont le Burundi a besoins pour divers usages dont le tourisme. De plus, les écosystèmes sont des habitats des pollinisateurs et les ennemis des ravageurs et sont des puits de gaz à effet de serre.

Les services socio-économiques comprennent les plantes comestibles, les plantes médicinales, les plantes à usages artisanaux, le bois d'œuvre, de service, de chauffage et de carbonisation. Les animaux sauvages participent dans l'alimentation, dans l'ornement et comme animaux médicamenteux. Malgré les multiples attraits touristiques, le secteur écotouristique reste peu développé.

Le secteur agricole constitue la base de l'économie burundaise. Il occupe 93% de la population active, fournit 95% de l'offre alimentaire et plus de 90% des recettes en devises. Il est de ce fait, la principale source de croissance de l'économie et la base à partir de laquelle doit partir le processus de transformation de l'économie burundaise. Les boisements artificiels jouent un rôle important dans l'économie nationale. Le bois permet de satisfaire 97% des besoins énergétiques du pays et 93,7% des ménages utilisent le bois comme une source d'énergie principalement pour la cuisson.

I.4. CAUSES ET CONSEQUENCES DE LA DEGRADATION DE LA BIODIVERSITE

Six principales menaces sont à l'origine de la dégradation de la biodiversité. Elles sont ainsi alignées par ordre d'importance de la manière suivante: (i) la déforestation; (ii) la surexploitation des animaux; (iii) la pollution; (iv) la prolifération d'espèces exotiques; (v) le remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages; (vi) les changements climatiques. La déforestation est le problème le plus préoccupant et a comme causes directes : (i) le prélèvement incontrôlé des ressources végétales; les défrichements cultureaux; (ii) l'exploitation anarchique du sous-sol; (iii) les feux de brousse; (iv) l'extension de l'habitat humain; (v) le surpâturage.

Cinq causes profondes de la dégradation de la biodiversité ont été identifiées à savoir: (i) la pauvreté des communautés locales et autochtones; (ii) la mauvaise gouvernance dans la gestion de la biodiversité; (iii) la faible concertation dans la planification du développement; (iv) l'insuffisance des capacités pour réduire les pressions et conserver le maximum possible d'écosystèmes, d'espèces et de gènes; (v) l'ignorance de la valeur de la biodiversité et son rôle dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés.

Toutes les menaces de la biodiversité provoquent des conséquences pouvant être regroupées en quatre catégories: (i) Rupture de l'équilibre écologique; (ii) Précarité de mode de vie des populations; (iii) Aggravation des effets néfastes des changements climatiques; (iv) Conflits et criminalités.

I.5. GESTION DE LA BIODIVERSITE

Après l'élaboration de la SNPA-DB en 2000, plusieurs interventions ont été menées pour sa mise en œuvre. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la SNPA-DB n'a pas été effective. Les activités ont concerné notamment la protection des éléments constitutifs de la diversité biologique en créant le Paysage Aquatique Protégé du Nord avec environ 30000 ha et, dans le domaine de l'agrobiodiversité, la conservation du germoplasme pour certaines espèces vivrières. Le Burundi a participé dans les initiatives régionales dans les domaines de l'environnement notamment l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), la Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrales (COMIFAC), etc. Des actions isolées ont visé l'encouragement du public à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Plusieurs documents de politique ont été mis en place pour guider toutes les interventions de gestion de la biodiversité. Le Burundi s'est doté également des outils juridiques pour la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.

Il existe plusieurs institutions qui sont concernées par les questions de la biodiversité. Il s'agit des acteurs étatiques comprenant les ministères et les départements ou directions y associés, les provinces et les communes. D'autres acteurs importants sont les communautés locales et autochtones, les ONGs, les organisations du système des Nations Unies et associations nationales, la Société civile, le secteur privé et les institutions universitaires et de recherche, etc.

Au point de vue capacité, il y a l'insuffisance nette de capacités humaines pour la gestion et l'aménagement des aires protégées. De même, la recherche sur la biodiversité reste précaire avec une insuffisance marquée des ressources humaines et d'équipements.

Le centre d'échange d'information sur la biodiversité comprend le Centre d'échange d'information à l'INECN (CHM: <http://www.bi.chm-cbd.net>) et le FARA-rails à l'ISABU. En dehors de ces réseaux connus, le Burundi ne fait partie d'aucun autre réseau et aucun mécanisme de communication formelle n'existe. Il en découle ainsi un faible niveau de diffusion des informations sur la biodiversité à tous les groupes cibles.

Actuellement, le financement de la gestion de la biodiversité est soutenu par les subsides de l'Etat qui se limitent dans le paiement des salaires de son personnel. Le manque chronique de frais de fonctionnement pour la conservation représente un des principaux facteurs qui limitent l'efficacité de la conservation de la biodiversité. Le Burundi est fortement handicapé par son incapacité à mobiliser les fonds dans les aires protégées à travers diverses activités et le tourisme par manque des fonds d'investissement. On note cependant des efforts de financement manifestes dans le secteur de l'agrobiodiversité et à travers le programme national de reboisement. Le budget du ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage a fortement progressé.

Il y a plus de dix ans que le Burundi n'avait bénéficié d'aucun soutien financier pour la protection de la biodiversité. Le FEM avait appuyé le Burundi dans le développement des activités habilitantes. Actuellement, le Burundi est en train de conduire un projet «Amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes», projet financé par le PNUD avec un cofinancement du FEM.

Malgré ces problèmes financiers, il existe plusieurs pistes susceptibles de constituer des sources importantes de financement notamment le paiement des services des écosystèmes, le mécanisme REDD +, le mécanisme de compensation de la biodiversité, le droit sur la bioprospection, etc.

I.6. CONTRAINTES ET BARRIERES A LA GESTION DE LA BIODIVERSITE

La nouvelle Stratégie Nationale et plan d'Action donne des contraintes majeures qui limitent la réussite des actions de lutte contre la dégradation de la biodiversité et sont regroupées et hiérarchisées de la manière suivante:

- Faible niveau de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques;
 - Insuffisance d'outils et de techniques pour stopper les pressions exercées sur la diversité biologique;
 - Faible niveau pour la sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des gènes du pays;
 - Faible niveau de valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes;
 - Manque d'un cadre de planification participative, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités.
- ***Faible niveau de prise de conscience pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques***

Quatre barrières à la prise de conscience pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologique sont été retenues:

- Faible niveau de sensibilisation et de conscientisation des populations, y compris les décideurs;
 - Non intégration des questions liées à la biodiversité dans les politiques, programmes et plans sectoriels;
 - Prédominance des activités de développement à effets pervers et absence des incitations positives pour la préservation de la biodiversité;
 - Prédominance des systèmes irrationnels de production et de consommation des ressources naturelles.
- ***Insuffisance d'outils et de techniques pour stopper les pressions exercées sur la diversité biologique***

Six barrières à la gestion de la biodiversité sur base des outils et techniques appropriés sont les suivantes:

- Manque d'outils et de techniques pour stopper le rythme de dégradation des habitats;
- Insuffisance des capacités pour l'évaluation, la maîtrise et la réduction de la pollution;
- Non intégration des agroécosystèmes, des zones sylvicoles et aquacoles dans un plan global d'occupation et d'aménagement du territoire;
- Insuffisance des capacités pour la connaissance et la gestion des stocks des poissons et des crustacés constituant les pêcheries;
- Insuffisance des capacités pour la connaissance et la gestion des ressources biologiques végétales;
- Manque des capacités pour réglementer les espèces exotiques et leur mouvement transfrontalier.

- **Faible niveau de sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des gènes du pays**

Les barrières qui empêchent de sauvegarder un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des gènes du pays sont les suivantes:

- Faible niveau d'intégration de tous les écosystèmes naturels dans le réseau national et transfrontière d'aires protégées;
- Faible niveau de maîtrise et de réduction de la perte des espèces;
- Faible connaissance sur l'état et les tendances des habitats, des populations et des espèces;
- Faible niveau de maîtrise de la disparition des plantes cultivées, des animaux d'élevage et ainsi que leurs parents sauvages.

- **Faible niveau de valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes**

Les barrières à la valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes sont les suivantes:

- Insuffisance des capacités pour restaurer et pérenniser les écosystèmes fournissant des services en ressources halieutiques et forestières notamment aux Batwa, aux jeunes et femmes ruraux et aux groupes pauvres;
- Faible capacité de renforcer la résilience des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques et leur pouvoir d'absorption du carbone;
- Faible niveau de valorisation des avantages tirés de la facilitation d'accès aux ressources génétiques.

- **Manque d'un cadre de planification participative, de gestion des connaissances et du renforcement des capacités**

Les barrières à la planification participative, à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités sont les suivantes:

- Absence des mécanismes de mise en œuvre de Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique ;
- Déconsidération des connaissances, innovations, pratiques traditionnelles des communautés autochtones dans les activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ;
- Insuffisance des connaissances et des informations scientifiques et technologiques sur la biodiversité ;
- Faible niveau du système d'information et de communication des connaissances sur la biodiversité au Burundi ;
- Manque de plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité.

II. ETAT DES LIEUX DE LA CESPB AU BURUNDI

II.1. CESPB SUR LA BIODIVERSITE DANS LE MONDE

D'entrée de jeu, il est à noter que les préoccupations du Burundi sont en harmonie avec celles de la terre entière en matière de CESPB. La communication est devenue un impératif pour réagir efficacement à la dégradation de la biodiversité. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) stipule que les Parties contractantes:

- Favorisent et encouragent une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet et en assurent la promotion par les médias, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les programmes d'enseignement;
- Coopèrent, selon qu'il conviendra, avec d'autres Etats et des organisations internationales, pour mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Ainsi, la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur la biodiversité est un concept sur lequel se basent les nations du monde pour asseoir la conscientisation et la responsabilisation des parties prenantes pour la conservation de la biodiversité. Un guide pratique a même été produit à l'intention des points focaux de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Biodiversité (SNPAB) dans le monde (Hesselink et *al.*, 2007).

Pour communiquer de manière efficace, il est recommandé d'avoir au préalable une idée précise : (1) des connaissances, attitudes et comportements que l'on souhaite changer ; (2) des messages, des messagers, du ton à adopter, (3) des médias à utiliser, etc.; tout compte. Cette recommandation découle du fait que traditionnellement, les autorités et les organisations non gouvernementales demandent au public et aux autres parties prenantes de modifier leurs habitudes de vie. L'information transmise est souvent imprécise, négative, didactique, abstraite ou encore empreinte de catastrophisme. Cette manière de «communiquer la biodiversité » risque de démotiver les gens au lieu de les inciter à agir. La recommandation du guide est que la communication doit être stratégique, positive et adaptée aux circonstances et aux contextes culturels.

II.2. COMMUNICATION SUR LA BIODIVERSITE AU BURUNDI

D'une manière résumée, la communication sur la biodiversité faisait appel aux motivations supra naturelles; elle a été dirigiste depuis l'époque coloniale et quasi absente au cours des premières années de l'indépendance. Elle a évolué pour être progressivement participative actuellement.

Une anecdote rapporte qu'au cours de l'une des nombreuses guerres qu'a menées le roi Mwezi IV Gisabo, ses soldats ont acculé des ennemis qui sont allés se cacher dans la Kibira. Les chefs des armées seraient allés demander au roi l'autorisation de mettre le feu à la forêt pour que les rebelles y périssent tous. Le roi Mwezi Gisabo s'y opposa. Il expliqua sa décision par le fait que la Kibira est le lien entre le ciel et la terre. C'est elle qui attire la pluie. Sans la Kibira, le Burundi sera un désert. Elle ne fut pas brûlée.

II.2.1. Evolution de la communication, éducation et sensibilisation

a) Communication dirigiste

• *Epoque coloniale*

La communication était une simple transmission orale des ordres et instructions par les chefs, sous chefs et techniciens coloniaux. Contre les réfractaires, il était appliqué des sanctions corporelles : travaux forcés et coups de chicotte. Les archives ne révèlent pas de campagnes de sensibilisation ou de plans d'actions de communication sur la conservation des forêts naturelles, de marais et marécages, de lacs et cours d'eau ou d'espèces animales sauvages.

Mais, dans le domaine de l'agriculture, des ordres ont été donnés par la chaîne de l'administration coloniale pour mener des actions de la lutte contre l'érosion sur les collines, l'aménagement rudimentaire des marais et la culture des espèces et variétés végétales importées (vivrières, industrielles et sylvicoles). Il a été rapporté qu'avant l'indépendance du Burundi, des actions de protection de certaines espèces végétales forestières comme *Osyris lanceolata* ou bois de santal, recherché notamment pour la fabrication des parfums ont été menées.

La plupart des variétés végétales actuellement cultivées au Burundi ont été introduites à l'époque coloniale avec des résistances de la part des populations bénéficiaires. En effet, il n'était pas expliqué aux paysans les bienfaits comparatifs de ces nouvelles variétés. Outre, les durs travaux d'entretien des emblavures, il était interdit de consommer les produits des premières récoltes. Dans l'un ou l'autre cas, la résistance était motivée par une méfiance contre la consommation de nouvelles denrées dont l'origine était inconnue (par exemple il était interdit d'accompagner un plat de petit pois avec du lait de vache de peur que cela ne porte un préjudice mortelle au bétail).

De bonnes choses étaient imposées, par exemple l'obligation de conservation de la semence des plantes cultivées au moyen de greniers publics pour le blé. Il en était de même pour l'obligation de cultiver les tubercules pour lutter contre la famine consécutive à la sécheresse. Ainsi donc, la conservation des ressources génétiques agricoles (le terme n'existait pas encore) était imposée par le colonisateur surtout dans la décennie précédant l'indépendance.

Des dipping-tanks ont été aménagés par imposition pour combattre les tiques. Un accent était mis sur la culture et l'entretien forcés du caféier à des fins d'exportation. Mais les cultivateurs en tiraient profit. En définitive, les mesures de protection initiées à l'époque coloniale n'étaient suivies d'aucune action d'éducation et de sensibilisation systématique. La force coercitive de la loi remplaçait les efforts pour expliquer et convaincre. L'éducation, la communication et la sensibilisation étaient des accessoires. Cette approche réussissait quand même, tant bien que mal à limiter les dégâts par rapport à la période actuelle, mais c'était un changement de comportement par la force, et donc réversible si cette coercition venait à être abandonnée.

C'est ainsi qu'après la proclamation de l'indépendance, les mesures de protection initiées à l'époque coloniale ne furent plus suivies. Le relâchement des actions policières, la non application de la législation en vigueur et la disparition de la chicote ont favorisé la dégradation de l'environnement d'une manière accélérée.

- ***Après l'indépendance***

Avec la fin de la colonisation, l'usage de la force était en principe rejeté aux oubliettes. Mais, à part l'obligation civique d'entretenir les caféiers, le paysan gérait son exploitation avec une liberté qui n'était ponctuée que par les interventions, rares par ailleurs et non étayées par des exemples, des agronomes et des moniteurs agricoles.

Jusqu'à la fin des années 1980, prédominent encore les méthodes de sensibilisation où les encadreurs et les formateurs-sensibilisateurs en agriculture et élevage ainsi que les conservateurs des aires protégées diffusent les instructions et les messages de sensibilisations sous forme d'ordres ou de conseils délivrés unilatéralement et sans outils didactiques, lors de réunions obligatoires tenues au niveau des communes ou des collines

b) Education et sensibilisation du public

Jusqu'au moment présent, la communication n'occupe pas encore une place visible dans tout le secteur de l'environnement. Mais, le ministère ayant l'éducation environnementale dans ses attributions a déjà marqué un pas en mettant en place des documents d'orientation les plus importants notamment la Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour l'Education Environnementale et la Sensibilisation (2009) et la Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le Clearing House Mechanism (CHM) (2010). La mise en œuvre de ces documents reste à désirer et ne pourra être possible que si le gouvernement disponibilise un financement suffisant. L'adoption progressive d'une approche participative dans les interventions de protection de la biodiversité a ouvert la voie vers l'éducation environnementale et la sensibilisation.

c) Prise en compte des enjeux de la biodiversité

Plusieurs ministères et institutions publiques et privées œuvrant dans le domaine de biodiversité interviennent en communication, éducation et sensibilisation du public. Ils abordent les questions de biodiversité, sans concertation, d'où dispersion des ressources et parfois, diffusion de messages contradictoires.

Actuellement, on peut constater qu'il y a une réelle prise en compte de la biodiversité dans les instruments de politique et dans la législation. Par exemple, le Burundi vient d'élaborer le deuxième Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté dont un axe est consacré à la Gestion de l'Espace et de l'Environnement pour un Développement Durable.

II.2.2. Canaux de communication, d'éducation et de sensibilisation

II.2.2.1. Acteurs en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la biodiversité

Plusieurs acteurs jouent le rôle de canaux en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la biodiversité.

- **CESPB au Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU)**

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme est le Ministère le plus impliqué dans le domaine de la biodiversité. En matière d'éducation et de sensibilisation, il mène plusieurs types d'interventions.

- **Ateliers et séminaires:** régulièrement, le MEEATU organise des réunions, des séminaires et des ateliers dans le cadre de projets environnementaux financés par les bailleurs. Lors des journées spéciales nationales et internationales dédiées à l'environnement, le MEEATU profite de l'occasion pour éveiller la conscience du public sur la nécessité de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Des ateliers et des journées de réflexion sont organisés suivant les zones écologiques du pays où les communautés sont invitées à discuter sur les questions de l'environnement.
- **Emissions radiodiffusées et télévisées et ateliers d'information des médias:** les cadres des services du MEEATU et d'autres personnes ressources (autorités politiques, consultants, membres d'ONGs s'occupant de l'environnement,) font des interventions à la radio et/ou à la télévision et dans la presse écrite à l'occasion des événements environnementaux. Une couverture médiatique accompagne les événements relatifs à la biodiversité tels que la Journée Internationale sur la Biodiversité qui est généralement célébrée sur des sites symboliques comme les parcs nationaux. Des séances d'information (ateliers médias), points et conférences de presse, débats sont organisés dans de pareilles occasions.
- **Organisation des concours sur l'Environnement:** dans le cadre des projets environnementaux, des concours sont organisés à travers des dessins au niveau des écoles primaires et secondaires et des chansons au niveau des écoles et des communautés. Ce sont des occasions précieuses de communication en matière de biodiversité.
- **Centres d'échanges sur sites web:** deux centres d'échange sur la biodiversité en particulier et sur l'environnement en général existent au sein de l'INECN. Il s'agit d'un centre d'échange d'informations sur la Biodiversité le Clearing House Mechanism (CHM), d'un centre d'échange sur la biosécurité, le Biosafety Clearing House (BCH) en rapport avec les OGM. Ces deux centres sont hébergés par l'INECN

- **CESPB dans les médias**

Dans un pays où la culture et la communication sont essentiellement orales, les médias sont très importants dans la transmission des messages. C'est grâce à eux que la population peut être informée afin d'adopter des comportements qui protègent la biodiversité. En réalité, il y a insuffisance de productions médiatiques spécifiques à la biodiversité puisé dans un référentiel ou programme national précis. La créativité et l'initiative dépendent des journalistes, mais surtout des événements et des personnes ressources extérieures.

Ainsi, le Burundi compte la presse audio-visuelle, la presse écrite et l'édition mais également les médias traditionnels.

- **Presse audio-visuelle:** la radio est particulièrement importante dans les pays comme le Burundi où la majorité de la population est analphabète et n'est pas en mesure de se payer un poste téléviseur. Ces dernières années, le Gouvernement du Burundi a opté pour la libéralisation des moyens de communication. Cette volonté politique s'est traduite par une création de plusieurs radios privées qui assurent la relève de la radio nationale. Actuellement, la radio et la télévision constituent les meilleurs outils de sensibilisation et d'information à la large couverture du public dans le langage compris par toutes les couches de la population. Les radios telles Radio Bonesha FM, Isanganiro, Radio Publique Africaine (RPA), Radio Scolaire Nderagakura, Radio Maria Burundi et Radio Culture diffusent des émissions environnementales. La radio Isanganiro anime le « Magazine environnement » et la RPA anime « Ibidukikije ». Des émissions radiodiffusées et télévisées concernant les pièces de théâtres «NINDE» sont très importantes et restent attrayantes pour toute la population burundaise.
- **Presse écrite:** la presse écrite est relativement peu présente dans le domaine de la sensibilisation du public. Un seul journal privé a été créé pour la sensibilisation à la préservation de l'environnement. Il s'agit du mensuel «Notre Terre». Certains journaux tels que «Le Renouveau», «ABP Info», «Ndongozi», «Arc-en-Ciel » publient sporadiquement dans leurs colonnes des articles environnementaux.
- **Médias traditionnels:** au Burundi, les médias traditionnels concernent essentiellement les théâtres et les chants organisés au cours des événements environnementaux importants notamment les journées nationales et mondiales dédiées à l'environnement. Ils sont particulièrement importants dans la formation pour le changement de comportement des populations. Plusieurs pièces de théâtre sont constamment jouées par l'Equipe « NINDE » de Giheta dans lesquelles des messages importants suivant des thèmes précis de l'environnement sont très écoutés par la population burundaise. Dans le cadre des clubs environnement, des concours de chansons et de pièces de théâtre sont organisés dans les écoles secondaires souvent avec le soutien des projets environnementaux.

- **CESPB au niveau du Ministère de l'Enseignement de Base, Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation**

Le document des indicateurs précise que 2.375.825 élèves et écoliers fréquentaient les écoles primaires et secondaires en 2010-2011 et, avec un accroissement moyen de 10% des effectifs, ils frôlent les trois millions actuellement. Conscient de l'importance et du rôle de la jeunesse dans la préservation de la biodiversité, le Ministère a produit en 2005 des modules intégrant l'éducation environnementale dans les curricula existants. Malheureusement, ces modules sont stockés dans les locaux de la Direction Générale des Bureaux Pédagogiques par manque d'enseignants formés et dotés de notions de biodiversité et des techniques de communication.

La seule occasion de communiquer sur la biodiversité reste le club environnement qui existe dans certaines écoles mais aucune évaluation n'en a été faite sur leur impact. En effet, les activités des clubs scolaires « environnement » sont encadrées par des professeurs de l'école même. Des exposés et des activités de restauration de la biodiversité sont organisées (sensibilisation, reboisement, assainissement autour des écoles,...). Lorsque le Projet d'Action Environnementale Transfrontalière du Nil (Initiative du Bassin du Nil) appuyait ces microréalisations, des prix pour les meilleures réalisations étaient distribués après avoir évalué les clubs des écoles pilotes. Cette action devait s'étendre dans l'espace et dans le temps, et devenir une activité périscolaire régulière, ce qui n'est pas le cas actuellement.

- ***CESPB au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique***

Dans plusieurs facultés, notamment la Faculté des Sciences et la Faculté d'Agronomie, la question de la biodiversité est traitée et des recherches sont menées par les professeurs et les étudiants, ce qui entraîne une grande prise de conscience sur ses enjeux. De plus, des cours sur la biodiversité ont été introduits dans les curricula de la Faculté d'Agronomie. Un master complémentaire en sciences de l'environnement a même été créé au sein de la Faculté des Sciences de l'Université du Burundi depuis 2008.

- ***CESP au niveau du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage***

Ce ministère prépare et diffuse une émission hebdomadaire de trente minutes sur la Radio Nationale. Il y diffuse aussi des sketches sur des thèmes prioritaires de sensibilisation et de vulgarisation à destination des agriculteurs et des éleveurs. Il diffuse aussi sporadiquement une revue de sensibilisation sur les mêmes thèmes. Il est à noter que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est en train d'élaborer sa stratégie de communication. Il sera intéressant de la confronter avec celle sur la biodiversité pour une meilleure coordination et complémentarité.

- ***CESPB au niveau du Ministère de la Santé Publique***

Ce ministère s'est doté d'un Service National de Promotion de la Santé. Une série de maladies liées à l'environnement sont combattues par une gamme de programmes d'information, Education et Communication (IEC) en matière de santé qui sont développés au sein des structures administratives. C'est le cas pour les maladies diarrhéiques (dysenterie bacillaire, choléra...), le paludisme, la bilharziose, l'onchocercose. La communication insiste plutôt sur les maladies, leurs causes, leurs conséquences et peu sur les facteurs liés à l'environnement et à la biodiversité : changements climatiques, pollutions des eaux, des sols, des pâturages, déforestation, rupture des équilibres écologiques, etc. Le cas le plus typique est celui du paludisme. Jusque dans les années 1990, il était confiné dans les régions chaudes de l'Imbo, du Moso, du Buyenzi et du Bugesera. Maintenant, du fait du réchauffement de la terre, le paludisme a atteint le stade de l'endémicité sur le plateau central et a fait son apparition dans les régions de haute altitude réputées plus froides.

- ***CESPB au niveau des organisations non-gouvernementales***

Depuis une décennie, le Burundi a connu la multiplication d'associations nationales qui s'occupent de l'éducation et de la sensibilisation du public sur la protection de l'environnement.

L'Association pour la Protection des Oiseaux au Burundi (ABO) produit et diffuse constamment des posters portant des messages de protection des espèces de faune et de flore en dangers au Burundi. L'Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-être de la Population au Burundi (APRN/BEPB) produit des documents de sensibilisation et organise des activités de sensibilisation des groupements riverains des aires protégées. Les séances de sensibilisation constituent des occasions pour la vulgarisation des meilleures pratiques notamment la vulgarisation des foyers améliorés, l'agroforesterie et l'apiculture. L'Association Femme et Environnement encadre des groupements des femmes qu'elle sensibilise autour des actions de foresterie et d'agroforesterie. Elle produit et installe également dans des lieux publics des pancartes portant des messages de protection de l'Environnement.

D'autres Associations comme l'organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi (ODEB), BIRATURABA, Action Ceinture Verte pour l'Environnement (ACVE), Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-être de la Population Burundaise (APRN-BEPB), Association Burundaise pour la protection des Oiseaux (ABO), Forum de la Société Civile pour le Bassin du Nil, etc. ont dans leurs plans d'actions des composantes sur l'environnement notamment l'évaluation environnementale et l'éducation. Ces structures acheminent constamment des informations au public.

Plusieurs organisations internationales non gouvernementales développent des programmes et des projets qui ont trait à la sensibilisation et l'éducation pour la gestion des ressources naturelles y compris la biodiversité. C'est le cas de l'IFDC, de Réseau Afrique 2000, de Caritas International.

- ***CESPB au niveau des organismes de coopération bilatérale et multilatérale***

Plusieurs bailleurs bilatéraux (Belgique, France, Allemagne, Danemark, Finlande, etc...) et multilatéraux (Organisations du système des Nations-Unies comme le Programme des Nations-Unies pour le Développement – PNUD, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement – PNUE, le Fonds pour l'Environnement Mondial – FEM, organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - FAO,) Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Fonds International pour le Développement Agricole – FIDA) appuient diverses activités de communication, éducation et sensibilisation sur la biodiversité à travers plusieurs projets.

- ***Communication au niveau des communautés religieuses***

Plusieurs communautés religieuses renferment des groupements des jeunes autour d'une idéologie religieuse (Scouts, Xaveri, etc.). Ces jeunes sont très actifs dans les activités d'assainissement de l'environnement mais également dans la promotion de l'habitat décent. Il est rare que la sensibilisation mentionne le terme biodiversité du fait même de l'ignorance de ce concept. Les responsables religieux pourraient communiquer très efficacement sur la conservation de la biodiversité. Malheureusement, ils ne sont pas eux-mêmes suffisamment informés sur la biodiversité.

- ***Communication au niveau des leaders d'opinion***

Les leaders d'opinion tels que les responsables des partis politiques et les jeunes affiliés aux partis, ne sont pas suffisamment sensibilisés sur la conservation de la biodiversité et nul ne peut communiquer efficacement sur un sujet qu'il connaît à peine ou auquel il n'est pas sensibilisé. Et pourtant, il est nécessaire qu'ils incluent la conservation et la promotion de la biodiversité dans leurs programmes politiques sinon les programmes qu'ils défendent sont voués à l'échec.

II.2.2.2. Centres de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la biodiversité

- ***Centres de documentation et bibliothèques***

Les centres de documentation et les bibliothèques ont dans leurs rayons des ouvrages traitant la biodiversité au Burundi et dans le monde. Ces centres et bibliothèques ne sont pas nombreux et les documents sont généralement en français ou en anglais. Seuls les cadres de l'Etat, les professeurs et les étudiants des universités s'y intéressent et s'y rendent de temps en temps. Les bibliothèques les plus remarquables sont les suivantes:

- La bibliothèque centrale de l'Université du Burundi
- La bibliothèque de l'INECN
- La bibliothèque du MEEATU
- La bibliothèque de l'ISABU
- La bibliothèque de la FAO
- La bibliothèque du Centre d'Information des Nations – Unies
- La bibliothèque du Ministère de la Planification du Développement.
- Les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Les documents disponibles sont des livres, des rapports d'activités, des affiches, des dépliants, des journaux, des cartes, des bulletins, des revues, des images satellitaires, etc. Dans ces centres de documentation, les types d'informations sont diversifiés et souvent sont constamment enrichis en fonction des thèmes sur la biodiversité (Tableau 1).

Tableau 1: Centres de documentation et de diffusion des informations environnementales

Institutions	Types d'informations	Périodicité
INECN	Données sur la pollution de l'eau, sur les aires protégées, les études sur la faune et la flore, les documents de politiques sur la biodiversité, la biosécurité, les polluants organiques persistants, les données sur les conventions environnementales, les textes de lois sur l'environnement, etc.	Données constamment enrichies
DGEF	Données sur les boisements, les études d'impacts environnementales, les données sur les terres, les marais, cartes thématiques, rapports sur les études d'impact, procédures d'études d'impacts environnementaux.	Données constamment enrichies
IGEBU	Données sur la climatologie et hydrologie, les données sur les changements climatiques, cartes d'occupation des sols, couches cartographiques numérisées	Données constamment enrichies
DGATGRPF	Données sur l'aménagement du territoire	Données Constamment enrichies
ISABU	Données sur les plantes cultivées, l'agro écologie burundaise, la pédologie, les ennemis des plantes, les données sur l'élevage, les systèmes de production, etc.	Données constamment enrichies
ISTEEBU	Données statistiques sur divers aspects de la vie nationale, banque de données sur l'économie, données sur les populations	Données constamment enrichies
IRAZ	Informations sur plantes cultivées, l'agro écologie burundaise, la production agricole, etc.	Données constamment enrichies
RTNB	Archives des informations environnementales	Données constamment enrichies
Université du Burundi	Données sur la faune, la flore, les écosystèmes, les sols, la géologie, la géographie, etc.	Données constamment enrichies
Département des Eaux, Pêches et Pisciculture	Données sur les pêcheries, les méthodes de pêche, la pisciculture, la dynamique des poissons	Données constamment enrichies
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Données sur les productions agricoles et pastorales, produits phytosanitaires	Données constamment enrichies
Ministère de la Planification du Développement	Données sur l'économie, rapports sur le développement durable, Données sur les études sur l'économie,	Données Constamment enrichies
Ministère de la Géologie et Mines	Données sur la géologie et les mines	Données constamment enrichies
Ministère de la Santé Publique	Données sur l'ampleur des maladies liées à l'environnement, données sur l'assainissement et l'hygiène, taux de mortalités liées à l'insalubrité de l'environnement	Données constamment enrichies
Ministère de l'Intérieur	Données sur les populations, les plans de développement communautaires	Données constamment enrichies
FAO	Données sur la production agricole et le système d'alerte	Données ponctuelles
PAM	Etude sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire	Données ponctuelles
OCHA	Cartes thématiques sur les secteurs, Géo Network	Données ponctuelles
PNUD (BINUB)	Images satellitaires de quelques provinces	Données ponctuelles
Observatoire urbain	BDD socio-économique et démographique de la ville de Bujumbura	Données ponctuelles

Source : (MEEATU, 2009)

• *Centres d'échanges d'informations et banques de données et collections de référence en biodiversité*

Beaucoup d'informations en rapport avec la biodiversité sont diffusées à travers des sites Web et des banques de données sur l'environnement burundais (Tableau 2). Plusieurs banques de données ayant des informations nationales existent à travers le monde surtout dans des institutions européennes notamment les Banques des données de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Bruxelles et du Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren. Ces informations sont difficilement accessibles. Au niveau national, le Centre d'Echanges d'Information en matière de Biodiversité est le seul centre qui diffuse des informations à travers le site Web : <http://bi.chm-cbd.net>. Le Biosafety Clearing House (BCH) est un centre sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) qui doit fournir des informations sur la biodiversité et les biotechnologies.

L'INECN a mis en place des collections de référence pour améliorer les connaissances sur les espèces. Ces collections sont constamment visitées par des étudiants universitaires pour leur recherche. L'INECN envisage également développer une éducation environnementale fondée sur ces collections.

Tableau 2: Quelques sites Web nationaux et étrangers portant des informations pertinentes sur la biodiversité du Burundi

Sites Web	Institution responsable	Types d'information du Burundi
http://bi.chm-cbd.net	INECN	Informations sur la biodiversité nationale
http://www.nteap.org	IBN	Données sur les eaux, la biodiversité, les zones humides, l'éducation environnementale, les meilleures pratiques environnementales, etc.
http://biodiv.cbd.int	CDB	Rapport sur le projet objectifs du Millénaire au Burundi, rapports sur le développement durable, activités sur les changements climatiques
www.bi.undp.org/fr/environnement.htm	PNUD-Burundi	Rapport sur le projet objectifs du Millénaire au Burundi, rapports sur le développement durable, activités sur les changements climatiques
http://www.unccd.int/cop/reports/africa/national/1999/burundi-fr.pdf	UNCCD	Rapports sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques
http://unfccc.int/resource/docs/natc	UNFCCC	Rapports du Burundi sur les changements climatiques
www.unitar.org/cwm/publications/cw.np/np_pdf/Burundi_National_profile.pdf	UNITAR	Gestion des produits chimiques
http://www.iucn.org	UICN	Statut des espèces de faune et de flore du Burundi
www.fao.org/countryprofiles	FAO	Information sur les ressources naturelles, économie, agriculture, foresterie, pêche

Source : (MEEATU, 2009)

II.2.3. Outils de communication sur la biodiversité

II.2.3.1. Documents liés à l'éducation et la sensibilisation

Le MEEATU a déjà produit plusieurs documents utilisés en éducation environnementale:

- **Documents et guides pour l'éducation environnementale:** un document appelé « Concept d'éducation environnementale » a été élaboré en 1995 par l'INECN et est un guide pour mener des interventions en matière d'éducation environnementale et de sensibilisation. Il donne également les différents groupes - cibles et propose des thèmes environnementaux à aborder.
- **Documents d'informations et de sensibilisation notamment les revues et les bulletins:** il y a eu de nombreux essais de diffusion des informations sur l'environnement et la biodiversité. On peut citer quelques exemples: revue trimestrielle d'éducation environnementale « Kanyamanza »; dépliants, posters et affiches.
- **Bulletin Scientifique de l'INECN:** il est toujours publié et diffuse des informations de type scientifique issues des études faites sur la biodiversité nationale du point de vue écologique, systématique, ethnologique, socio-économique et culturel, etc. Ces informations sont destinées essentiellement aux scientifiques et ne sont pas faciles à assimiler par du public non initié. Elles sont diffusées aussi sur le site Web du Clearing House Mechanism de l'INECN (<http://bi.chm-cbd.net>) et dans les bibliothèques nationales bien ciblées.

II.2.3.2. Organisation et animation des réunions, ateliers et séminaires

Lorsque les institutions publiques et privées organisent des séminaires et des ateliers, elles demandent aux animateurs et éducateurs de préparer des présentations sous forme de syllabus, de brochures, de cartes, de schémas, d'affiches, de dépliants et parfois de films.

Ces animateurs et éducateurs exploitent les documents existants, font des observations sur terrain, interrogent des gens et ainsi élaborent des modules qui sont utilisés lors des ateliers, des réunions et des séminaires. Les organisateurs des ateliers et des séminaires disposent donc très souvent de données sur l'environnement et la biodiversité qui sont utiles à avoir et à exploiter.

II.2.3.3. Productions médiatiques

Les journalistes collectent des données et des témoignages qu'ils utilisent pour confectionner les émissions radiodiffusées et télévisées et les articles à publier dans la presse écrite. La diffusion est limitée, sauf pour la radio. Les affiches, classées dans la catégorie des moyens de communication de masse sont peu utilisées pour des thématiques nationales au Burundi. On constate cependant que des T-shirts qui portent des écrits de sensibilisation sur des thèmes environnementaux sont distribués à grande échelle et entrent donc dans les outils de communication de masse. Les émissions radiophoniques et télévisuelles, les articles de presse, les films et les photos sont des ressources documentaires à ne pas négliger, surtout pour mieux comprendre le passé, le présent et anticiper sur les futurs possibles.

II.3. RESSOURCES HUMAINES POUR LA CESPB

Plusieurs institutions possèdent un personnel exerçant les activités liées à l'éducation et à la sensibilisation sur l'environnement.

II.3.1. Capacités humaines au MEEATU

Le MEEATU dispose des départements chargés en permanence de l'éducation et la sensibilisation sur l'environnement.

- **Ressources disponibles pour la CESPB à l'INECN**

L'INECN est l'organe devant jouer un rôle clé en matière de communication, d'éducation et de la sensibilisation sur la biodiversité. Cette institution dispose d'un Département de l'Environnement, de la Recherche et de l'Education Environnementales ayant 2 Ingénieurs agronomes, 1 biologiste et 2 techniciens supérieurs chargés de l'éducation environnementale. Mais ce personnel reste peu formé en matière de communication, éducation et sensibilisation.

Les responsables des aires protégées mènent constamment des activités d'éducation des populations pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité. Compte tenu de leurs connaissances très limitées dans ce domaine, un renforcement des capacités en matière de CESPB est indispensable. Mais quelques unités disposant d'une formation solide pour entamer rapidement la communication, l'éducation et la sensibilisation alors que d'autres nécessitent une mise à niveau appropriée (Tableau 3).

Tableau 3: Personnel nécessitant un renforcement des capacités en CESPB dans les aires protégées

Aires protégées	Chef de parc
Parc National de la Ruvubu	1 Techniciens, 2 Techniciens supérieurs
Paysage Protégé de Gisagara	1
Parc National de la Kibira	1(Master en Sciences), 4 (Techniciens supérieurs)
Parc National de la Rusizi	1 (Ingénieur agronome), 1 (Technicien)
Réserve Naturelle Forestière de Monge	1
Réserve Naturelle Forestière de Bururi	1 (Technicien supérieur)
Réserve Naturelle de Vyanda	1 (Technicien)
Réserve Naturelle de Rumonge	1 (Technicien)
Réserve Naturelle de Kigwena	
Paysage Protégé de Makamba	2 (Techniciens)
Monuments Naturels de l'Est	1 (Technicien supérieur)
Réserve Naturelle de Malagarazi	
Paysage Aquatique du Nord	1 Technicien supérieur)

- **Ressources disponibles pour la CESPB à la DGFE**

La Direction Générale des Forêts et de l'Environnement dispose de ressources humaines travaillant dans la sensibilisation pour un environnement salubre. Le Département des Forêts compte 17 ingénieurs forestiers et le Département de l'Environnement compte 3 cadres.

II.3.2. Capacités humaines au MINAGRIE

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a déjà un corps de cadres et techniciens bien formés en matière de vulgarisation agricole. Il dispose aussi d'un agronome, un vétérinaire et un forestier dans chacune des 117 communes du pays. Ce personnel, une fois bien formé, constitue un créneau pour la CESPB.

II.3.3. Autres ressources humaines jouant un rôle en CESPB

Le Ministère de l'Enseignement de Base, Secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation compte plus de 40.000 enseignants des écoles primaires et secondaires et 257 conseillers et inspecteurs pédagogiques des Bureaux Pédagogiques. Une fois bien impliqués et formés, ils pourront jouer le rôle de relai vers la protection de la biodiversité. Toutes ces personnes ont de faibles capacités en matière de CESP et nécessitent d'être formées en biodiversité et en CESPB.

II.4. ANALYSE DES CONTRAINTES ET LACUNES EN CESPB AU BURUNDI

L'état des lieux en communication, éducation et sensibilisation pour la conservation de la biodiversité montre que beaucoup d'actions sont actuellement menées par plusieurs intervenants. Cependant, des lacunes et des contraintes persistent et handicapent l'atteinte des objectifs de changement de comportements en faveur de la conservation de la biodiversité et de ses bienfaits.

II.4.1. Faiblesse des capacités humaines en CESPB

Les animateurs et les cadres chargés de la conception et de la mise en œuvre des activités de CESPB aux différents niveaux et dans tous les secteurs concernés n'ont pas été suffisamment formés en communication, éducation et sensibilisation pour une bonne conservation et utilisation durable de la biodiversité. Ainsi, ils n'ont pas réussi à obtenir l'adhésion et la participation du public aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité.

Du reste, ils ne sont pas suffisamment outillés pour expliquer au public les dispositions pertinentes de la Convention sur la Diversité Biologique, les codes, les lois, les règlements et les politiques en rapport avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les animateurs et encadreurs ont un faible niveau dans le domaine de la biodiversité, en andragogie (formation des adultes), en animation et en conduite des réunions sur la CESPB. Les responsables des médias et les journalistes n'ont pas été suffisamment informés, sensibilisés et éduqués par rapport aux enjeux de la biodiversité.

Force est de constater que même au niveau des hauts responsables dans tous les secteurs, il y a une ignorance et un faible niveau de compréhension des bénéfices qu'on peut tirer de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.

Dans l'ensemble, les faiblesses liées aux capacités humaines en CESPB sont les suivantes:

- Faibles connaissances des animateurs et cadres chargés de l'éducation environnementale en matière de CESPB et sur les questions de biodiversité;
- Insuffisance d'animateurs et encadreurs en matière de CESPB;
- Ignorance et faible niveau de compréhension des bénéfices tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.

II.4.2. Manque d'outils pédagogiques adéquats et attrayants en communication

Il a été constaté que les animateurs et cadres chargés de la CESPB n'ont pas eu des supports pédagogiques adaptés et attrayants pour les aider à convaincre les groupes cibles à adopter de bonnes pratiques en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Pourtant, la combinaison des outils de communication: films, affiches, brochures, dépliants, boîtes à images peut faciliter les apprentissages. Une seule photo ou un bon dessin peut par exemple remplacer dix pages de textes ou dix minutes de discours.

Certains outils de communication utilisés, notamment les textes de la Convention sur la Diversité Biologique, les stratégies, les lois et les règlements sont présentés en français, alors que cette langue est comprise par peu de burundais. Du reste, dans leur majorité, ils ont été conçus à l'extérieur du pays, sans tenir compte du contexte politique, économique, social, culturel, écologique, technologique et législatif du Burundi.

Le taux d'analphabétisme étant encore très élevé au Burundi et l'accès à la télévision limité pour plus de 98% de la population (seulement 2% des ménages sont raccordés à l'électricité), l'éducation par l'image, spécialement l'image animée n'a pas été utilisée comme stratégie. Pourtant, à l'époque coloniale, le cinéma en général, le cinéma mobile en particulier a été utilisé pour informer, éduquer et divertir les populations dites indigènes.

Même si tout le monde reconnaît que la radio a une forte pénétration au Burundi, il y a lieu de noter que les messages radiophoniques n'atteignent pas toute la population, notamment les femmes et les jeunes, accaparés par les travaux domestiques, l'école et le travail.

Pour la radio, très peu de femmes ont le temps de l'écouter. La télévision est inaccessible pour la simple raison que d'après le recensement général de la population de 2008, « seulement 4,8% des ménages possèdent l'électricité avec un écart considérable entre le milieu urbain (39,6%) et le milieu rural (1,2%) » d'après le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté.

La communication par les ONGs en rapport avec la conservation de la biodiversité s'inspire des méthodes participatives avec des outils appropriés. Cependant les capacités matérielles pour affiner cette communication manquent : matériel d'animation, moyens audio-visuels, etc.

Il faut aussi déplorer le caractère éphémère des bulletins et des revues. A part le bulletin scientifique de l'INECN, les autres outils ont duré chaque fois à peine deux ans, d'où une rupture dans la circulation de l'information.

Des documents sont élaborés, mais ne sont pas suffisamment exploités. C'est le cas pour le document « Concept d'éducation environnementale » élaboré par l'INECN. Les informations disponibles dans les bibliothèques et centres de documentation sont délivrées dans une langue inconnue par la population.

Les messages doivent tenir compte des croyances, attitudes, connaissances et comportements des groupes-cibles bénéficiaires de l'éducation environnementale/sensibilisation : l'analphabétisme, l'ignorance et la pauvreté de larges couches de la population. Du fait du niveau de formation la population assimile difficilement certains concepts.

Les insuffisances se retrouvent dans le fait que les messages ne soulignent pas les avantages de protéger la biodiversité. Les messages n'atteignent pas toute la population, qu'ils soient diffusés lors des réunions, séminaires et ateliers ou à travers les moyens de communication de masse. Les messages ne mettent pas en exergue les bonnes pratiques de conservation de la biodiversité.

Ainsi, les contraintes liées au manque d'outils pédagogiques adéquats et attrayants sont les suivantes:

- Manque d'outils de communication adaptés par groupe cible et intégrant les questions de biodiversité;
- Non accessibilité à certains outils de communication suite à la langue étrangère utilisée;
- La non prise en compte des niveaux éducatifs, croyances, attitudes, connaissances et comportements des groupes-cibles dans la confection des outils et des messages ;
- L'utilisation de certains outils comme les radios et les télévisions en dehors du temps d'écoute;
- Faible niveau de valorisation des outils de communications disponibles.

II.4.3. Insuffisance et faible niveau d'exploitation des canaux de communication

La communication de groupes, à travers des canaux comme les réunions, les séminaires et les ateliers est la plus productive en matière de changement de comportements et d'adoption des pratiques souhaitées. Ces canaux sont les plus utilisés et même les plus souhaités par les cadres et agents des services publics et privés, et même les membres des groupements à la base s'occupant de la biodiversité. Les exposés, la projection de diaporamas et de films, les travaux en groupes et la restitution de ceux-ci accroissent la participation et favorisent les apprentissages. Cependant, ces canaux ne sont utilisés que rarement et surtout dans le cadre des projets financés par des bailleurs. De plus, au cours de ces occasions de dialogue et de concertation, le bon ciblage de vrais groupes-cibles et des beaux messages à livrés est rare. En plus, les conférenciers n'ont pas de capacités requises pour l'animation des conférences et deviennent donc moins convaincants. Or, ces occasions favorisent l'interactivité et de ce fait ont un grand potentiel pour convaincre et inciter au changement de comportement. La communication à sens unique n'est pas productive.

Dans un pays où la culture et la communication sont essentiellement orales, les médias sont très importants dans la transmission des messages. En réalité, il y a insuffisance de productions médiatiques spécifiques à la biodiversité puisé dans un référentiel ou programme national précis. La créativité et l'initiative dépendent des journalistes, mais surtout des événements et des personnes ressources extérieures.

De plus, il persiste une tendance à croire que si on a fait de la communication médiatique, les publics cibles sont bien informés et peuvent adopter les pratiques recommandées. C'est une grave illusion. A part la radio, les autres canaux de communication touchent des publics limités. Il suffit de se référer aux tirages des journaux qui viennent d'être cités.

Ainsi, les contraintes liées à l'insuffisance et faible niveau d'exploitation des canaux de communication sont les suivants:

- Faible niveau d'utilisation des canaux connus comme efficaces;
- discontinuité des activités de communication, éducation et sensibilisation;
- Une faible capacité de communication et d'animation;
- Messages non adaptés et non orientés vers les groupes-cibles

II.4.4. Non prise en compte des groupes-cibles spécifiques en CESP

Les actions de CESP ont été toujours généralistes et n'ont pas tenu compte des groupes cibles spécifiques qui ont des motivations très souvent divergentes, des savoirs et savoir-faire différents, des capacités d'agir limitées à quelques aspects. Rares ont été les réunions organisées sur les sites les plus menacés comme les plages de pêche, les aires protégées, les bassins versants des rivières, les quartiers urbains, etc. Rares sont également les messages qui visent spécifiquement les groupes-cibles particuliers comme les exploitants professionnels des ressources de la biodiversité : pêcheurs, récolteurs de plantes médicinales, vanniers, nattiers, apiculteurs, scieurs, exploitants des carrières et des lits des rivières, cultivateurs, etc.

Les actions de CESP menées étaient limitées à quelques problèmes de biodiversité avec une partie de la population. Or, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité concerne toute la population du Burundi, depuis les dirigeants au plus haut niveau jusqu'aux simples citoyens vivant dans les campagnes, les villes et les centres urbains.

Il n'y a pas eu d'actions spécifiques de CESP destinées aux autorités politiques et aux leaders d'opinion sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Pourtant, sans leur implication, il serait utopique de croire que des résultats substantiels seront atteints en matière de conservation et utilisation durable de la biodiversité.

Pourtant, chaque jour, chaque individu, chaque famille, chaque communauté, chaque commune ou chaque province pose sans le savoir, des actes qui peuvent contribuer à préserver ou détruire la biodiversité. La CESP n'a pas aidé toutes ces cibles à faire de bons choix dans leurs activités quotidiennes. De plus, en dehors des activités de plantation des arbres, les travaux communautaires, organisées chaque samedi dans tout le pays n'ont pas été canalisés de temps en temps à la préservation et la restauration de la biodiversité.

Il n'y a pas eu des mesures incitatives pour les communes, les communautés, les individus se distinguant dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Dans l'ensemble, les contraintes liées à la non prise en compte des groupes cibles spécifiques sont les suivants:

- Messages non orientés vers les groupes-cibles spécifiques;
- Interventions limitées à quelques problèmes de biodiversité;
- Manque de mesures incitatives au niveau des actions menées pour chaque groupe cible;
- La non prise en compte des autorités politiques et des leaders d'opinion dans les activités de CESP.

II.4.5. Manque de coordination et de collaboration entre les différents acteurs en charge de la communication, éducation et sensibilisation pour la biodiversité

La promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité ne peut pas atteindre les objectifs escomptés s'il n'y a pas une forte coordination et collaboration intersectorielle et pluridisciplinaire. Au niveau du Gouvernement, le seul Ministère en charge de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ne peut rien si les ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage, du commerce et de l'industrie, de l'administration du territoire, de la sécurité publique, de la justice, de l'éducation, etc., ne l'appuient pas. La promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité est une question transversale qui demande l'intervention de plusieurs secteurs de la vie nationale.

Les messages diffusés par ces ministères sont parfois contradictoires par rapport aux enjeux environnementaux et à la biodiversité. Ainsi, quand les environnementalistes insistent sur les précautions à prendre en raison des dangers des engrais minéraux appelés aussi engrais chimiques sur le sol et sur l'environnement, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage encourage l'utilisation de ces derniers sans communiquer sur les risques et les dispositions à prendre.

Un autre exemple concerne la biodiversité des marais et des marécages qui risque de disparaître en raison de l'assèchement consécutif à un mauvais aménagement de ces écosystèmes riches en biodiversité. Or, le Ministère ayant l'agriculture dans ses attributions prône une exploitation optimale des marais pour assurer la sécurité alimentaire des populations.

Un troisième exemple est illustré par l'insistance du Ministère ayant l'environnement dans ses attributions sur les risques d'érosion génétique des variétés végétales traditionnelles et des races autochtones alors que dans ses efforts d'amélioration de ces ressources génétiques, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ne semble pas attacher à ce risque la même attention que les environnementalistes. On pourrait multiplier les exemples et si l'on y regarde de près, ce n'est pas que les secteurs veulent se contredire, le problème est que les enjeux de la biodiversité ne sont pas suffisamment pris en compte dans les programmes de développement sectoriels.

De plus, le travail en réseau dans l'échange de l'information sur la biodiversité n'arrive pas à émerger. Il y a une faible capacité des structures chargées de la CESP, accentuée par le manque d'un cadre formel de coordination des interventions. Toutes les parties prenantes à la préservation de la biodiversité ne sont pas mobilisées et coordonnées. Il n'y a pas une prise de conscience qu'il faut des interventions plurisectorielles et pluridisciplinaires pour assurer la préservation de la biodiversité: les réseaux scolaires, religieux, administratifs, les organisations de la société civile, les leaders politiques, les mouvements de jeunesse toutes affiliations confondues ne sont pas conscientisés et impliqués dans les actions concrètes de protection de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier.

Suite à cette absence de coordination des acteurs, il n'y a pas d'évaluation avant et après les interventions en CESP pour voir l'impact réel et la mise en pratique des recommandations. De plus, il semble qu'au retour dans leurs entités respectives et dans leur cadre de vie, les participants aux réunions, séminaires et ateliers ne sont pas obligés de faire une restitution exhaustive auprès des collègues, un exercice qui fixerait les acquits de ces participants et produirait l'effet « boule de neige » sur ceux qui n'ont pas eu la chance d'y participer.

Ainsi, les contraintes liées à l'absence de coordination et de collaboration en CESP sont les suivantes:

- Manque de structure chargée de coordination des interventions;
- Manque d'un cadre de collaboration et de consultations entre acteurs en CESP pour éviter les messages et activités contradictoires sur terrain;
- Manque de réseau d'échange de l'information en CESP orientée sur la biodiversité;
- Absence des réseaux d'interventions plurisectorielles et pluridisciplinaires pour assurer la préservation de la biodiversité;
- Absence d'un mécanisme d'évaluation avant et après les interventions en CESP.

II.4.6. Inconscience de certains acteurs et faible niveau de soutien des interventions en CESP

Dans leurs pratiques de tous les jours, face à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, certains animateurs et encadreurs font la même chose que la population qu'ils encadrent ou posent même de pires actes comme la déforestation. Leurs messages et leurs actions quotidiennes en CESP ne peuvent donc pas être perçus par les populations. Il y a lieu de stigmatiser l'insouciance, la cupidité et l'égoïsme de certains décideurs, administratifs à la base, techniciens de terrain, conservateurs de la biodiversité, opérateurs économiques et gens des métiers (briquetiers, menuisiers, scieurs, orpailleurs, exploitants des matériaux de construction, pêcheurs et d'autres) dont les intérêts finissent par être gauchement soutenus et primer sur les intérêts publics.

Comment pourrais-t-on stopper les pressions exercées sur la diversité biologique sans intervention de la force publique ? Comment pourrais-t-on sauvegarder l'ensemble des aires protégées sans l'implication des plus hautes autorités du pays : parlement, gouvernement, système judiciaire etc. notamment pour assurer l'application des sanctions prévues par les lois et les règlements en cas d'atteinte à la biodiversité ?

Cela permet de comprendre que la sensibilisation seule ne peut pas suffire. Il faut, une fois la CESP bien faite chez un groupe cible, appliquer sans réserves les sanctions conformément aux lois et aux règlements en matière d'atteinte à la biodiversité après l'avoir expliquée au moyen de mécanismes judiciaires de communication.

Il y a aussi insuffisance de politiques innovatrices pour promouvoir des activités génératrices de revenus en faveur des personnes qui survivent grâce à l'exploitation de la biodiversité. Il y a lieu aussi de prévoir des mesures d'accompagnement comme la communication sur la lutte contre la pauvreté, l'arrêt de l'explosion démographique, la recherche des substituts aux ressources biologiques comme l'utilisation des énergies alternatives, l'accroissement des rendements agricoles pour arrêter le déboisement lié à la recherche de terres arables, etc.

Toute cela serait dû au fait que l'éducation environnementale semble être le parent pauvre dans le système de financement du gouvernement.

Ainsi, les contraintes liées à l'inconscience de certains acteurs et faible niveau de soutien des interventions en CESP sont les suivantes:

- Faible niveau de prise de conscience de certains acteurs en CESP;
- Insuffisance de politiques innovatrices pour promouvoir des activités de développement accompagnant la CESP;
- Insuffisance de financement sur les interventions en rapport avec la communication, l'éducation et la sensibilisation.

Ainsi, pour trouver une solution à ces contraintes, plusieurs interventions stratégiques doivent être menées. La question qui s'impose est donc la suivante: **«Comment promouvoir une conscience accrue de toutes les parties prenantes et susciter leur engagement effectif pour des actions concrètes de conservation et de protection de la biodiversité ?»**

III. ELEMENTS DE LA STRATEGIE EN MATIERES DE CESPB

III.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'état des lieux de CESPB au Burundi a relevé globalement que le public burundais et les groupes cibles n'ont pas accès à une information de qualité et par conséquent, ils ne peuvent pas adopter individuellement et collectivement des pratiques et des comportements qui permettent de profiter au maximum des bienfaits de la biodiversité, tout en la préservant et en assurant sa durabilité pour les générations présentes et à venir.

Plus spécifiquement, les contraintes majeures suivantes ont été identifiées:

- Faiblesse des capacités humaines en CESPB;
- Manque d'outils pédagogiques adéquats et attrayants en communication;
- Insuffisance et faible niveau d'exploitation des canaux de communication;
- Non prise en compte des groupes-cibles spécifiques en CESP;
- Manque de coordination et de collaboration entre les différents acteurs en charge de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation pour la biodiversité;
- Inconscience de certains acteurs et faible niveau de soutien des interventions en CESP.

En considérant ces contraintes, les orientations stratégiques pour la CESPB sont les suivantes:

- Mise sur pied d'un programme de formation des acteurs de la CESPB à tous les niveaux afin d'améliorer leurs compétences en communication, éducation et sensibilisation sur la biodiversité;
- Augmentation de la fréquence des activités de CESPB, y compris l'échange d'information en réseaux, afin que les différents groupes-cibles soient informés et sensibilisés de manière ininterrompue;
- Amélioration de la qualité des messages à délivrer à chaque groupes-cibles en insistant sur les avantages comparatifs offerts grâce à une bonne conservation de la biodiversité;
- Conception et production d'outils pédagogiques et de communication sur des supports qui aident à susciter l'intérêt et la prise de conscience des groupes cibles afin qu'ils puissent s'engager vers des interventions réelles sur terrain;
- Constitution d'alliances solides entre acteurs pour relayer les messages de CESPB sur la biodiversité;
- Mise sur pied d'un cadre national de coordination des actions en CESPB autour d'une structure renforcée en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation sur la biodiversité;
- Intégration de la composante CESPB dans tous les axes stratégiques du CSLP II et des politiques et stratégies sectorielles des Ministères et partenaires.

III.2. VISION DE LA CESPB

La vision de la stratégie de CESPB doit se fonder sur la vision nationale en matière de biodiversité telle que formulée dans la SNPAB: *« D'ici à 2030, la diversité biologique est restaurée, conservée et utilisée rationnellement par tous les acteurs, en assurant le maintien des services éco systémiques et en garantissant des avantages essentiels aux générations actuelles et futures ».*

De plus, cette vision découle de l'objectif 1 de la même SNPAB: *« D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement ».*

Ainsi, la vision de la stratégie de CESPB est la suivante, *«D'ici 2020, le Parlement, le Gouvernement, les responsables des partis politiques, les religieux, les opérateurs économiques, les partenaires de développement, les communautés locales et autochtones, les femmes, les jeunes scolarisés ou non, auront été informés, éduqués et sensibilisés et auront contribué à la restauration, conservation et utilisation rationnelle de la diversité biologique pour les générations actuelles et futures».*

III.3. APPROCHE STRATEGIQUE

III.3.1. Etablissement et renforcement de la collaboration

Cette stratégie repose sur l'approche intersectorielle et pluridisciplinaire. Car, à lui seul, le MEEATU ne pourra pas conduire au changement des politiques, des pratiques et des comportements pour préserver la biodiversité.

Il sera nécessaire de constituer des alliances avec les Ministères concernées par la question ou qui disposent de canaux susceptibles de véhiculer les messages sur la biodiversité, collaborer avec les organisations qui militent pour la même cause, adopter des stratégies pour rallier les indécis, recourir aux moyens légaux pour convaincre les opposants à la préservation de la biodiversité de changer de pratiques ou alors de les neutraliser. En plus des Ministères et Institutions Publiques, plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONGs) nationales et internationales participeront dans la mise en œuvre de cette stratégie en CESP.

III.3.2. Groupes-cibles à atteindre

Au niveau des techniques de communication, il sera nécessaire de recourir à la communication interpersonnelle, à la communication de groupe et à la communication de masse. Par groupes cibles, il faut comprendre «*des personnes relativement homogènes sur le plan des connaissances, attitudes, pratiques ou intérêts relativement à la question soulevée*». Chaque groupe sera abordé en adoptant des approches spécifiques. L'objectif sera d'obtenir sa collaboration et son engagement dans la préservation de la biodiversité. Les groupes cibles qui vont être visés par la CESP sont:

- Les communautés et les personnes physiques et morales qui exploitent abusivement et dégradent la biodiversité (les préleveurs des ressources biologiques : *pêcheurs, récolteurs, artisans, chasseurs*, les agriculteurs et les éleveurs, les industriels): *pour les amener à modifier les comportements en matière de préservation de la biodiversité;*
- Les Batwa comme peuple autochtone et groupes vulnérables (les pauvres) vivant au quotidien des prélèvements des ressources biologiques: *pour qu'ils adoptent les meilleures pratiques dans l'exploitation des ressources biologiques ou les alternatives aux ressources vulnérables;*
- Les groupes particuliers par rapport à leur position et rôle dans la société burundais actuellement ou dans l'avenir: les jeunes scolarisés (en école primaire, lycées, universités) et non scolarisés: *pour qu'ils améliorent leur connaissances et leur participation dans les activités de gestion de la biodiversité;*
- Les femmes rurales: *pour leur rôle dans la société burundais en tant que manipulatrices des ressources biologiques au quotidien;*
- Les associations et groupements communautaires et les leaders (agriculteurs, éleveurs, d'artisans et autres œuvrant dans les activités de développement): *pour qu'ils soient à mesures d'adopter les meilleures pratiques dans la conservation de la biodiversité et acheminer l'information et les bons exemples au reste de la communauté;*
- Les utilisateurs des services écosystémiques: les industries, les sociétés diverses: *pour leur implication dans le maintien de ces services et de la résilience des écosystèmes;*
- Le grand public à considérer comme groupe d'impacts ou victime: Industries polluantes, les groupes de personnes divers, les grandes concentrations humaines, les touristes, etc.: *pour qu'il ne reste pas indifférent face à la destruction de la biodiversité;*
- Les décideurs au plus haut niveau qui exercent des responsabilités (Parlement, le Gouvernement): *pour la limitation de la mauvaise gouvernance en gestion de biodiversité et des mesures incitatives négatives et pour l'adoption des fonds de mise en œuvre.*
- Les Responsables qui prennent des décisions à différents niveaux: les directeurs généraux, les directeurs, les gouverneurs, les administrateurs communaux, les responsables des partis politiques: *Pour faciliter l'adoption des meilleures pratiques, des incitations positives et l'application des lois;*
- Les Ministères ayant la main mise sur la biodiversité: environnement, commerce et industrie, agriculture et élevage, justice, défense et sécurité publique, travaux publics, énergie et mine, santé, transport,

éducation et recherche, information, finances, développement durable, planification: *Pour qu'ils intègrent les questions de biodiversité dans leurs politiques, plans et programmes sectoriels;*

- Les personnages, les personnes physiques et morales à voix portant loin (confessions religieuses, les médias, les personnages distinctifs «Stars» d'animation et de loisirs, etc.): *pour qu'ils s'imprègnent des questions de la biodiversité afin de porter le message aux autres groupes cibles;*
- Les partenaires techniques et financiers (organisations de la société civile, les ONGs, les bailleurs): *pour qu'ils s'imprègnent des questions de la biodiversité et apportent un appui technique et financier approprié et adoptent les mesures incitatives positives.*

III.3.3. Messages-clés

D'une manière générale, les messages clés doivent viser la mise en œuvre de la SNPAB, des conventions, traités, des lois et règlements liés à la biodiversité. Ils proviendront aussi des leçons déjà tirés dans la mise en œuvre des politiques de biodiversité au Burundi. Il s'agira notamment de montrer aux groupes cibles:

- La relation entre la biodiversité et la vie des communautés : montrer les services rendus par la biodiversité aux communautés et l'intérêt de les préserver;
- Les enjeux de la protection de la biodiversité et son importance dans l'économie nationale;
- Le revers de la médaille si on ne protège pas la biodiversité et qu'elle se dégrade ou disparaît;
- Les bénéfices qu'on tire de la bonne préservation de la biodiversité au niveau des individus, des ménages, des communautés, des collectivités, du pays et de la Terre toute entière;
- Comment préserver et restaurer la biodiversité;
- L'importance de traiter les eaux usées et les eaux industrielles avant qu'elles ne soient versées dans les rivières et les lacs;
- Les avantages de l'utilisation des filets de pêche réglementaires: croissance des poissons et augmentation des quantités pêchées;
- Les techniques de lutte antiérosive pour préserver le sol arable;
- Les bienfaits de la stabulation permanente du gros et du petit bétail: préservation de la biodiversité et augmentation des rendements en lait, viande, œufs, et en agriculture grâce à la fumure organique;
- L'importance pour les responsables aux différents niveaux de faire respecter scrupuleusement les lois et les règlements en vigueur en matière de biodiversité;
- La nécessité d'intégrer les aspects de la biodiversité dans les politiques, plans, programmes et projets tant publics que privés, bref, dans tous les secteurs de la vie nationale;
- L'importance de la recherche pour la préservation de la biodiversité dans tous les aspects: politique, économie, société, culture, technologie, écologie et législation;
- L'importance de limiter les mesures incitatives négatives
- Etc.

III.3.4. Messagers

Les personnes et institutions qui seront utilisées pour communiquer, éduquer et sensibiliser les groupes cibles sur la biodiversité sont principalement:

- Les cadres et agents aux différents niveaux des Ministères impliqués;
- Les membres des comités de développement communautaires et des comités des associations et groupements concernés;
- Les responsables des ONGs environnementales et de développement et membres de la Société Civile concernés;
- Les comités des associations et groupements: agri-éleveurs, pêcheurs, artisans, orpailleurs, exploitants des carrières, collecteurs du sable et des moellons de rivière, fabricants de tuiles et briques cuites, etc.;
- Les enseignants des écoles fondamentales, des écoles secondaires et des universités en mettant en exergue les encadreurs des clubs environnement;
- Les décideurs politiques et les élus : députés, sénateurs, conseillers communaux et conseillers collinaires;
- Les parents, les leaders des communautés;
- Les responsables religieux;
- Les responsables des partis politiques;

- Les personnages distinctifs «Stars» d'animation et de loisir tels les sportifs, les musiciens et danseurs modernes et traditionnels, les réalisateurs de théâtres, de films, etc.
- Les journalistes.

Les messagers devront être choisis de façon soignée en suivant des critères objectifs comme la crédibilité par rapport aux groupes cibles, la disponibilité, l'efficacité, le savoir et savoir-faire, le rapport coût/impact et l'engagement à donner l'exemple dans la préservation de la biodiversité.

III.3.5. Canaux de communication

Afin de s'assurer que tous les groupes ciblés sont touchés par les activités de CESP, les canaux suivants seront utilisés pour véhiculer les messages:

- Les moyens de communication de masse : radios, télévisions, presse écrite;
- Le cinéma mobile;
- Organisation des ateliers, des séminaires, des réunions, des conférences, etc.
- Les confessions religieuses qui réunissent des foules lors des prières (vendredi pour les musulmans, samedi et/ou dimanche pour les chrétiens);
- L'administration du territoire : un message peut être transmis rapidement par ce canal et il peut arriver sur les collines;
- Les écoles : toutes les collines de recensement disposent d'au moins une école primaire;
- Le réseau des associations de la société civile;
- Clubs environnement dans les écoles;
- Etc.

III.3.6. Outils de communication

Les outils envisageables sont:

- Les manuels de formation des formateurs notamment le personnel des ministères impliqués dans la sensibilisation pour l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et en technique d'animation;
- Les diagnostics participatifs pour impliquer toutes les parties prenantes dans l'identification des problèmes, des solutions et dans la prise de décision;
- Les fichiers et manuels d'éducation environnementale et /ou de sensibilisation: ce sont des documents qui ont pour but la formation et la sensibilisation des formateurs ou des encadreurs dans le domaine de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier. Ils précisent les messages, les groupes-cibles, les activités de formation/sensibilisation présentées de manière pédagogique. Ils sont normalement accompagnés par des supports comme les films, les boîtes à images qui favorisent l'assimilation des messages par les groupes-cibles;
- Les manuels, guides, brochures et dépliants pour les apprenants: il s'agit de documents écrits dans un langage simple et dans une langue accessible, illustrés par des photos, des boîtes à images et des dessins. Ils sont à établir en fonction d'un problème spécifique de biodiversité et donc en fonction d'un groupe-cible déterminé : orpailleurs, pêcheurs, briquetiers, extracteurs de sable et moellons de rivières, coupeurs de bois de chauffage, administratifs à la base, etc. Par exemple un guide environnemental peut être conçu à l'intention des récolteurs de plantes médicinales autour d'un parc national donné;
- Les exposés lors des ateliers, séminaires, réunions, etc. : comme ces activités seront à organiser à grande échelle et donc avec des messagers (animateurs et formateurs) différents, il sera nécessaire de préparer des modèles standards à adapter en fonction des sites et des groupes cibles;
- L'utilisation de la radio, de la télévision et de la presse : il est généralement reconnu que la radio annonce, la télévision montre et la presse écrite explique. Une utilisation combinée de ces trois médias pourra relayer et renforcer les messages donnés lors des activités de communication de groupes : réunions, séminaires et ateliers;
- Le cinéma : c'est un outil incontournable en matière de CESP. D'une part, il permettra de montrer, par des images, les enjeux de la protection et de la promotion de la biodiversité, mais aussi les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Les films pourront être projetés dans les écoles et sur les lieux publics où se réunissent la population et suivis par des échanges;

- La culture au service de la biodiversité : le théâtre, la poésie, la chanson, les arts plastiques comme la peinture, seront exploités pour diffuser les messages sur la biodiversité;
- Publications scientifiques: des ressources supplémentaires seront allouées à des publications scientifiques sur la biodiversité, notamment le bulletin scientifique de l'INECN, qui est mis à la disposition des centres de documentation, des bibliothèques et des bureaux pédagogiques s'occupant de l'élaboration des programmes de l'enseignement primaire et secondaire, voire des universités et instituts supérieurs et des débats scientifiques sur les sujets traités devraient être les bienvenus;
- Des guides d'animation des clubs environnement seront élaborés et envoyés dans les écoles, et des formations seront données aux animateurs;
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC): les TIC seront exploités pour diffuser à grande échelle l'information et les messages sur la biodiversité. Il s'agira notamment de l'intranet et de l'internet avec les avantages offerts.

III.3.7. Lieux à privilégier pour la CESP

Pour la mise en œuvre de la CESP du Burundi, il est proposé de concentrer les activités sur les écosystèmes et les zones spéciales riches en biodiversité notamment:

- Les aires protégées;
- Les zones riches en biodiversité en dehors des aires protégées et les bassins versants;
- Les écosystèmes artificiels;
- Les écosystèmes agricoles;
- Les espaces verts des villes et centres urbains;
- Les lieux de réunion sur les collines;
- Les alentours des églises;
- Les plages de pêche, lisières des parcs et aires protégées, usines, ateliers;
- Les centres urbains et les marchés.

III.3.8. Moments privilégiés pour communiquer

Il faut prendre en considération le fait que chaque jour, il y a des personnes qui écoutent la radio, regardent la télévision et lisent un journal pour la première fois de leur vie. C'est pourquoi, des messages seront diffusés constamment sur les radios, les télévisions, dans la presse pour maintenir les groupes cibles en éveil. Ces messages seront placés avant, pendant et après les informations ou les émissions les plus populaires.

De même, les responsables politiques, administratifs, religieux, scolaires, judiciaires, sanitaires, sécuritaires, etc. aux différents niveaux seront encouragés à réserver au moins un paragraphe à la biodiversité dans leurs discours et messages aux populations lors des fêtes, événements (matches, concerts, spectacles) et cultes.

Avant le début de chaque saison, des actions de CESP seront menées pour préparer le public et l'amener à mettre en place des dispositifs préservant la biodiversité.

Avant les vacances scolaires, des messages spécifiques seront données aux élèves et étudiants pour qu'ils réalisent de bonnes actions de préservation de la biodiversité dans les propriétés familiales et dans les domaines publics et privés menacés.

III.4. INDICATEURS D'IMPACTS EN CESP

Jusqu'ici, l'évaluation des résultats atteints dans la sensibilisation et éducation environnementales consistait à évaluer les connaissances et les attitudes, au regard des activités menées. La CESP viendra avec des indicateurs d'impacts. Ceux derniers doivent être les changements de pratiques et de comportement des groupes cibles au regard des enjeux sur la biodiversité.

Lors des séances de CESP, les indicateurs seront fixés de façon participative avec les populations, les encadreurs à la base, les administratifs, les responsables des partis politiques, les religieux, les enseignants, les écoliers et élèves de façon que l'on évalue les résultats sur les bases suivantes:

- Les superficies protégées et restaurées dans les aires protégées ciblées;
- Le degré de protection et de préservation des aires protégées;
- Le degré de la lutte anti érosive sur les bassins versants des lacs, marais et marécages;
- Le taux de diminution des infractions: défrichements cultureaux, pêche utilisant des filets prohibés, coupes anarchiques d'arbres, feux de brousse, braconnage, etc.;
- Taux de réduction de la pollution, etc.;
- Le degré de protection et de préservation des écosystèmes artificiels;
- Le degré de protection et de préservation des écosystèmes agricoles;
- Etc.

Ces indicateurs devront converger vers ceux du CSLP II dans son Axe 4: Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable à savoir:

- Le nombre de communes qui auront intégré et exécuté le volet protection de la biodiversité dans les Plans Communaux de Développement Communautaire;
- Le taux de croissance de la couverture forestière;
- Le nombre de ménages utilisant des énergies renouvelables comme l'énergie solaire et éolienne;
- Le nombre d'usines et ateliers traitant les eaux usées avant leur déversement dans les rivières et les lacs.

III.5. AXES STRATEGIQUES DE LA CESP

La Stratégie en CESP du Burundi est fondée sur les axes stratégiques suivants:

- Renforcement des capacités des cadres et animateurs en charge de la communication, de l'éducation et de sensibilisation pour la préservation de la biodiversité aux différents niveaux et dans tous les secteurs concernés;
- Organisation de larges campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation des groupes cibles sur la conservation de la biodiversité, le partage juste et équitable des avantages qui en découlent;
- Conception et production d'outils pédagogiques adaptés aux groupes cibles à utiliser dans les activités de communication, éducation et sensibilisation des groupes cibles;
- Stimulation et incitation des groupes cibles à poser des actes de préservation et restauration de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources naturelles;
- Mise en place des alliances et des réseaux intersectoriels pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Axe stratégique 1: Renforcement des capacités des cadres et animateurs en charge de la communication, de l'éducation et de sensibilisation pour la préservation de la biodiversité aux différents niveaux et dans tous les secteurs concernés

Les cadres et animateurs chargés de près ou de loin de la conservation et utilisation durable de la biodiversité seront suffisamment informés, sensibilisés, éduqués pour mieux accomplir leur travail dans ce secteur. Il s'agit spécialement des gouverneurs de provinces et de leurs conseillers, des responsables provinciaux des différents Ministères, des responsables des partis politiques agréés, des responsables religieux, des organisations de la société civile, des encadreurs agricoles (agronomes et moniteurs agricoles, vétérinaires et agents de communication sociale en santé animale, forestiers provinciaux et communaux), responsables des aires protégées, Comité de Développement Communautaire, Centres de Développement Familial, responsables des comités de pêche...), enseignants, encadreurs des clubs environnement dans les écoles, responsables des centres de santé. La communication de groupes (réunions sur sites, séminaires et ateliers) qui est la plus productive en matière de changement de comportements et d'adoption des bonnes pratiques souhaitées sera suffisamment utilisée et les cadres et animateurs devront la maîtriser. Des outils de communication adaptés à leurs missions seront mis à leur disposition. De plus, les textes de lois et les conventions pouvant servir de socles de communication, éducation et sensibilisation du public sur la biodiversité sont traduits en kirundi, vulgarisées à grande échelle et appliquées dans toute leur rigueur.

Les activités, les messages, les outils et les occasions de communication du MEEATU devront viser spécifiquement les groupes-cibles: pêcheurs, récolteurs de plantes médicinales, vanniers, nattiers, apiculteurs, scieurs, exploitants des carrières et des lits des rivières, cultivateurs, écoliers, femmes, décideurs, etc. Ainsi, les objectifs spécifiques sont les suivants:

- D'ici 2017, les cadres et animateurs sont informés, éduqués et sensibilisés sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- D'ici 2016, les cadres et animateurs en charge de la CESPB auront été formés sur les techniques de communication, d'animation et de conduite des réunions en vue d'obtenir l'adhésion et la participation du public aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité;
- D'ici 2016, l'information sur la biodiversité est mise à la disposition du public.

Axe stratégique 2: Organisation de larges campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation des groupes cibles sur la conservation de la biodiversité, le partage juste et équitable des avantages qui en découlent

A travers cet axe, le grand public sera suffisamment informé, formé et sensibilisé sur les enjeux de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Il sera ainsi amené à réagir à la dégradation et destruction de la biodiversité sauvage et agricole. Les occasions de dialogue et de concertation avec les partenaires et/ou les destinataires des messages seront multipliées. Elles favoriseront l'interactivité et de ce fait auront un grand potentiel pour convaincre et inciter au changement de comportement.

On évitera à faire la communication au sens unique qui n'est pas productive. On devra également stopper la discontinuité des activités de communication en pérennisant les actions menées notamment à l'occasion des événements environnementaux tels que la Journée Mondiale de la Biodiversité. La radio et la télévision, la presse écrite seront les moyens de communication les plus utilisés. La qualité des messages laisse aussi à désirer. Les textes de base seront traduits en kirundi et mis à la disposition du public dans un style agréable, attrayant, simple, clair. On devra nécessairement améliorer l'efficacité des messages. Les affiches, les dépliants seront placés sur les édifices facilement consultables. Les réunions se tiendront à la proximité des groupes cibles en tenant compte des niveaux des participants notamment les analphabètes.

Les messages devront mettre en exergue les bonnes pratiques de conservation de la biodiversité lors des réunions, des séminaires et des ateliers. La CESP devra d'abord viser l'insouciance, la cupidité et l'égoïsme de certains citoyens pour que les intérêts de préservation de la biodiversité priment. Ainsi, les objectifs spécifiques sont:

- D'ici 2017, les groupes-cibles sont informés et conscients de l'urgence de conserver et d'utiliser la biodiversité de manière durable;
- D'ici 2020, les médias sont utilisés de manière intensive et planifiée par le MEEATU, les institutions et les ONGs pour atteindre toute la population et les groupes-cibles;
- D'ici 2020, toute la population en général et les groupes-cibles en particulier sont sensibilisés sur l'urgence de conserver la biodiversité grâce à l'utilisation du cinéma mobile.

Axe stratégique 3: Conception et production d'outils pédagogiques adaptés aux groupes cibles à utiliser dans les activités de communication, d'éducation et de sensibilisation des groupes cibles

Les cadres et agents de CESPB ont besoins des outils pédagogiques appropriés et attrayants pour mener le travail de communiquer avec le public et le sensibiliser sur les enjeux de la biodiversité. De même, comme déjà signalé, les textes de lois et les conventions, de la SNPAB, etc. devront être traduits en kirundi et vulgarisés et distribués au public. Ainsi, les objectifs spécifiques sont :

- D'ici 2019, la communication, l'éducation, la sensibilisation à la biodiversité est efficace grâce aux outils conçus et produits : affiches, boîtes à images, dépliants, brochures, films sur la biodiversité adaptés aux groupes cibles et aux groupes d'impact;
- D'ici 2017, l'efficacité et la qualité des messages reçus par chaque groupe-cible pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité aura été améliorée.

Axe stratégique 4: *Stimulation et incitation des groupes cibles à poser des actes de préservation et de restauration de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources naturelles*

Les populations seront consultées avant la prise de mesures et décisions en matière de biodiversité. Les messages mettront en exergue les bonnes pratiques de conservation de la biodiversité. La mise en œuvre des bonnes pratiques recommandées lors des réunions, des séminaires et des ateliers devront être vulgarisées.

Le CESP devra viser à réduire l'insouciance, la cupidité et l'égoïsme de certains citoyens. Les décideurs, administratifs à la base, techniciens de terrain, conservateurs de la biodiversité, opérateurs économiques et artisans (briquetiers, menuisiers, scieurs, orpailleurs, exploitants des matériaux de construction, pêcheurs et d'autres) seront incités à poser des actes de sauvegarde de la biodiversité. Ainsi, les objectifs spécifiques sont :

- D'ici 2020, tous les groupes-cibles exploitant les ressources naturelles intègrent dans leurs activités quotidiennes la préservation de la biodiversité;
- D'ici 2016, les travaux communautaires visent la préservation de la biodiversité et bénéficient d'un encouragement et d'une stimulation significative;
- D'ici 2018, les individus et la société civile sont sensibilisés et motivés pour la préservation de la biodiversité bénéficient d'un encouragement et d'une stimulation significative.

Axe stratégique 5: *Mise en place des alliances et des réseaux intersectoriels pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité*

Toutes les parties prenantes à la préservation de la biodiversité devront être mobilisées et coordonnées. Un programme national de CESP sera mis en place pour servir de référence à tout acteur. Un cadre de collaboration est indispensable pour éviter les contradictions et par conséquent la désorientation de la population. Ainsi, les objectifs spécifiques sont:

- D'ici 2016, le cadre national de coordination de la SNPAB comprend un volet CESP et est fonctionnel;
- D'ici 2016, les thématiques sur la biodiversité sont intégrées dans les activités des différents Ministères et intervenants dans la mise en œuvre du CSLP II (y compris les parlementaires et les planificateurs sur l'allocation des budgets.

III.6. PLAN D'ACTION

Le plan d'action est bâti sur les axes stratégiques et les objectifs spécifiques. Il comprend le plan d'actions proprement dit renfermant les activités à mener, les indicateurs, les intervenants et le budget. Il est également composé d'un plan d'opérationnalisation de la stratégie en CESP.

III.6.1. Plan d'actions proprement dit

Axe stratégique 1: Renforcement des capacités des cadres et animateurs en charge de la communication, de l'éducation et de sensibilisation pour la préservation de la biodiversité aux différents niveaux et dans tous les secteurs concernés

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs de performance	Responsable	Budget en FBU
<i>D'ici 2017 les cadres et animateurs sont informés, éduqués et sensibilisés sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité</i>	Organiser des ateliers au niveau de chaque commune (30 personnes par atelier durant un jour) pour sensibiliser les relais (responsables) communaux de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, de l'éducation, de la santé, de la justice, de la sécurité, les gouverneurs de provinces, les responsables des partis politiques, des confessions religieuses et de la société civile.	Nombre d'ateliers organisés et nombre de personnes formées.	MEEATU, INECN MININTER Partenaires d'exécution	62.550.000
	Organiser un atelier pour les responsables des médias (30 personnes durant deux jours)	Nombre de responsables des médias formés.	MEEATU, INECN	5.000.000
Sous- Total				67.5000.000
<i>D'ici 2016, les cadres et animateurs en charge de la CESPB auront été formés sur les techniques de communication, d'animation et de conduite des réunions en vue d'obtenir l'adhésion et la participation du public aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité</i>	Séminaires-ateliers pour former les formateurs provinciaux sur les techniques de communication et d'animation). conduite des réunions sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (2 formateurs par province durant trois	Nombre de formateurs formés.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	12.000.000
	Séminaires-ateliers pour former les animateurs et encadreurs communaux sur les techniques de communication et d'animation et la conduite des réunions sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (2 formateurs par commune).	258 formateurs communaux formés.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	30.000.000
Sous-total				42.000.000
<i>D'ici 2016, l'information sur la biodiversité est mise à la disposition du public</i>	Renforcer le centre de documentation de l'INECN en le dotant de livres, équipements numériques et autres outils.	Nombre de livres et équipements accordés au centre	MEEATU, INECN	50.000.000
	Fournir de la documentation sur la biodiversité aux Centres de lectures et Animation Culturelle, aux Centre Jeunes, aux bibliothèques des écoles, instituts supérieurs et universités.	Nombre de livres et équipements accordés aux centres, bibliothèques et écoles.	MEEATU, INECN	100.000.000
	Dynamiser les sites web dédiés à la biodiversité (CHM), biotechnologies et biosécurité (BCH).	Sites constamment actualisés	MEEATU, INECN	10.000.000
	Redynamiser le bulletin scientifique de l'INECN.	Tirage et liste de distribution du bulletin	MEEATU, INECN	10.000.000
	Créer et alimenter une base de données sur les conditions météorologiques et les changements climatiques.	Base de données constamment actualisée	MEEATU, INECN	5.000.000
Sous-total				175.000.000
Total axe stratégique 1				284.550.000

Axe stratégique 2: Organisation de larges campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation des groupes cibles sur la conservation de la biodiversité, le partage juste et équitable des avantages qui en découlent

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Responsable	Budget en FBU
<i>D'ici 2017, les groupes-cibles sont informés et conscients de l'urgence de conserver et d'utiliser la biodiversité de manière durable</i>	Organiser des réunions avec les pêcheurs sur la conservation de la biodiversité des lacs et des rivières (25 réunions).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	5.000.000
	Organiser des réunions avec les Comités des agriculteurs et les éleveurs sur la conservation des sols et l'utilisation judicieuse des ressources génétiques (17 réunions aux chefs-lieux de province)	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	5.000.000
	Organiser des réunions avec les artisans : briquetiers, fabricants de charbon de bois sur l'exploitation durable des ressources du sol, des forêts et des boisements (25 réunions).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	25.000.000 12.500.000
	Organiser des réunions avec les chasseurs, les apiculteurs, les Batwa sur les dangers d'une utilisation désordonnée et répréhensible de la biodiversité et les dangers de la destruction de l'environnement (12 réunions).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	6.250.000
	Organiser des réunions avec les industriels et les autres opérateurs économiques sur la nécessité de réduire la pollution de l'environnement et la destruction de la biodiversité (60 personnes, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	1.800.000
	Organiser des réunions avec le grand public sur le concept de biodiversité, sa conservation et son utilisation durable (1 réunions par commune : un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	10.425.000
	Organiser des réunions avec les décideurs : Parlements (Assemblée Nationale et Sénat), Gouvernement dans son ensemble, élus locaux sur les enjeux de la biodiversité, la nécessité d'allouer des ressources pour la CESPB et de faire appliquer les conventions, lois et les règlements (278 personnes, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	21.870.000
	Organiser des réunions avec les personnels des Ministères qui sont en charge de la protection de la biodiversité : environnement, commerce et industrie, agriculture et élevage, justice, défense et sécurité publique, travaux publics, énergie, santé, transport etc. sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (60 personnes, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU INECN Partenaires d'exécution	1.800.000
	Organiser des réunions avec les personnels des Ministères qui sont en charge de l'éducation aux différents paliers sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, l'hygiène et l'assainissement à l'école (3 par province et 1 par commune, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	21.870.000

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Responsable	Budget en FBU
	Organiser des réunions avec les journalistes et chargés de la communication dans les Ministères sur l'inclusion des thématiques sur la biodiversité dans les contenus (60 personnes, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	3.600.000
	Organiser des réunions avec les confessions religieuses pour qu'elles insèrent dans les messages adressés aux fidèles la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (30 personnes, un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	900.000
	Organiser des réunions avec les jeunes scolarisés : école fondamentale, lycées, universités sur la nécessité de participer aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité et de sensibilisation et éducation de l'entourage (5.000 écoles, un jour/ école)	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	750.000.000
	Organiser des réunions avec les organisations des jeunes (non confessionnelles, confessionnelles et politiques) sur la nécessité de participer aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité et de sensibilisation et éducation de l'entourage (129 réunions d'une journée).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	15.000.000
	Organiser des réunions avec les partis politiques sur la nécessité de participer aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité et d'inclure dans leurs programmes la sensibilisation et l'éducation de leurs militants (100 participants un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	3.000.000
	Organiser des réunions avec les organisations de la société civile s'occupant des différents domaines du développement socio économique sur la nécessité d'inscrire les thèmes de conservation et utilisation durable de la biodiversité dans leurs programmes (75 participants un jour).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN MININTER	4.500.000
	Organiser des réunions avec les partenaires techniques et financiers sur la nécessité de tenir compte des enjeux de la biodiversité dans leurs interventions (30 personnes).	Nombre de réunions organisées et effectif des participants	MEEATU, INECN MREXT	1.000.000.000
Sous-total				888.515.000

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Responsable	Budget en FBU
<i>D'ici 2020, les médias sont utilisés de manière intensive et planifiée par le MEEATU, les institutions et les ONGs pour atteindre toute la population et les groupes-cibles.</i>	Former les chargés de la communication sur la biodiversité au MEEATU et dans les Ministères et institutions concernés par la biodiversité sur l'utilisation pertinente des médias (radio, télévision, journaux, affiches, internet, gadgets, etc.) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (60 personnes durant trois jours).	Nombre de personnes formées	MEEATU, INECN Maison de la Presse du Burundi	5.400.000
	Rédiger et diffuser régulièrement des communiqués de presse et des articles sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (un article ou communiqué par semaine durant trois ans)	Nombre de communiqués et articles rédigés et publiés et revue de presse.	MEEATU, INECN	7.800.000
	Organiser régulièrement des points et conférence de presse (4 conférences de presse et 21 points de presse par an).	Nombre de points et conférences de presse et revue de presse.	MEEATU, INECN	6.250.000
	Produire et diffuser régulièrement des spots et sketches radio et TV et des messages publicitaires dans la presse écrite et sur internet (24 spots radio par, 24 spots TV, 52 articles de presse et diffusion sur trois ans).	Nombre de spots produits et diffusés.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	125.000.000
	Produire et diffuser des émissions radio et TV dédiées à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité notamment les jeux concours (une émission radio par semaine et une émission TV par mois).	Nombre d'émissions produites et diffusées.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	135.000.000
	Organiser deux synergies des radios et TV par an durant trois ans.	Nombre de synergies organisées et nombre de stations y participant.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	27.000.000
	Appuyer l'édition d'un journal dédié à la biodiversité (12 parutions annuelles pendant cinq ans).	Tirages et nombre de parutions.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	18.000.000
	Organiser des événements spéciaux : concours culturels et artistiques (un par an), compétitions sportives (une par an), des foires et expositions (une par an), symposiums et colloques (un par an), sur la biodiversité ;	Nombre d'événements et participants.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	60.000.000
Sous-total				384.450.000

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Responsable	Budget en FBU
<i>D'ici 2020, toute la population en général et les groupes-cibles en particulier sont sensibilisés sur l'urgence de conserver la biodiversité grâce à l'utilisation du cinéma mobile.</i>	Concevoir et réaliser un film destiné à présenter la biodiversité et ses enjeux aux enfants de moins de dix ans.	Le film réalisé	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	25.000.000
	Concevoir et réaliser un film destiné à présenter la biodiversité et ses enjeux aux adolescents.	Le film réalisé	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	25.000.000
	Concevoir et réaliser un film destiné à présenter la biodiversité et ses enjeux au grand public.	Le film réalisé	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	25.000.000
	Concevoir et réaliser des films spécifiques pour les différents groupes cibles (pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, ménages des villes, récolteurs des plantes et animaux médicinaux, orpailleurs, briquetiers, encadreurs, etc.) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (6 films).	Les films réalisés	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	30.000.000
	Organiser des projections de films dans les écoles primaires, secondaires et universités, autour des aires protégées et des lacs, etc. (1.000 écoles)	Nombre de projections et public touché	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	75.000.000
	Organiser le cinéma mobile (129 séances par an durant trois ans).	Nombre de projections et public touché	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	54.000.000
	Créer et équiper un centre multimédia pour appuyer les activités de conception et de production des outils à l'INECN	Equipements achetés et utilisés	MEEATU, INECN	50.000.000
Sous-total				259.000.000
Total axe stratégique 2				823.400.000

Axe stratégique 3 : Conception et production d'outils pédagogiques adaptés aux groupes cibles à utiliser dans les activités de communication, éducation et de sensibilisation des groupes cibles à la biodiversité

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Responsable	Budget en FBU
<i>D'ici 2019, la communication, l'éducation, la sensibilisation à la biodiversité est efficace à 80% grâce aux outils conçus et produits : affiches, boîtes à images, dépliants, brochures, films sur la biodiversité adaptés aux groupes cibles et aux groupes d'impact.</i>	Concevoir et diffuser des affiches (2), des brochures (2) et des boîtes à image (2) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité destinées aux moins de dix ans des écoles	Nombre et qualité d'outils conçus, produits et exploités	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	140.000.000
	Concevoir et diffuser des affiches (2), des brochures (2) et des boîtes à image (2) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité destinées aux adolescents.	Nombre et qualité d'outils conçus, produits et exploités	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	140.000.000
	Concevoir et diffuser une affiche, une brochure et une boîte à image sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité destinées au grand public.	Nombre et qualité d'outils conçus, produits et exploités	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	120.000.000
Sous-total				400.000.000
<i>D'ici 2017, l'efficacité et la qualité des messages reçus par chaque groupe-cible pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité aura été améliorée</i>	Réaliser une enquête d'auditoire des médias auprès des groupes cibles.	Nombre d'enquêtes réalisées et publiées	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	50.000.000
	Former les cadres et animateurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans de communication sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (30 personnes pendant 15 jours).	Nombre de personnes formées	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	27.000.000
	Former les cadres et animateurs en charge de la CESPB sur la conception et l'utilisation des outils adaptés au contexte local (socio culturel, économique, écologique, etc.) trente personnes pendant 15 jours.	Nombre de personnes formées	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	27.000.000
	Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation des campagnes de communication sur la biodiversité.	Système d'évaluation d'impact mis en place	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	20.000.000
Sous-total				124.000.000
Total axe stratégique 3				524.000.000

Axe stratégique 4 : Stimulation et incitation des groupes cibles à poser des actes de préservation et restauration de la biodiversité et d'utilisation durable des ressources naturelles

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Responsable	Budget en FBU
<i>D'ici 2020, tous les groupes-cibles exploitant les ressources naturelles intègrent dans leurs activités quotidiennes la préservation de la biodiversité</i>	Intégrer la préservation de la biodiversité et son utilisation durable dans le cours d'entrepreneuriat et dans les travaux agricoles scolaires à l'école.	Nombre de cours des écoles dans différents paliers ayant intégré la biodiversité dans les contenus.	MEEATU INECN MEPSEMFPFA	250.000.000
	Sensibiliser les pêcheurs sur l'exercice de la pêche, le fumage du poisson et d'autres activités génératrices de revenus en préservant la biodiversité.	Nombre de pêcheurs formés	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	10.000.000
	Former et sensibiliser les exploitants des mines, carrières et lits et berges des rivières sur la préservation et la restauration de la biodiversité et les autres activités génératrices de revenus.	Nombre d'exploitants formés.	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	10.000.000
	Former et sensibiliser les chasseurs sur les activités génératrices de revenus autres que la chasse : élevage de poules, de petits animaux, culture des champignons, etc.	Nombre de chasseurs formés	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	3.000.000
	Former et sensibiliser les exploitants sylvicoles sur les techniques modernes de carbonisation, les énergies alternatives et renouvelables.	Nombre d'exploitants formés	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	10.000.000
	Former et sensibiliser les consommateurs des produits forestiers à l'utilisation des foyers et fours améliorés.	Nombre de consommateurs formés	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	30.000.000
	Sensibiliser et faire signer des mémorandums d'accord entre l'INECN et les groupements d'exploitants des aires protégées.	Nombre de mémorandums d'entente signés et appliqués.	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	10.000.000
Sous-total				323.000.000
<i>D'ici 2016, les travaux communautaires visent la préservation de la biodiversité et bénéficient d'un encouragement et d'une stimulation significative.</i>	Appuyer la création et renforcer les capacités des comités de gestion des différentes aires protégées.	Nombre de comités créés et renforcés	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	50.000.000
	Octroyer des prix aux meilleures communes et écoles une fois par an durant trois ans	Nombre de cérémonies organisées	MEEATU, INECN MDC, MININTER	90.000.000
Sous-total				140.000.000
<i>D'ici 2018, les individus et la société civile sont sensibilisés et motivés pour la préservation de la biodiversité bénéficient d'un encouragement et d'une stimulation significative</i>	Sensibiliser les associations et les individus pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.	Nombre d'associations sensibilisées	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	10.000.000
	Octroyer des prix aux meilleurs individus et associations une fois par an durant trois ans.		MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	90.000.000
Sous-total				100.000.000
Total axe stratégique 4				563.000.000

Axe stratégique 5: Mise en place des alliances et des partenariats intersectoriels pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Responsable	Budget en FBU
<i>D'ici 2016, le cadre national de coordination de la SNPAB comprend un volet CESPB et est fonctionnel</i>	Organiser des séances de sensibilisation des décideurs et des ONGs sur la nécessité d'un cadre national de coordination de la SNPAB.	Cadre mis en place	MEEATU Gouvernement	5.000.000
	Mettre sur pied des organes de coordination à tous les niveaux (national, intersectoriel, régional, provincial, communal) pour la mise en œuvre de la SNPAB incluant le volet CESPB.	Nombre d'organes mis en place au niveau national, provincial et communal	MEEATU Gouvernement	30.000.000
	Mettre sur pied des réseaux d'acteurs pour la mise en œuvre des activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité.	Nombre de réseaux mis sur pied	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	50.000.000
	Elaborer un programme national de CESPB.	Programme élaboré	MEEATU, INECN Partenaire d'exécution	10.000.000
Sous-total				95.000.000
<i>D'ici 2016, les thématiques sur la biodiversité sont intégrées dans les activités des différents ministères et intervenants dans la mise en œuvre du CSLP II (y compris les parlementaires et les planificateurs sur l'allocation des budgets</i>	Organiser un atelier intersectoriel de sensibilisation sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de biodiversité dans les plans de mise en œuvre du CSLP II (100 participants durant trois jours).	Nombre de participants et rapport	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	18.000.000
	Organiser un atelier sectoriel d'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de biodiversité dans les plans de mise en œuvre du CSLP II au niveau provincial et communal et chez les opérateurs privés (un atelier par province et un atelier par commune).	Nombre de plans intégrant la thématique biodiversité	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution	91.800.000
Sous total				109.000.000
Total axe stratégique 5				204.000.000
Total CESPB				2.399.050.000

III.6.2. Plan opérationnel

Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités en communication, éducation et sensibilisation des cadres et animateurs chargés de la promotion de la préservation de la biodiversité aux différents niveaux et dans tous les secteurs concernés.

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messagers
<i>OS 1 : D'ici 2017, les cadres et animateurs sont informés, éduqués et sensibilisés sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.</i>	Organiser des ateliers au niveau de chaque commune durant un jour	30 relais (responsables) communaux des secteurs publics, responsables des partis politiques, des confessions religieuses et de la société civile.	Ateliers	Films, Affiches, Brochures, Boîtes à images, Modules	Enjeux de la biodiversité Leur rôle pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Organiser un atelier pour les responsables des médias	30 responsables des médias	Atelier	Films, Affiches, Brochures, Boîtes à images, Revue de presse	Enjeux de la biodiversité Intégrer dans les sujets traités les thèmes sur la biodiversité.	MEEATU INECN
<i>OS 2 : D'ici 2016, les cadres et animateurs en charge de la CESPB auront été formés sur les techniques de communication, d'animation et de conduite des réunions en vue d'obtenir l'adhésion et la participation du public aux activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité.</i>	Séminaires-ateliers pour former les animateurs et encadreurs provinciaux sur la biodiversité	Deux formateurs par province durant deux jours	Atelier	Films, Affiches, Brochures, Boîtes à images	Techniques de communication, animation et conduite des réunions	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Séminaires-ateliers pour former les animateurs et encadreurs communaux	Deux formateurs par commune	Atelier	Films, Affiches, Brochures, Boîtes à images	Techniques de communication, animation et conduite des réunions	MEEATU INECN Partenaires d'exécution

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messagers
OS 4 : D'ici 2016, l'information sur la biodiversité est mise à la disposition du public	Renforcer le centre de documentation de l'INECN	Personnel de l'INECN et des autres Ministères concernés Chercheurs Etudiants Partenaires techniques et financiers	Salle de lecture Base de données consultables par internet	Livres, film, outils didactiques, rapports de tous genres, documents de politique sectorielle.	La thématique biodiversité sous tous ses aspects.	MEEATU INECN
	Fournir de la documentation sur la biodiversité aux centres concernés aux Centres de lectures et Animations Culturelles, aux Centre Jeunes, aux bibliothèques des écoles, instituts supérieurs et universités.	Elèves, étudiants, Enseignants, Chercheurs, Cadres et agents Société civile, Partis politiques Confessions religieuses	Salles de lecture Internet	Livres, film, outils didactiques, rapports de tous genres, documents de politique sectorielle.	La thématique biodiversité sous tous ses aspects.	MEEATU INECN
	Dynamiser les sites web dédiés à la biodiversité (CHM), biotechnologies et biosécurité (BCH).	Le public national et international	Internet	Communiqués de presse. Articles, rapports, données diverses.	La thématique biodiversité sous tous ses aspects.	MEEATU INECN
	Redynamiser le bulletin scientifique de l'INECN.	Les animateurs, les encadreurs, les chercheurs et étudiants, les centres de documentation sur la biodiversité	Distribution par internet et en version papier	Communiqués de presse. Articles, rapports, données diverses.	La thématique biodiversité sous tous ses aspects.	MEEATU INECN
	Créer et alimenter une base de données sur les conditions météorologiques et les changements climatiques.	Les animateurs et encadreurs, les chercheurs et étudiants, les producteurs agricoles et éleveurs, les journalistes.	Internet	Communiqués de presse. Articles, rapports, données diverses.	La thématique biodiversité sous tous ses aspects	

Axe stratégique 2: Organisation de larges campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation des groupes cibles sur la conservation de la biodiversité, le partage juste et équitable des avantages qui en découlent

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messagers
<i>D'ici 2017, les groupes cibles sont informés et sont conscients de l'urgence de conserver et d'utiliser la biodiversité de manière durable.</i>	Organiser des réunions sur la conservation de la biodiversité des lacs et des rivières	25 réunions avec les pêcheurs	Réunions sur les plages	Spots radio, TV, Films Boîtes à images, Affiches Brochures, Chansons et sketches	Les avantages de l'utilisation des filets de pêche règlementaires : croissance des poissons et augmentation des quantités pêchées. Les lois et les règlements.	MEEATU INECN Les encadreurs et animateurs
	Organiser des réunions aux chefs-lieux des provinces avec les Comités d'agriculteurs	17 réunions avec les comités des agriculteurs et les éleveurs	Réunions sur les collines et autour des sites d'exploitation. Emissions et spots radio et TV	Spots radio, TV, Films Boîtes à images, Affiches Brochures, Chansons et sketches	Les bonnes pratiques et techniques agricoles permettant notamment la lutte anti érosive pour préserver le sol arable. Avantages de la stabulation permanente du bétail. L'utilisation judicieuse des semences et des intrants.	MEEATU INECN MINAGRIE Les éleveurs et agriculteurs progressistes et paires éducateurs. Les ONGs
	Organiser des réunions sur l'exploitation durable des ressources du sol, des forêts et des boisements.	25 réunions avec les artisans : briquetiers, fabricants de charbon de bois	Réunions sur les collines et autour des sites d'exploitation.	Spots radio, TV Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	Le revers de la médaille si on ne protège pas la biodiversité et qu'elle se dégrade ou disparaît.	MEEATU INECN Les encadreurs et animateurs. Les paires éducateurs.
	Organiser des réunions sur les dangers d'une utilisation désordonnée et répréhensible de la biodiversité	12 réunions avec les chasseurs, les apiculteurs, les Batwa	Réunions autour des parcs et aires protégées	Spots radio, TV Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	Les enjeux de la protection de la biodiversité et son importance dans l'économie nationale. La prévention des feux de brousse. Les feux de brousse détruisent les abeilles et les fleurs sources du miel.	MEEATU INECN Les encadreurs et animateurs. Les paires éducateurs.
	Organiser des réunions sur la nécessité de réduire la pollution de l'environnement	60 industriels	Réunions dans les zones industrielles	Spots radio, TV Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	L'importance de pré-traiter- les eaux usées et les eaux industrielles avant qu'elles ne soient versées dans les rivières et les lacs.	MEEATU INECN Les encadreurs et animateurs. Les paires éducateurs.

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messagers
	Organiser des réunions sur le concept de biodiversité, sa conservation et son utilisation durable	1 réunion par commune pour le grand public	Réunions sur les collines et dans les quartiers, autour des marchés, des lieux de cultes. Réunions dans le cadre des associations et groupements.	Spots radio, TV Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	Les bénéfices qu'on tire de la bonne préservation de la biodiversité au niveau des individus, des ménages, des communautés, des collectivités, du pays et de la Terre toute entière. Comment profiter de la biodiversité en la préservant.	MEEATU INECN Les encadreurs et animateurs. Les pairs éducateurs.
	Organiser des réunions avec les décideurs	278 membres du Parlement (Assemblée Nationale et Sénat), du Gouvernement dans son ensemble, élus locaux.	Réunions d'information	Spots radio, TV Films Affiches Brochures Chansons et sketches	La prise en compte de la biodiversité dans les activités des différents ministères et les programmes communaux. Comment profiter de la biodiversité en la préservant. L'allocation de budgets suffisants à la préservation de la biodiversité. L'application des textes de lois et règlements sur la biodiversité.	Présidence de la République et les Vice-présidences. MEEATU INECN Les encadreurs et animateurs.
	Organiser des réunions avec les personnels des Ministères sectoriels	60 membres du personnel des Ministères en charge de la protection de la biodiversité : environnement, commerce et industrie, agriculture et élevage, justice, défense et sécurité publique, travaux publics, énergie, santé.	Réunions	Spots radio, TV Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	La prise en compte de la biodiversité dans les activités des différents ministères. Comment profiter de la biodiversité en la préservant.	Présidence de la République et les Vice-présidences. MEEATU INECN Les encadreurs et animateurs.
	Organiser des réunions avec les personnels des Ministères qui sont en charge de l'éducation aux différents paliers	Les personnels des Ministères qui sont en charge de l'éducation aux différents paliers : 3 par province et 1 par commune.	Réunions	Spots radio, TV Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	La prise en compte de la biodiversité dans les programmes scolaires. La contribution des enseignants, des élèves, écoliers et étudiants dans la préservation de la biodiversité.	Les Ministères ayant en charge l'éducation aux différents paliers. MEEATU INECN Les bureaux pédagogiques. Les encadreurs et animateurs.

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messageurs
	Organiser des réunions avec les journalistes et chargés de la communication.	60 journalistes et communicateurs	Réunions	Spots radio, TV Emissions radio Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	Le traitement de la biodiversité dans les programmes radio et TV, dans la presse écrite et sur le web.	MEEATU INECN Les associations des journalistes. Les encadreurs et animateurs.
	Organiser des réunions avec les confessions religieuses	30 représentants des principales confessions religieuses.	Réunions	Spots radio, TV Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	Les bénéfices qu'on tire de la bonne préservation de la biodiversité au niveau des individus, des ménages, des communautés, des collectivités, du pays et de la Terre toute entière. Comment profiter de la biodiversité en la préservant.	MEEATU INECN Les Comités et responsables des confessions religieuses. Les encadreurs et animateurs.
	Organiser des réunions avec les jeunes scolarisés	5.000 écoles : fondamentales, lycées, universités.	Réunions	Spots radio, TV Emissions radio Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	Les bénéfices qu'on tire de la bonne préservation de la biodiversité au niveau des individus, des ménages, des communautés, des collectivités, du pays et de la Terre toute entière. Comment profiter de la biodiversité en la préservant.	MEEATU INECN Les bureaux pédagogiques Le corps enseignant Les encadreurs et animateurs.
	Organiser des réunions avec les organisations des jeunes	129 réunions avec les organisations des jeunes (non confessionnelles, confessionnelles et politiques).	Réunions	Spots radio, TV Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	Les bénéfices qu'on tire de la bonne préservation de la biodiversité au niveau des individus, des ménages, des communautés, des collectivités, du pays et de la Terre toute entière. Comment profiter de la biodiversité en la préservant.	MEEATU INECN Les comités des organisations des jeunes. Les encadreurs et animateurs.
	Organiser des réunions avec les partis politiques	100 représentants des partis politiques.	Réunions	Spots radio, TV Emissions radio Films Boîtes à images Affiches Brochures Chansons et sketches	Les bénéfices qu'on tire de la bonne préservation de la biodiversité. Comment profiter de la biodiversité en la préservant. La prise en compte de la biodiversité dans les programmes politiques.	MEEATU INECN Les encadreurs et animateurs.

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messagers
	Organiser des réunions avec les organisations de la société civile	75 membres des organisations de la société civile s'occupant de l'environnement	Réunions	Spots radio, TV, Emissions radio, Films, Boîtes à images Affiches, Brochures Chansons et sketches	La prise en compte de la biodiversité dans les programmes de plaidoyer de la société civile.	MEEATU INECN Les encadreurs et animateurs. Les pairs éducateurs
	Organiser des réunions avec les partenaires techniques et financiers	30 partenaires techniques et financiers.	Réunions	Films, Brochures	Financement de la préservation de la biodiversité.	La Présidence et les Vice-présidences. Le MEEATU
<i>D'ici 2020, les médias sont utilisés de manière intensive par le MEEATU, les institutions et ONGs concernées par la biodiversité pour atteindre toute la population et les groupes cibles.</i>	Former les chargés de la communication sur la biodiversité au MEEATU et dans les ministères et institutions concernés	60 communicateurs (60 personnes durant trois jours).	Atelier	Films, Brochures, Affiches	Utilisation pertinente des médias (radio, télévision, journaux, affiches, internet, gadgets, etc.) pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	MEEATU INECN Maison de la Presse du Burundi.
	Rédiger et diffuser régulièrement des communiqués de presse et des articles sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (un article ou communiqué par semaine durant trois ans)	Les médias Les partenaires Le grand public	Site web Base des données Distribution sur papier.	Version papier et numérique	Actualité concernant la biodiversité.	MEEATU INECN
	Organiser régulièrement des points et conférence de presse (4 conférences de presse et 21 points de presse par an).	Les médias Les partenaires Le grand public	Salles de réunions	Films Photos Brochures Rapports	Actualité concernant la biodiversité.	MEEATU INECN
	Produire et diffuser régulièrement des spots et sketches radio et TV et des messages publicitaires dans la presse écrite et sur internet (24 spots radio par, 24 spots TV, 52 articles de presse et diffusion sur trois ans).	Le grand public	Radios Télévisions Journaux Sites web	Spots Sketchs Publicités presse	Conservation et utilisation durable de la biodiversité. Convention sur la biodiversité, lois et règlements.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messagers
	Produire et diffuser des émissions radio et TV dédiées à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité notamment les jeux concours (une émission radio par semaine et une émission TV par mois).	Le grand public	Radios et télévisions	Emissions	Conservation et utilisation durable de la biodiversité. Convention sur la biodiversité, lois et règlements.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Organiser deux synergies des radios et TV par an.	Le grand public	Radios et télévisions Journaux Sites web	Emissions	Conservation et utilisation durable de la biodiversité. Convention sur la biodiversité, lois et règlements.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Appuyer l'édition d'un journal dédié à la biodiversité (12 parutions annuelles pendant trois ans).	Ministères, ONG, Ecoles Centres de documentation.	Version papier et numérique	Reportages Interviews Analyses et commentaires	Conservation et utilisation durable de la biodiversité. Convention sur la biodiversité, lois et règlements.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Organiser des événements spéciaux	Le grand public Les cadres et les chercheurs	Concours culturels et artistiques, compétitions sportives, foires et expositions, symposiums et colloques.	Films Affiches Brochures Banderoles	Conservation et utilisation durable de la biodiversité. Convention sur la biodiversité, lois et règlements. Bonne utilisation de la biodiversité.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messageurs
<i>D'ici 2020, toute la population en général et les groupes cibles en particulier sont sensibilisés sur l'urgence de conserver la biodiversité grâce à l'utilisation du cinéma mobile.</i>	Concevoir et réaliser un film destiné à présenter la biodiversité et ses enjeux aux enfants de moins de dix ans.	Les élèves des écoles fondamentales	Projections dans les écoles, à la télévision et dans le cinéma mobile.	Films Brochures Affiches	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Concevoir et réaliser un film destiné à présenter la biodiversité et ses enjeux aux adolescents.	Les élèves des écoles fondamentales et secondaires	Projections dans les écoles, à la télévision et dans le cinéma mobile.	Films Brochures Affiches	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger ? Rôle de la jeunesse.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Concevoir et réaliser un film destiné à présenter la biodiversité et ses enjeux au grand public.	Le grand public	Projections dans les écoles, à la télévision et dans le cinéma mobile.	Films Brochures Affiches	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger. Rôles et responsabilités pour la préserver.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Concevoir et réaliser des films spécifiques pour les différents groupes cibles (6 films)	Pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, ménages des villes, récolteurs des plantes et animaux médicinaux, orpailleurs, briquetiers, encadreurs, etc.	Projections sur les sites de travail.	Films Brochures Affiches	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger. Rôles et responsabilités de chaque groupe pour la préserver.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Organiser la projection des films pour les groupes ciblés	Les élèves et écoliers autour des aires protégées et des lacs, etc.	Projections dans des salles le jour et en plein air la nuit.	Films Brochures Affiches	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger. Rôles et responsabilités de chaque groupe pour la préserver.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Organiser le cinéma mobile	Le grand public	Projections le soir en plein air.	Films Brochures Affiches	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger. Rôles et responsabilités de chaque groupe pour la préserver.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution
	Créer et équiper un centre multi médias pour appuyer les activités de conception et de production des outils à l'INECN	Le personnel en charge de la communication du MEEATU et INCEN	Equipements de production audio radio et tv, de mise en page.	Spots, sketches, films, brochures, dépliants	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger. Rôles et responsabilités de chaque groupe pour la préserver.	MEEATU INECN Partenaires d'exécution

Axe stratégique 3: Conception et production d'outils pédagogiques adaptés aux groupes cibles à utiliser dans les activités de communication, éducation et sensibilisation des groupes cibles

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messageurs
<i>D'ici 2019, la communication, l'éducation, la sensibilisation à la biodiversité est efficace à 80% grâce aux outils conçus et produits.</i>	Concevoir et diffuser des affiches, des brochures et des boîtes à images pour enfants.	Le grand public	Ecoles Lieux fréquentés.	Affiches, brochures et boîtes à images	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution
	Concevoir et diffuser des affiches, des brochures et des boîtes à images pour les adolescents.	Les adolescents	Les écoles	Affiches, brochures et boîtes à images	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution
	Concevoir et diffuser une affiche, une brochure et une boîte à image pour le grand public.	Le grand public	Les écoles et lieux fréquentés.	Affiches, brochures et boîtes à images	Qu'est ce que la biodiversité et pourquoi la protéger.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution
<i>OS 2 : D'ici 2017, l'efficacité et la qualité des messages reçus par chaque groupe cible pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité aura été améliorée.</i>	Réaliser une enquête d'auditoire des médias auprès des groupes cibles.	Enquête auprès du grand public	Instituts de recherches	Questionnaires	La mesure de l'impact des actions de communication.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution
	Former les cadres et animateurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et plans de communication.	30 cadres et animateurs	Ateliers	Films Brochures Rapports	Comment élaborer une stratégie et un plan de communication.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution
	Former les cadres et animateurs en charge de la CESPBB sur la conception et l'utilisation des outils adaptés au contexte local.	30 cadres et animateurs	Ateliers	Films Brochures Rapports	Comment élaborer et utiliser des outils de communication.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution
	Mettre en place des systèmes de suivi et évaluation des campagnes de communication sur la biodiversité.	30 cadres et animateurs formés	Ateliers	Films Brochures Rapports	Comment faire le suivi et l'évaluation des campagnes de communication.	MEEATU, INECN Partenaires d'exécution

Axe stratégique 4 : Stimulation et incitation des groupes cibles à poser des actes de préservation et de restauration de la biodiversité et d'utilisation durable des ressources naturelles

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messageurs
<i>D'ici 2020, tous les groupes cibles exploitant les ressources naturelles intègrent dans leurs activités quotidiennes la préservation de la biodiversité.</i>	Intégrer la préservation de la biodiversité et son utilisation durable dans le cours d'entrepreneuriat et dans les travaux agricoles scolaires à l'école.	Les écoles fondamentales et secondaires	Cours théoriques et pratiques	Films, brochures, boîtes à images, affiches	L'utilisation durable de la biodiversité pour lutter contre la pauvreté.	MEEATU INECN Les enseignants Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs
	Sensibiliser les pêcheurs sur l'exercice de la pêche, le fumage du poisson et d'autres activités génératrices de revenus.	Les pêcheurs sur les plages avant le départ.	Ateliers	Films, brochures, boîtes à images, affiches	Comment pêcher sans détruire la biodiversité et comment fumer et conserver le poisson.	MEEATU INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs
	Former et sensibiliser les exploitants des mines, carrières et lits et berges des rivières	Exploitants du sol et du sous-sol sur sites	Ateliers	Films, brochures, boîtes à images, affiches	La préservation et la restauration de la biodiversité et les autres activités génératrices de revenus.	MEEATU INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs
	Former et sensibiliser les chasseurs	Les chasseurs sur sites	Ateliers	Films, brochures, boîtes à images, affiches	Les activités génératrices de revenus autres que la chasse : élevage de poules, de petits animaux, culture des champignons, etc.	MEEATU INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs
	Former et sensibiliser les exploitants sylvicoles	Les exploitants sylvicoles sur sites	Ateliers	Films, brochures, boîtes à images, affiches	Les techniques modernes de carbonisation et les énergies alternatives et renouvelables.	MEEATU INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messagers
	Former et sensibiliser les consommateurs des produits forestiers pour le chauffage.	Les ménages des villes et des campagnes	Ateliers Réunions Médias	Emissions radio et tv Films, brochures, boîtes à images, affiches	L'utilisation des foyers et fours améliorés. Les énergies alternatives.	MEEATU, INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs
	Sensibiliser et faire signer des mémorandums d'accord entre l'INECN et les groupements d'exploitants des aires protégées.	Les groupements d'exploitant des aires protégées	Ateliers Réunions Médias	Emissions radio et tv Films, brochures, boîtes à images, affiches	L'exploitation rationnelle des aires protégées.	MEEATU, INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs
<i>D'ici 2016, les travaux communautaires visent la préservation de la biodiversité et bénéficient d'un encouragement et d'une stimulation significative</i>	Appuyer la création et renforcer les capacités des comités de gestion des différentes aires protégées.	La population autour des aires protégées	Réunions Médias	Emissions radio et tv Films, brochures, boîtes à images, affiches	La gestion des organisations.	MEEATU, INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs
	Octroyer des prix aux meilleures communes et écoles une fois par an durant trois ans	Le grand public Les élus communaux et collinaires Les gouverneurs	Cérémonies	Brochures Banderoles Affiches Films	Des prix motivants seront donnés aux meilleures communes.	MEEATU, INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs
<i>Incitation des individus et des associations à mener des activités de préservation de la biodiversité et donner des prix aux meilleurs</i>	Sensibiliser les associations et les individus pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.	Le grand public Les associations	Réunions Médias	Emissions radio et tv Films, brochures, boîtes à images, affiches	Des prix motivants seront donnés aux meilleures communes.	MEEATU INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs
	Octroyer des prix aux meilleurs individus et associations une fois par an durant trois ans.	Le grand public Les associations	Cérémonies	Brochures Banderoles Affiches Films	Des prix motivants seront donnés aux meilleures communes.	MEEATU, INECN Les partenaires d'exécution Les cadres et animateurs

Axe stratégique 5 : Mise en place des alliances et des partenariats intersectoriels pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

Objectifs spécifiques	Activités	Groupes cibles	Canaux de communication	Outils de communication	Messages	Messagers
<i>D'ici 2016, le cadre national de coordination de la SNPAP comprend un volet CESPB et est fonctionnel.</i>	Organiser des séances de sensibilisation des décideurs et des ONGs.	Les décideurs et les ONGs	Réunions Médias	Films Brochures Affiches	La nécessité d'un cadre national de coordination de la de la SNPAB	MEEATU INECN
	Mettre sur pied des organes de coordination à tous les niveaux (national, intersectoriel, régional, provincial, communal) pour la mise en œuvre de la SNPAB incluant le volet CESPB.	Les décideurs et les ONGs	Réunions Médias	Films Brochures Affiches Spots Emissions	La nécessité d'un cadre national de coordination de la de la SNPAB	MEEATU INECN
	Mettre sur pied des réseaux d'acteurs pour la mise en œuvre des activités de conservation et utilisation durable de la biodiversité.	La société civile	Réunions Médias	Films Brochures Affiches Spots Emissions	La nécessité de constituer des alliances et des réseaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.	MEEATU INECN
	Elaborer un programme national de CESPB.	Chargés de la communication	Atelier	Films Brochures Dépliants.	Une bonne planification donne de bons résultats.	MEEATU INECN
<i>OS 2 : D'ici 2016, les thématiques sur la biodiversité sont intégrées dans les activités des différents Ministères et intervenants dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté (sensibilisation des parlementaires et des planificateurs sur l'allocation des budgets).</i>	Organiser un atelier intersectoriel de sensibilisation	100 représentants des ministères sectoriels et des partenaires techniques et financiers.	Ateliers	Films Brochures Dépliants.	L'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de biodiversité dans les plans de mise en œuvre du CSLP 2	Gouvernement MEEATU INECN
	Organiser un atelier sectoriel d'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans les plans de mise en œuvre du CSLP II au niveau provincial et communal et chez les opérateurs privés (un atelier par province et un atelier par commune).	Administrations provinciales et communales et partenaires techniques et financiers.	Ateliers	Films Brochures Dépliants.	L'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de biodiversité dans les plans provinciaux et communaux.	Gouvernement MEEATU INECN Partenaires d'exécution.

III.7. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

- **Coordination des actions de mise en œuvre**

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme devra mettre en place et renforcer une structure chargée de communication, éducation et sensibilisation dans le domaine de biodiversité. Ce Ministère devra également mobiliser les parties prenantes pour constituer des alliances et des réseaux stratégiques.

- **Mobilisation des ressources financières**

Cette stratégie en CESP ne peut pas être mise en œuvre sans fonds suffisants. Il serait utile que le budget ici illustré soit intégré dans la Plan Stratégique d'investissement et de mobilisation des ressources financières. Le MEEATU devra également mettre en place un mécanisme pour élaborer les projets y relatifs. Une structure de la coordination de la CESP pourra aussi se charger de l'évaluation des interventions.

- **Renforcement de la coopération**

Dans cette tâche de la mise en œuvre de la stratégie de CESP, le Burundi est appelé à coopérer avec les autres pays. La coopération permettra l'échange des connaissances scientifiques, techniques, mais également la mobilisation des ressources financières. Elle permettra aussi l'échange d'expériences en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation pour une bonne gestion de la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

Frits Hesselink et cie (2007) . Communication, Education et Sensibilisation du Public (CESP), Union Mondiale pour la Nature en collaboration avec le Secrétariat de la Convention pour Biodiversité Biologique, Gland, Suisse.

Frits Hesselink, Wendy Goldstein, Peter Paul van Kempen, Tommy Garnett et Jinie Del (2007) . Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP): Guide pratique destiné aux points focaux et aux Coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB)

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2013). Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité, MEEATU.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2009). Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale. Bujumbura.

République du Burundi (2012). Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté CSLP II

République du Burundi, Ministère de l'Enseignement de Base, Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation (2011) . Indicateurs 2010/2011 sur l'Enseignement au Burundi.

Libaert, T (2008) . Le Plan de communication, 3^{ème} édition, Donod, Paris

Barbault, R. (2012) . Avant que Nature meure... pour que Nature vive. Delachaux et Niestlé

ANNEXES

Annexe 1: Précision sur quelques concepts

Afin de permettre aux lecteurs d'avoir une compréhension commune du document, il est nécessaire de clarifier ce que les rédacteurs entendent par les mots biodiversité, stratégie, communication, éducation, sensibilisation et public. Les définitions données sont une compilation faite à partir de nombreuses définitions données par différents auteurs.

- **BIODIVERSITE**

Au sens large, la biodiversité, ou diversité biologique, désigne la variété et la variabilité du monde vivant sous toutes ses formes. Elle est définie plus précisément dans l'Article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes». Selon Barbault (2012), le concept de biodiversité renvoie également à la présence de l'homme : «l'homme qui la menace, l'homme qui la convoite, l'homme qui en dépend pour un développement durable de ses sociétés».

- **STRATEGIE**

Une stratégie de communication est une combinaison d'interventions (communication interpersonnelle, communication de groupe, communication de masse) capables de susciter les changements nécessaires en matière de connaissances, d'opinions, d'attitudes, de croyances ou de pratiques et comportements au niveau des groupes cibles.

Elle vise à résoudre un problème ou à satisfaire un besoin (voir programme de chaque organisation). Elle doit avoir des ressources pour sa mise en œuvre. Elle doit avoir un calendrier de mise en œuvre (souvent à moyen terme). Elle constitue un engagement et une boussole permettant de mobiliser et d'orienter les actions et les énergies des différentes parties prenantes.

Une stratégie permet de bien identifier le problème à résoudre, les objectifs, les cibles à toucher, les messages clés à leur délivrer, les messagers, les canaux et les outils à utiliser, les moyens humains, financiers et matériels nécessaires et les indicateurs objectivement vérifiables de suivi et évaluation. En négligeant la communication les gestionnaires réduisent fortement les chances de succès de leurs projets.

- **COMMUNICATION**

La communication est un processus d'échange des informations, des idées, des sentiments et des attitudes parmi les membres, en vue de canaliser les activités vers des objectifs communs. C'est en réalité l'art de développer et de réaliser une bonne compréhension entre personnes. Elle commence par une source, l'émetteur, qui envoie un message au récepteur. Le message doit être clair, concis et simple. L'émetteur choisit au besoin un canal par lequel il va transmettre l'information. Le message peut être envoyé par écrit, sous forme verbale ou visuelle. La science de la communication englobe un champ très vaste que l'on peut diviser en plusieurs niveaux : (1) la communication interpersonnelle basée sur l'échange entre 1 émetteur et 1 récepteur ; (2) la communication de groupe dans laquelle un émetteur s'adresse à une catégorie d'individus bien définis. Elle est liée à la taille du groupe, à la fonction du groupe, et à la personnalité des membres qui le compose. Les séminaires, les ateliers, les réunions de tous genres, les enseignements dans les écoles formelles et informelles relèvent de la communication de groupe ; (3) la communication de masse où l'émetteur (ou un ensemble d'émetteurs liés entre eux) s'adressent à tous les récepteurs disponibles (la radiodiffusion, la télévision, la presse écrite, les affiches, les panneaux, etc.).

- **EDUCATION**

L'éducation permet l'apprentissage et le développement des facultés physiques, psychiques et intellectuelles, l'acquisition des compétences nouvelles dans un domaine. C'est un élément important du développement des personnes. L'éducation conduit à l'acquisition de savoirs (connaissances intellectuelles), de savoir-faire (compétences pratiques), de savoir-être (capacité de mener des actions et d'avoir des réactions adaptées à la société humaine et à l'environnement). Cette capacité s'acquiert en partie par grâce à l'acquisition des savoirs et des savoir-faire.

- **SENSIBILISATION**

La sensibilisation consiste à rendre un groupe cible sensible, réceptif à quelque chose pour laquelle il ne manifestait pas d'intérêt jusque là. C'est le cas pour la dégradation de la biodiversité, qui se fait sans que le public ne s'émeuve outre mesure.

- **PUBLIC**

Pour le cas qui nous concerne, le public c'est l'ensemble des parties prenantes dans la préservation et la promotion de la biodiversité, en l'occurrence toute la population mondiale en général, la population du Burundi en particulier. Ce public peut être segmenté ou subdivisé en groupes distincts : décideurs politiques et économiques, hommes, femmes, jeunes, etc. Bref, le public signifie toutes les parties prenantes qui peuvent contribuer à la préservation de la biodiversité.